# N

**nablium, -ī** (*nablum*, *naulium*) n. : sorte de harpe, d'origine phénicienne ; hébr. *nēbel*, passé également en gr. νάβλα(ς). Emprunt attesté à partir d'Ovide.

Dérivés : *nabliō*, *-ōnis* m. : ψάλτης ; *nablizō* : ψάλλω (Gloss.).

**nacca, -ae** m. : *-ae appellantur uolgo fullones... quidam aiunt quod omnia fere opera ex lana νάκη dicuntur a Graecis*, P. F. 166, 7. Attesté dans Apulée, comme le dérivé *naccīnus*.

Cf. νάκος « toison », νάσσω « fouler », νάκτης. Mot vulgaire, avec géminée expressive ; peut-être osco-grec, ou emprunté par l'intermédiaire de l'étrusque, comme un certain nombre de substantifs en *-a*. Le mot courant de la langue écrite est *fullō*. Semble sans rapport avec *Natta*, cognomen des Pinarii, et qu'on trouve dans Hor., S. 1, 6, 124 (où Porphyrion note *Natta pro uolgari et sordido homine posuit*), et Perse, 3, 31. A moins que tous deux ne soient des déformations, d'origine différente, de νάκτης (-τᾶς).

**naenia** : v. *nēnia*.

**naeuus, -ī** m. : tache sur le corps, envie, verrue. Une forme réduite *neus* est attestée CGL IV 124, 6 ; les formes romanes remontent à *naeuus* et *neus*, cf. M. L. 5807.

Dérivés : *naeuius* : qui a des taches ; *naeuolus*, *naeuulus* (époque impériale). *Naeuus* représente un ancien *gnaiuos*, conservé encore comme *praenōmen* (abrégé en *Gn.*), *Gnaiuos*, *Gnaeus*, tandis que *Naeuius* a fourni le nom d'une *gēns*, d'où *Naeuiānus* ; cf. osq. Gnaivs ; *Cnaiues* (gén.).

Étymologie inconnue ; cf., pour la diphtongue et la structure, *laeuus*, *scaeuus*, etc.

**nam** : conjonction explicative, correspondant pour le sens comme pour l'emploi au gr. γάρ ; toutefois, à l'encontre de ce dernier, se place le premier mot de la phrase. Les exemples de *nam* placé le second mot sont poétiques (Catulle 64, 301 ; Hor., Vg., e. g. Ae. 3, 379, *prohibent nam cetera Parcae | scire*) et suspects d'influence grecque.

1° *Nam* est, comme *enim*, une particule de sens affirmatif : « en vérité » ; cf. Plt., Men. 537, *ubi illae armillae sunt quas una dedi? | — Numquam dedisti. — Nam pol hoc unum dedi* ; et Mi. 1325. Ce sens est ancien, mais rare. Le plus souvent, *nam* sert à introduire un nouveau développement dans un raisonnement, une confirmation spéciale d'une affirmation générale : Cic., Diu. 2, 1, 3, *Magnus locus philosophiaeque proprius a Platone, Aristotele, Theophrasto, totaque Peripateticorum familia tractatus uberrime. Nam quid ego de Consolatione dicam?*, où *nam* correspond à peu près à notre « à ce propos ». En particulier, *nam* introduit une explication, un complément, une justification, des exemples à l'appui d'une affirmation précédemment exprimée. En ce sens, il équivaut au fr. « car » : Plt., Ba. 368, *pandite atque aperite propere ianuam hanc Orci, opsecro. | Nam equidem haud aliter esse duco, quippe qui nemo aduenit.*

Peut être suivi de *que* : *namque* = καὶ γάρ. Le sens est celui de *nam* renforcé. *Namque* s'emploie surtout devant voyelle, pour éviter l'élision du monosyllabe. Se rencontre quelquefois en seconde place (premier exemple dans Varron, évité par Cicéron et César, repris par Tite-Live).

2° *-nam* enclitique s'ajoute à des pronoms ou à des particules de caractère interrogatif ou indéfini pour en renforcer l'indétermination : *quis*, *quia*, *ubi*, *quō*, *uti*, *num* : *quisnam*, *ubinam*, *quianam* « pourquoi donc », *utinam* qui accompagne un subjonctif de sens optatif. A l'époque archaïque, on trouve encore quelques traces de l'indépendance de *nam*, e. g. Plt., Epid. 132, *perdidisti omnem operam. — Nam qui perdidi?* ; Bacch. 1114, *quid tibi ex filio nam, opsecro, aegrest?* ; Truc. 352, *num tibi nam, amabo, ianua est mordax mea?*

*Nam*, bien qu'usité de tout temps, n'a pas survécu dans les langues romanes ; en français, catalan, provençal, il est remplacé par *quārē*. M. L. 6934 ; B. W. *car*.

Formation du type de *tam*, *quam* (v. ce mot), *-dam* ne se retrouve pas hors du latin. Pour l'élément radical, cf. d'autres mots de type adverbial : *ne* (particule), *nem-* (dans *nempe*), *enim*, *num*. Mais le latin n'a pas de démonstratif de la famille de v. sl. *onŭ* « celui-là », etc., à laquelle appartiennent sans doute ces adverbes.

**nancior, nanciō** : conservés seulement par les grammairiens ; Priscien, GLK II 513, 18, cite un exemple du futur *nanciam* dans T. Gracchus ; Festus, 166, 29, un exemple de *nancitor* : *nancitor in XII* (Inc. 1) *nactus erit, praehenderit. Item in foedere Latino « pecuniam quis nancitor, habeto »* ; cf. encore P. F. 347, 5, *renancitur significat reprehenderit. Vnde adhuc nos dicimus nancisci tur et nactus, i. e. adeptus.* Le simple a été remplacé par l'inchoatif *nancīscor*, *-eris*, *nactus* (*nanctus*) *sum*, *nancīscī* (cf. *apīscor/apiō*, *pacīscor/pacō*) : rencontrer, trouver, obtenir ; contracter (une maladie). Ni composés, ni dérivés. Ancien (XII Tables) et classique, mais rare à l'époque impériale, où l'on ne trouve que quelques exemples de *nactus*. Du reste, le verbe, étant donné son sens, ne s'emploie guère qu'au perfectum, de même qu'en grec la racine n'a fourni que des thèmes d'aoriste et de parfait : ἤνεγκον, ἐνήνοχα. Conservé en logoudorien. M. L. 5816, *nancīscĕre*.

*nancīscor*, *nactus* appartient à une racine indo-européenne dont les formes sont aberrantes. L'adjectif en *-to-*, lat. *nactus*, ne peut reposer que sur **nºk-to-* ; la forme est donc comparable à celle de got. *bi-nauht* in « ἔξεστιν ». Comme *nancior* ne peut s'expliquer par une ancienne forme à redoublement, il n'y a d'autre explication que par un présent à nasale, avec suffixe secondaire **-ye/o-*, comme dans *uinciō* ; en effet, le latin a développé le type du présent à nasale infixée. — La racine se présente sous la forme **nek'-* — avec des sens en partie spécialisés — dans skr. *náçati*, av. *nasaiti* « il atteint », v. sl. *nesǫ*, lit. *nešù* « je porte » et en germanique, got. *bi-nah* « δεῖ, ἔξεστιν », *ga-nah* « ἀρκεῖ », *ga-nohs* « ἱκανός », *ga-nohjan* « περισσεύειν » ; les formes à redoublement (avec prothèse grecque) : gr. ἐ-νε-γκ-εῖν, ἐνήνεγμαι Il y a **n̥-* dans skr. *açnóti* = av. *aš-tiy*, *aštaiti* « il atteint », arm. *hasi* « je suis arrivé » (d'où *hasanem* « j'arrive »). Tokh. B. *eṅk-* et skr. *áṃçaḥ* « part » ne sont pas clairs, non plus que les formes celtiques : le présent irlandais est de la forme *con-iccim* « je puis », *ro-iccu* « j'arrive, j'atteins », *do-icc* « il vient », etc., cf. gall. *di-anc* « s'échapper » ; le prétérit est de la forme *ro-dnac* « je suis venu, je suis arrivé », *do-tánac* « je suis venu », etc. ; l'*a* de ce prétérit est à rapprocher de celui du lat. *nactus* ; la forme irlandaise concorde avec celle du parfait véd. *ānáṃça* « j'ai atteint ». — Il semble qu'une forme **nok-* de la racine, avec la caractéristique *-s-* du désidératif, ait fourni *ob-noxius* « enclin à, sujet à » (v. ce mot) ; pour le sens, cf. gr. ποδ-ηνεκής, δι-ηνεκής. Ce mot a subi l'influence de *noxa*.

**nānus, -ī** m. (*nannus*), **nāna, -ae** f. : nain, naine. Emprunt au gr. νᾶνος, νάννος (le mot latin est *pūmilio*, cf. Gell. 19, 13, 2). *Nānus* apparaît pour la première fois dans Varr., L. L. 5, 119, où il désigne un vase grotesque, sans doute en forme de nain : *uas aquarium uocant futim... quo postea accessit nanus* (*magnus* cod. = *nagnus*, *nannus*) *cum Graeco nomine, et cum Latino nomine Graeca figura barbatus* ; cf. P. F. 185, 8, *nanum Graeci uas aquarium dicunt humilem et concauum, quod uolgo uocant situlum barbatum, unde nani pumiliones appellantur. — Nānus* passait pour vulgaire ; il se disait aussi des chevaux et mulets nains ; cf. Gell., l. l. Panroman, sauf roumain. M. L. 5819. Irl. *nan*.

**naphtha(s), -ae** f. : naphte. Mot étranger : *ita appellatur circa Babylonem et in Austacenis Parthiae profluens bituminis liquidi modo* (Plin. 2, 235), venu par le gr. νάφθα(ς).

**napurae, -ārum** f.? : cordes ; liens de paille. Terme de l'ancien rituel conservé par Festus, 168, 26, « *napuras nectito* », *cum dixit pontifex, funiculi ex stramentis fiunt*, et 160, 16, « *pontifex minor ex stramentis napuras nectito* », *i. e. funiculos facito, quibus sues adnectantur.* Sans autre exemple.

On rapproche v. h. a. *snuaba* « bandelette » et v. sl. *mopŭ* « δεσμή ». Le mot aurait été conservé par suite de son usage religieux. Sur l'hypothèse d'une origine étrusque, v. F. Muller, Mnemosyne, 47, 1913, p. 120, et Goldmann, *Beitr. z. Lehre v. idg. Charakter d. etr. Spr.*, II, 60 sqq. ; Bertoldi, *Quest. di metodo*, 232, 282.

**nāpus, -ī** m. : navet (Col., Plin.). Panroman. M. L. 5821 ; B. W. s. u. ; germanique : v. angl. *nǽp*.

Dérivés : *nāpīna* f. : champ de navets, M. L. 5820 a ; *nāpīcium* « sorte de rave ». Composé : *nāpocaulis*, Isid. 17, 10, 9 (cf. *rauacaulis*, Gloss.).

Le rapprochement proposé avec gr. νᾶπυ « moutarde », autre forme de σίνᾶπι, -πυ, ne satisfait pas pour le sens. Mot méditerranéen, d'origine obscure. Rappelle *rāpum*, de sens voisin.

**nār** : — *Sabini lingua sua dicunt sulpur*, Serv. auct. Ae. 7, 517. Nom d'un fleuve sabin aux eaux sulfureuses ; cf. ombr. *naharcom* « Narcum ». Origine inconnue ; sans doute mot prélatin, comme *sulp(h)ur*.

**nardus, -ī** m. (*nardum* n.) : nard, essence de nard. Emprunt ancien (Plaute) au gr. νάρδος, lui-même emprunté au phénicien, qui le tenait du sanskrit.

Dérivés et composés : *nardinus* (= νάρδινος) ; *nardi-fer*, *-folium* ; *nardocelticum*.

Le mot a pénétré dans les langues romanes et germaniques par la langue de l'Église.

**nārēs, -ium** f. : narines, ouvertures du nez, et par suite « nez, flair ». Désigne aussi les orifices d'un canal, etc. Le singulier, génitif *nāris*, ne se rencontre qu'à l'époque impériale, avec le sens de « nez », *nāsus* ; on n'a pas de nominatif. L'accusatif *nārem* et l'ablatif *nāre* (Pers. 1, 33) ne peuvent donc servir à prouver l'existence d'un thème consonantique **nās-* ; les manuscrits d'Horace ont l'accusatif pluriel *nārīs*, qui, comme le génitif *nārium*, indique un thème en *-i-* : **nāsi-s* ; sans doute allongement d'un ancien mot racine **nās-*. Ancien (Enn., Cat.) ; panroman. M. L. 5826 ; B. W. s. u.

Dérivés et composés : *nārōsus*, *grandes nares habens*, CGL II 588, 1 (formation populaire), et *nārinōsus* ; *nāriputēns* (Anth.) ; *nāricornus*. Une forme *nārīcēs* (de *nārīx*) est dans les Gloss. Cf. aussi M. L. 5824, *narīca*, *narīcae* ; 5825, **narīcula* ; 5825 a, **narīna*.

La forme latine concorde avec lit. *nósis* (féminin) « nez », v. pruss. *nozy* « nez ». Un mot radical **nās-* est attesté par le duel véd. *nā́sā* = av. *nā̊nha* ; cf. l'accusatif singulier v. pers. *nāham* « nez ». Une forme à *ā* serait indiquée par le génitif duel véd. *nasóḥ* ; l'alternance *ā/ă* n'est pas normale ; mais il s'agit d'un nom de partie du corps, de type « populaire », ce que confirme *nāssus* (v. ce mot). Formes dérivées à brève radicale : v. isl. *nasar* (pluriel) « nez » avec singulier, peut-être secondaire, *nǫs*, v. h. a. *nasa* ; en slave, thème en *-o-* : *nosŭ* « nez ». Cette forme est à rapprocher de lat. *nāssus* (*nāsus*), dont le vocalisme radical est autre : *s* du slave est ambigu et peut reposer sur *-ss-* aussi bien que sur *-s-* simple. L'arm. *unc̓k'* (génitif datif *ənc̓aç*) « nez » ne se laisse pas rapprocher, et il ne ressemble même pas à gr. ῥῖς, ῥινός.

**nārīta, -ae** f. : emprunt au gr. νηρίτης (ou plutôt à la forme dorienne correspondante), employé par Plaute, glosé *genus piscis minuti* (F. 166, 25 ; P. F. 167, 10) et conservé dans certains dialectes italiens de l'Adriatique. M. L. 5827. Les gloses ont *narria*.

Il n'y a pas à douter de l'emprunt ; *narita* est le texte de Festus, *narica* une graphie fautive de l'Epitomé de Paul.

**narrō** : v. *gnārus*. M. L. 5829.

**nāscor, -eris, nātus sum, nāscī** (le participe futur **nātūrus* n'est pas attesté et a été remplacé par *nascitūrus*, sans doute formé d'après *moritūrus*) ; ancien **gnāscor* ; le *g* initial est encore conservé dans les formes substantivées du participe : *gnātus*, *gnāta*, et dans

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

*agnātus*, *prognātus* : naître, être mis au monde. Se dit des êtres vivants, des plantes et, par extension, des choses abstraites et inanimées. *Nāscentia* (comme *gignentia*) désigne « ce qui naît du sol », les plantes. Attesté de tout temps. Panroman. M. L. 5832, *nascĕre*.

Formes nominales et dérivés : *nātus* : né. Suivi d'un nom de nombre accompagnant un nom à l'accusatif *annus*, *diēs*, *hōra*, *mēnsis*, il signifie « âgé de », *decem annōs nātus* (cf. l'emploi de gr. γεγονώς). Suivi du datif ou de l'accusatif avec *ad*, il a le sens de « né pour, désigné naturellement pour ». Substantivés, *nātus*, *nāta* désignent le fils, la fille, *nātī* « les enfants », par opposition à *parentēs* : *caritas quae est inter natos est inter parentes*, Cic., Lael. 8, 27, et prennent souvent une valeur affective, notamment au vocatif *gnāte mī* « enfant né de moi » et, par conséquent, qui m'est particulièrement cher ; et avec une épithète qui souligne ce caractère : *cārus*, *dulcis*. En outre, un diminutif *nātula* (cf. *puella*) apparaît dans les inscriptions à basse époque. *Nātus*, *nāta*, fréquents dans Plaute et dans la poésie, sont bannis de la prose classique en raison de cette valeur affective. *Fīlius*, au contraire, est le terme général et neutre. Cf. Marouzeau, R. Phil. 47, 69 sqq. Conservé en roman avec des sens dérivés. M. L. 5851.

Composé privatif : *innātus*, traduisant chez les Pères de l'Église ἀγενής, ἀγέννητος ; cf. *ingenitus*.

Composé artificiel : *(g)nāticīdium* = τεκνοκτονία (Gloss.).

*nātus*, *-ūs* m. : naissance. Usité seulement à l'ablatif, dans le sens de « âge », *homo māior*, *minor nātū*, etc. ; *nātālis* : de la naissance, natal (*n. diēs*). A l'époque impériale, *nātālēs*, *-ium* : naissance, race, origine. Conservé dans les langues romanes avec le sens spécial de « jour de la naissance du Christ, Noël », M. L. 5845 ; cf. aussi *nātālia*, ibid. 5844. Dérivé : *nātālīcius*, d'où *nātālīcium* n. « présent pour l'anniversaire » ; *nātālīcia* (*cēna*) f. Conservé en celtique : irl. *notlaic*, britt. *nadolyg*.

*nātīuus* : 1° né, qui a eu une naissance, un commencement (cf. γεννητός) : *Anaximandri opinio est natiuos est deos*, Cic., N. D. 1, 10, 25 ; 2° inné, naturel, naïf (par opposition à « artificiel »), natif, M. L. 5849 ; *nātīuitās* (latin impérial, Dig., latin ecclésiastique), M. L. 5848 b. Cf. *abortīuus*, *gene-*, *insi-tīuus*.

*nātiō* : sens premier « naissance » ; personnifiée et divinisée : *Natio quoque putanda est quae, quia partus matronarum tueatur, a nascentibus Natio nominata est*, Cic., N. D. 3, 18, 47. Dans la langue rustique, le mot a pris un sens concret et désigne la naissance des petits d'un animal, c'est-à-dire la « portée » ; cf. Varr., R. R. 2, 6, 4, et P. F. 165, 4, *in pecoribus quoque bonus prouentus feturae bona natio dicitur*, et sans doute CIL I² 60 (Préneste), *Orceuia Numeri nationu* (= *nationis*) *cratia Fortuna* (datif)... *donom dedi* ; cf. aussi *nātiō dentium* (Cael. Aur.). Ce sens explique qu'il ait pu prendre celui d'ensemble d' « individus nés en même temps ou dans le même lieu, nation » : *natio, genus hominum qui non aliunde uenerunt, sed ibi⟨dem⟩ nati sunt*, P. F. 165, 3. *Nātiō* est devenu ainsi proche de *gēns*, auquel il est souvent joint ; cf. Cic., Font. 11, 25 ; N. D. 3, 39, 93 ; Imp. Pomp. 11, 31, etc. *Nātiōnēs*, dans la langue de l'Église, a servi, comme *gentēs*, à traduire τὰ ἔθνη « les nations païennes », par opposition au peuple de Dieu. M. L. 5848 a. Dérivés : *nātiuncula* (Not. Tiron.) ; *nātiōnātus*, *-ūs* (Inscr.).

*nātūra* : 1° action de faire naître, naissance, *nātūra pater* (sens rare et archaïque) ; 2° nature, caractère naturel (sens propre et figuré), par suite : ordre naturel des choses, *nātūra rērum*, traduisant φύσις ; 3° élément, substance (terme philosophique correspondant aussi à φύσις) ; 4° organes de la génération (cf. *nātūrāle*, *nātūrālia*, *-ium*). Dérivé : *nātūrālis* (et *nātūrābilis* dans Apulée) ; d'où, à basse époque, *nātūrāliter*, *nātūrālitās*, *-tātis*, *nātūrificātus* (Tert.), fait d'après φυσιοποιέω de Clément d'Alexandrie ; *innātūrālis* (cf. le grec tardif ἀφύσικος). — Le substantif *nātūra* a le même vocalisme que *nātus* ; cf. *stātūra*, *stātus*, en face de *stātum*, *stātūra*. Irl. *náduir*.

Du radical *nāsc-* dérivent : *nāscentia* f. (Vitr.) « naissance », qui en bas latin a pris le sens de « tumeur naissante, excroissance », cf. ἐκ-, πρόσ-φυσις, M. L. 5834 ; *nāscibilis* (Tert.) et *innāscibilis* (id.), calques de γεννητός et ἀγέννητος.

Composés : *agnāscor* (de *adg-*) : naître à côté ou après ; *agnātus*, *-a* : agnat, parent du côté paternel ; et enfant posthume ; *agnātiō*, termes de la langue du droit.

*cognātus* = συγγενής « parent par le sang » (par opposition à *affīnis* « parent par alliance »). Sur la différence entre *agnātus* et *cognātus*, cf. Paul., Dig. 38, 10, 10, 2, *cognati sunt et quos agnatos Lex XII Tabularum appellat, sed hi sunt per patrem cognati ex eadem familia ; qui autem per feminas coniunguntur, cognati tantum nominantur*, M. L. 2029 ; *cognātiō*. Sens tardif : « beau-frère ». Cf. Thes. s. u.

*prōgnātus* : né de, issu de, descendant de (archaïque et poétique, terme noble) ; *prōgnātiō* (tardif). Cf. *prōcreō*.

*renāscor* (classique, usuel), d'où *renāscibilitās* (= ἀναγέννησις, latin ecclésiastique) ; *regnātus*.

*dēnāscor* (= *dēpereō*, *dēcrēscō*), rare (Varr., Cass. Hém.) ; *ēnāscor* (depuis Varr., rare), cf. *exorior* ; *innāscor*, surtout fréquent au participe *innātus* ; *internāscor* (rare, époque impériale) ; *obnātus* (ἅ. λ., T.-L. 23, 19, 11) ; *sub-* (Ov.) ; *supernātus* (Cels., Plin.) ; *antenātus* (cf. M. L. 497), où peut-être les deux éléments sont seulement juxtaposés. Cf. aussi *praegnās*.

Un hybride **neonātus* est supposé par certains mots romans appartenant à la langue des pêcheurs, où ils désignent le « frai » et le « fretin ». V. M. L. 5888.

Pour l'étymologie, v. *gignō*.

**nassa, -ae** (*naxa*) f. : nasse ; *est piscatorii uasi genus, quo cum intrauit piscis, exire non potest*, F. 168, 23. Ancien, technique. Panroman, sauf roumain. M. L. 5838.

On a pensé à un rapport avec le groupe de *nectō*, v., sous ce mot, des formes celtiques à radical *nad-*.

**nassiterna, -ae** f. : sorte d'arrosoir ; *-a est genus uasi aquarii ansati et patentis, quale est quo equi perfundi solent*, F. 168, 15. Mot archaïque (Plt., Cat.) ; les gloses ont aussi les graphies *nasiterna*, *nasiturna*.

Dérivé : *nassiternātus*.

Peut-être dérivé de *nās(s)us* ; cf. dans Juv. 5, 47, *calix nasorum quattuor* « un vase à quatre becs ». Toutefois, un rapport avec *nassa* peut être également supposé. En tout cas, terme suspect d'être emprunté. Pour



la finale (étrusque?), cf. *cisterna*, etc. ; Ernout, Philologica, I, p. 29 sqq.

**nasturtium** (*-cium*), **-ī** n. : nasitort, cresson alénois ; *nomen accepit a narium tormento*, Plin. 19, 155, d'après Varr., Men. 384 ; cf. Moretum, v. 83 *quaeque trahunt acri uoltus nasturtia* (var. *-cia*) *morsu*. Étymologie populaire? Usuel en roman. M. L. 5841.

**nāsus, -ī** (ancien *nāssus* avec géminée expressive, cf. Plt., Mer. 310) m. et **nāsum** n., cf. Non. 215, 2 : 1° nez ; 2° nez en tant qu'organe de l'odorat, flair (souvent dans un sens satirique) ; 3° bec (d'un vase, cf. μυκτήρ). Ancien, usuel, panroman. M. L. 5842. Sur les noms des différentes parties du nez : *columna*, la « ligne » ; *pirula*, le « bout » ; *pinnulae*, les « ailes », v. Isid. 15, 1, 48.

Dérivés et composés : *nāsō*, *-ōnis* : au long nez ; *nāsīca* (et *nāsīca*, cf. M. L. 5833, 5834) « aduncus nāsus, curuō nāsō », formations populaires, toutes deux usitées comme surnoms, comme *Seneca* (cf. Vendryes, MSL 22, 101) ; *nāsūtus* (familier) « au long nez » et « qui a du flair » (comme un thème en *-u-* **nāsu-* n'est attesté nulle part, *-ūtus* doit être analogique ; cf. *cornūtus*, etc.), M. L. 5843 ; *nāsāle*, *ornamentum equorum*, CGL Scal. V 605, 53 ; *nāsātor* : *runcissātor* (Gl.) ; *dēnāsō*, *-ās* (Plt.). Cf. encore *Nāsidius*, *Nāsidiēnus* (osq. Naseni « Nāsennī ») et *nassiterna*. Certaines formes romanes supposent **nasīcāre*, **nasītāre*, **nasīcula*, **pūtināsius* ; cf. M. L. s. u.

V. *nārēs*. Dérivation en *-o/e-* d'un ancien nom radical.

***natinor, -āris** (quantité de l'*a* inconnue ; l'*ī* est sans doute long, comme dans *festīnō*, *bouīnor*) : *natinatio dicebatur negotiatio et natinatores ex eo seditiosa negotia gerentes. M. Cato* (Inc. 31) « ... *tumultu Macedoniae, Etruriam, Samnites, Lucanos inter se natinari atque factiones esse* », F. 166, 2. Non attesté en dehors de ce passage. Les gloses ont aussi *natina* « discordia ».

**nātiō** : v. *nāscor*.

**natis, -is ; natēs, -ium** (singulier rare, mais dans Hor., S. 1, 8, 46 ; cf. *clūnēs*) f. : fesse(s) ; croupion. Ancien (Plt., Enn.), populaire ou technique. Se dit de l'homme et des animaux. Un dérivé *natica* est dans les gloses, CGL II 425, 63 ; cf. aussi IV 260, 39, *natis et hae nates*, *naticae latinum non est* ; l'existence en est aussi attestée dans Ambroise et Soranus, cf. Svennung, *Untersuch. z. Palladius*, 273, et confirmée par les langues romanes, cf. M. L. 5848 (panroman, sauf roumain), mais éliminé par *fesse* en français ; v. B. W. s. u. Irl. *ndt*. Composé tardif : *internatium*.

On rapproche gr. νῶτος, νῶτον « dos ». Il y aurait alternance vocalique, du type de *cōs* : *catus*. H. Petersson, IF 34, 225, rapproche, du reste, skr. *nitambaḥ* « fesses » ; mais la formation n'est pas claire et le fait que *nitambaḥ* signifie aussi « penchant d'une montagne » n'est pas en faveur du rapprochement (cf., toutefois, le double sens de « croupe » en français).

**nātō** : v. *nō*.

**nātrix, -īcis** f. (m. dans Luc, 9, 270 ; pour la quantité, cf. l'hexamètre de Lucilius, Sat. II 21, cité par Non. 66, 27, *si natibus nātrīcem* (= *pēnem*? Cf. gr. ὄφις dans ce sens) *impressit crassam et capitatam* ; Lucain scande *nātrix* comme Lucrèce *pātribus* ; l'*ī* rappelle celui de *fornix*, *-īcis*) : 1° serpent [d'eau] ; peau d'anguille qui servait à fouetter les enfants ; 2° coquesigrue (Plin. 27, 107). Non roman.

Mot occidental. Cf. gall. *neidr* (de **natrī*) et irl. *nathir* (génitif *nathrach* ; féminin) « serpent » et v. isl. *naðr* « serpent » avec un féminin *naðra* ; got. *nadre* (génitif pluriel) « ἐχιδνων ». L'*a* de ces mots représente un ancien *ə* alternant avec un *ē* ; cf. v. sax. *nādra*, v. h. a. *nātara*, *nātra* « serpent ». Ce vocalisme exclut un rapport originel avec le groupe de *nāre*. Mais la spécialisation de sens que présente le latin peut provenir d'une association avec *natāre* par étymologie populaire. Cf. *anguis* et *serpēns* pour le nom du « serpent ».

**natta** : v. *matta* et *nacca*.

**nātūra** : v. *nāscor*.

**naueus** ou **naucum, -ī** (nominatif non attesté) : génitif et ablatif seuls employés dans les expressions de la langue familière *nōn naucī* (*esse*, *habēre*, *facere*), qui équivaut à *nihilī*, *floccī* et *naucō dūcere* (Naevius). Rare, non attesté après Cicéron. Non roman. Le sens précis du mot est inconnu ; v. André, *Lex.*, s. u. On lit dans Festus, 166, 11, *naucum ait Ateius Philologus poni pro nugis ; Cincius quod oleae nucisque intus sit ; Aelius Stilo omnium rerum putamen, Glossematorum autem scriptores fabae grani quod haereat in fabulo. Quidam ex Graeco, quod sit* ναὶ καὶ οὐχί, *leuem hominem significari. Quidam nucis iugulandis* (l. *iuglandis*), *quam Verrius iugulandam uocat, medium uelut dissepimentum*. Cf. Thes. Gloss. emend., s. u. Serait, comme *hīlum*, un terme emprunté à la langue rustique.

Pas d'étymologie connue.

**nāuis, -is** f. (ac. *nāuim* et *nāuem*, abl. *nāuī* et *nāue* ; sur l'existence d'une forme monosyllabique *nāu(i)s* dans Ennius et Plaute, v. Lindsay, *Early lat. Verse*, p. 142) : navire, vaisseau. Terme générique. Ancien (Columna Rostr., Liv. Andr.), usuel. Le sens, tardif, de « nef » d'une église semble dû à l'influence de ναός « temple ». M. L. 5820 ; B. W. *nef*.

Dérivés et composés : *nāuālis* : naval ; d'où *nāuāle*, *-is* et *nāuālia*, *-ium* n. : arsenal, chantier maritime = τὰ νεώρια. Le fr. *navire* remonte à **nāuilium* (d'après le type *concilium*?), v. B. W. s. u.

*nāuia*, *-ae* f. : doublet populaire de *nāuis* : 1° conservé avec le sens de « vaisseau » dans le nom du jeu *aut caput* (*capita*, *caputa*) *aut nauiam* correspondant à notre « pile ou face » ; 2° panier de vendangeur en forme de vaisseau, cf. F. 168, 30, et P. F. 169, 9.

*nāuicula* (*naucula*), *nāuicella* (*naucella*) f. : barque ; *nāu(i)culor*, *-āris* (Mart.).

*nāuiculārius* (*-ris*) : concernant le commerce maritime ou l'armateur ; subst. *nāu(i)culārius*, *nauclārius* m. « armateur », *nāuiculāria* f. « métier d'armateur ». *Nauclārius* est sans doute une forme latinisée de ναύκληρος et munie du suffixe *-ārius*. Sans rapport avec *nāuicula* ; l'épenthèse de l'*u* est la même que dans *Herculēs*.

*nāuigō*, *-ās* : naviguer (cf. *rēmigō*, *līligō*, etc.) et ses dérivés *nāuigium*, *-giolum* ; *nāuigātor*, *-tiō*, *nāuigābilis* et *innāuigābilis*, cf. πλευστικός et ἄπλευστος ;

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

*nāuigiārius*, CIL XIV 4144 ; *ad-*, *ē-*, *in-*, *prae-*, *praeter-*, *re-*, *sub-*, *trāns-nāuigō* ; *pernāuigātus*.

*nāuiger*, *nāuiuorus* (poétique).

*Nāuisaluia* (*dea*) ; *naufragus* et ses dérivés, *naufragium*, *naufragāre*, etc., latinisé en *nāuifragus* (Vg., Ov.) ; calques du gr. ναυαγός, -γέω ; *naustibulum*, *-ī* n. : *uocabant antiqui uas aluei simile uidelicet a nauis similitudine*, F. 168, 27 ; cf. *uestibulum*.

Emprunts directs au grec : *nauta*, *-ae* m. : matelot, de ναύτης. Latinisé en *nāuita* sous l'influence de *nāuis* (cf. Plt., Men. 226 et Mi. 1430) ; *nauticus* ; *nautālis* (Aus.) ; *nautea*, *nausia*, *-ae* f. (= ναυτία, ναύσια) : mal de mer, vomissement.

Dérivés : *nauseō*, *-ās* (= ναυσιάω) ; *nauseābilis*, *nauseātor*, *nauseābundus* ; *nauseola*, *nauseōsus* ; *nausietās* (Orib.). Cf. aussi *nauarchus* (*nauchus*, Gl.), *nauclērus*, *naumachia*, *naupēgus*, *naulum* (= ναῦλον), *nauplius*, *nauticārius*, *nautilus*, etc. C'est aux Grecs que les Latins ont emprunté la plupart des termes de navigation, comme c'est d'eux (et sans doute des Étrusques) qu'ils ont appris la navigation elle-même.

Les langues romanes ont conservé *nāuis*, panroman, M. L. 5863, et les diminutifs **nauīca* (*nauca*, *naucus*), M. L. 5859 ; *nauicĕlla*, 5860 ; *nauicula*, 5860 a ; *nauigāre*, 5861 ; *nauigium*, 5862 ; *naufragāre*, 5854 ; *nausea*, 5857 (v. B. W. *noise*) ; *nauclērus*, 5852 ; *naulum*, 5855 (v. B. W. *nautonnier*). Le germanique a : m. h. a. *nāwe* « Naue », de *nāue(m)*.

Ancien thème radical comportant *ā* constamment (les formes à *-au-* résultent d'abrègements secondaires) : skr. *nā́uḥ* (acc. *nā́vam*), gr. ναῦς (gén. νεώς de νηός, ancien **νᾱ̄Fος* ; acc. hom. νῆα). En latin, le mot est passé aux thèmes en *-i-* comme beaucoup d'autres thèmes consonantiques (cf. *canis*, *iuuenis*, et même *bouis*, *Iouis* à côté de *bōs*, Ζεύς, etc.). Il se retrouve aussi en celtique : irl. *nau* (gén. *noe*), en germanique : v. isl. *nór* « bateau », *nau-st* « endroit où l'on met un bateau », en arménien : *naw*, gén. dat. loc. *nawi*, instr. *nawaw*. L'accusatif lat. *nāuem* peut, du reste, reposer sur **nāwm* (cf. *canis*, *canem*).

***naupreda** (*-pri-*), **-ae** f. : lamproie (Polem. Silv., Anthim.). Gaulois?

***nauscit** : *cum granum fabae se aperit nascendi gratia, quod sit non dissimile nauis formae*, Fest. 170, 21. Sans autre exemple et inexpliqué. Ni le rapprochement avec *naucum*, ni celui avec *nāuis* qu'indique Festus ne satisfait.

**nauta** : v. *nāuis*.

**nāuus, -a, -um** (ancien *gnāuus*) : industrieux, diligent, actif.

Dérivés et composés : *nāuō*, *-ās* : accomplir avec zèle ; *n. operam* « donner tous ses soins à » ; *nāuē*, forme ancienne remplacée par *nāuiter*, et *nāuanter* (Cassiod.) : avec zèle, d'où « d'une manière accomplie » ; *nāuitās* : zèle ; *nāuitiēs* (Gloss.) ; *ignāuus* : paresseux, lâche ; *ignāuia*, que Commodien emploie avec le sens de « ignorance » d'après *ignārus* ; *ignāuō*, *-ās* (Acc.) ; *ignāuēscō* (Tert.).

Formes anciennes (Enn., Plt.) et classiques, mais assez rares ; peu employées à l'époque impériale et non représentées dans les langues romanes.

Doit représenter **gnōwos* ; cf. gall. *go-gnaw* « activité, actif », et, avec vocalisme *ē*, v. h. a. *ir-chnāan* « reconnaître » (all. mod. *erkennen*), v. isl. *knár* « qui s'entend à, brave ». Pour le sens, cf. irl. *-gnīu* « j'agis », etc. La racine doit être celle de *(g)nōscō*, non celle de *gignō* ; cf., pour le sens, le développement germanique de *kunnan*, de « comprendre » à « pouvoir », et, en particulier, v. isl. *kœnn* « éprouvé », v. h. a. *kuoni* « brave ». V. *(g)nōscō* et *gnārus*.

1° **nĕ** : forme brève de la négation, qui n'existe pas isolément (v. ci-dessous sous *nē*) et qui a été renforcée de diverses manières pour acquérir une valeur plus expressive, cf. *ne-c* (différent de *neque*, *nec* « et ne pas »), *nei nī*, *ne-g-*, *nōn*, etc. ; subsiste encore dans d'anciens juxtaposés dont les termes sont devenus inséparables : *nĕcessis*, *nĕfās*, *nĕfandus*, *nĕfārius*, *nĕfastus*, *neparcum*, *nepus* glosé *non purus*, *nequeō* (?), *nōlō*, *nĕuīs*, *nĕuolt* (de **nĕuolō* > *no(u)olō* > *nōlō*), *ne-uter*, *ne-utiquam*, *nimis* de **ne-mis* (?), *nisi* de **ne-sei* avec assimilation de l'*ĕ* à l'*i* suivant ; cf. *semel* et *similis*. *Ne* est également, quoique la quantité ne soit plus discernable, dans *nesciō*, dans *nefrēns* (v. *nefrendēs*) ; dans les formes contractés *nēmō* de **ne hemō*, *nōn* (cf. plus bas), *nūllus*, *numquam*, *nusquam*, etc. ; en fin de mot dans *quīn* de **quī-ne*, et sans doute dans *sīn*.

La prose archaïque présente certains emplois de *ne* pour lesquels il est impossible de décider si l'on a affaire à *nĕ* ou à *nē*, par exemple dans le SC. Bac., *dum ne minus senator[i]bus C adesent ; ne minus trinum nundinum* ; dans la Sent. Minuciorum, l. 31, *dum ne alium intro mitat nisi* ; l. 41, *dum ne ampliorem | modum pratorum habeant*. Toutefois, dans cette inscription, étant donné que *nē* est remplacé par *nei*, *nī* (par exemple, l. 6, *is ager uectigal nei siet* ; l. 30, *ni quis posideto* ; l. 32, *is eum agrum nei habeto niue fruimino* ; l. 34, *ni-quis prohibeto*, *niue qui uim facito*, *neiue prohibeto quominus* ; l. 36, *uectigal inuitei dare nei debento* ; l. 40, *niquis sicet niue pascat niue fruatur*), il est probable que *ne* est bref. Il le serait donc encore dans Varr., R. R. 2, 4, 21, *castrantur uerres commodissime anniculi, utique ne minores quam semestres*.

*Nĕ* subsiste aussi dans la forme composée *nĕque* « et ne... pas », formée de *ne* + *que*, qui alterne avec *nec* dans les mêmes conditions que *atque* avec *ac*. *Neque*, *nec* est panroman, M. L. 5868 ; B. W. *ni*. *Ne* est demeuré encore dans les groupes *ne inde* (?), cf. M. L. 5882 (étymologie douteuse, cf. B. W. sous *néant*, expliqué par **nec entem*), et *ne ips' ūnus*, 5883, à côté de *neque ūnus*, 5896. Il n'y a pas de groupe **nĕue* « ou ne pas », en regard de *neque* « et ne pas » ; il n'y a que *nēue* (*neu*). — Forme réduite *in-*. V. ce mot.

2° **nē** : forme de la négation à voyelle longue, correspondant à osq. *ni* (avec *i* issu de *ē* fermé). N'avait pas de valeur subordonnante à l'origine, comme le prouve encore *nē... quidem* « non pas... même », *nēquam*, *nēquāquam* « d'aucune manière », *nēquīquam* « sans nul résultat, en vain » et aussi « sans raison » et la forme **nēmīca* que supposent certains dérivés romans, M. L. 5885 ; *nēue*, qui anciennement pouvait s'employer là où la prose classique aurait employé *neque* (cf., inversement, l'emploi de *neque* pour *nēue* dans Cic., Att. 12, 22, 3 ; *habe tuum negotium nec... existima*), *ut nē* (cf. gr. ὡς μή ; Ennius ap. Cic., de Or. 1, 45, 199, *quos ego ope mea | pro incertis certos... | dimitto, ut ne res temere tractent turbidas*, dont les deux termes peuvent être séparés, Cic., Verr. 2, 4, 63, § 140, *ut causae communi saluti, ne deessent)* ; *quī nē*, *quomodo nē*, *utinam nē*, *modo nē*, *dum*, *dummodo nē*.

Dans la répartition que la langue a faite de *nē*, *nī*, *nōn*, l'usage s'est établi de réserver *nē* pour l'expression d'une défense, d'un souhait, d'une éventualité, d'une concession, d'une restriction, etc., et *nē* est devenu la négation accompagnant l'impératif et le subjonctif, comparable pour le sens au gr. μή (qui n'a pas de correspondant en latin non plus que dans les autres langues indo-européennes qui vont du slave à l'italo-celtique) ; cf. μὴ πράττε et *nē fācias*, *nē fēcerīs*. La locution *ut nē* s'est réduite à *nē*, qui est devenu ainsi une véritable conjonction de subordination, opposée à *ut* et employée dans le sens de « pour que... ne... pas, de peur que... ne ». De là l'usage de *nē* après les verbes marquant la crainte ou une interdiction, un empêchement, *timeō*, *interdicō*, *impediō*, *caueō*, etc.

3° **nec** : négation, qu'il ne faut pas confondre avec la forme réduite de *neque*. Surtout employée à l'époque archaïque ; cf. Lex XII Tab. 5, 4, *si intestato moritur cui suus heres nec escit* ; 5, 5, *si agnatus nec escit* ; et 5, 7 ; 8, 16 ; Caton, Agr. 141, 4, *Mars pater si quid tibi... nec satisfactum est* ; se trouve encore dans Plaute, Naevius (cf. Fest. 158, 27) et jusque dans Catulle, 64, 83, *funera nec funera* = gr. τάφοι ἄταφοι, et Virgile, *quod nec uertat bene*, B. 9, 6, dans une formule traditionnelle de malédiction. A disparu, par suite, sans doute, de l'homonymie avec *nec* (doublet de *neque*), et ne s'est conservé que dans la formule juridique, *rēs nec mancipī*, et dans les anciens juxtaposés *necopīnāns*, *necopīnus*, *necūllus*, Plt., Tri. 282, *necumquem* « ne umquam quemquam », P. F. 161, 1, et peut-être dans *nequeō* (v. *queō*). Les langues romanes ont aussi des représentants de *nĕc ūnus*, *neque ūnus* « aucun ». M. L. 5875, 5896 ; B. W. sous *personne*.

En ombrien, c'est une forme de **nei* élargie par *-p* = lat. *-que* qui équivaut à la fois à lat. *nōn* et à lat. *nē* : *sue neip portust* « sī nec portārit », T. E. 7 b, 3.

4° **neg-** : forme renforcée de *ne*, qu'on a dans *negō*, *negōtium* (v. ces mots). On pourrait penser à une particule *-ge* (cf. gr. γε) ; cf. le même procédé dans lit. *negu* « ne pas ». Mais pour *neglegō*, étant donné le doublet *neclegō*, on se demande si le *g* n'est pas dû à une sonorisation, *nec* et *neg-* représentant un ancien **ne-k* (*ne-g*).

5° **nī**, ancien **nei** : négation formée de *nē* + *i*, même particule épideictique qu'on trouve dans le démonstratif, *haec* de **ha-i-ce*, cf. οὗτος et οὑτί, osq. *nei* « nōn ». Le sens ancien est « ne... pas » sans valeur subordonnante, conservé encore dans *nīmīrum*, ancienne phrase nominale, « il n'est pas étonnant », demeurée comme adverbe, et *quidnī* « pourquoi non? » ; ou avec valeur subordonnante, équivalant à *nē*, e. g. CIL I² 591, *eisque curarent... neiue ustrinae... niue foci ustrinaeue caussa fierent, niue stercus... fecisse coniecisseue uelit* ; SC. Bac. I² 581, *neiquis eorum Bacanal habuise uelet*, en face de *sacerdos nequis uir eset* (noter ici l'alternance de la forme renforcée *nei* en tête de la phrase et de la forme réduite *nē* en position enclitique). Mais *nī* a de bonne heure été réservé aux phrases conditionnelles, ainsi Lex XII Tab. 1, 1, *si in ius uocat, ito* ; *ni it, antestamino* ; 8, 2, *si membrum rupsit, ni cum eo pacit, talio esto*. On voit ainsi *nī* s'opposer à *sī*, avec lequel il formait couple, et il est vraisemblable que *sī* a joué un rôle dans l'évolution du sens de *nei* vers la valeur de « si... ne... pas ». *Nī* est ainsi devenu synonyme de *nisi*, avec lequel il alterne indifféremment dans l'ancienne langue, e. g. Plt., Cap. 805, *mira edepol sunt, ni hic in uentrem sumpsit confidentiam* ; et Poe. 839, *omnia edepol mira sunt, nisi erus hunc heredem facit*. Dans cet emploi, *nī* a été éliminé au profit de *nisi*, forme plus pleine et qui en hiatus ne prêtait pas à équivoque. César ignore *nī* ; Cicéron l'emploie surtout dans des formules toutes faites ou dans les lettres familières : *ni ita se res habet, haberet ; quod ni ita sit, accideret*, cf. Verr. II 4, 25, 55 ; et pro Caec. 23, 65, *tum illud quod dicitur siue niue arridenť* ; Fam. 7, 13, 1, *moriar ni puto*. La conjonction a été reprise à l'époque impériale, par affectation d'archaïsme, surtout chez les poètes ; mais la langue parlée l'ignorait et elle n'a pas passé dans les langues romanes.



En indo-européen, **ne* était la négation de phrase, alternant avec la forme à vocalisme zéro **n̥-* au premier terme de composés (v. lat. *in-*). Ce **ne* est clairement demeuré dans skr. *ná*, v. sl. *ne*, lit. *ne*, got. *ni*, irl. *ni*. Les formes latines telles que *ne-uter* montrent qu'il avait subsisté en italique ; l'osque a aussi *ne pon* « nisi cum ». Du reste, le latin l'a gardé dans *ne-que* = osq. ne-p, *ne-p* et got. *ni-h*. — L'*i* de lat. *nisi* résulte d'une altération phonétique.

A côté de **ne*, il y avait une forme à *ē* : véd. *nā́*, got. *ne* « nōn » et « ne pas ». En italique, où, comme dans toutes les langues occidentales, il n'y a pas trace de la négation prohibitive **mē* (skr. *mā́*, arm. *mi*, gr. μή), *nē* a exprimé la prohibition : lat. *nē* ; l'osque a de même *ni* issu de **nē* pour la prohibition, à côté de *ne-* dans *ne p(h)im* « nē quem », *nep* « neu ». En latin, l'allongement régulier de la voyelle des monosyllabes autonomes suffirait, du reste, à rendre compte de la longue de *nē* qui, à la différence de *ne*, ne se lie pas à un mot suivant.

Dans plusieurs langues, **ne* a été, pour autant qu'il ne se liait pas à un mot suivant, élargi, parce que la forme était trop brève et pas assez expressive. On a ainsi véd. *nét*, *néd*, gâth. *nōit*, *naēdā* (*naēčiš* « personne »), v. perse *naiy*, v. sl. *ni* (notamment dans *ni-kŭto* « personne », *ni-čī*, *ni-čito* « rien »), lit. *neī* « non plus, pas du tout » et « ni » (et *nė-kas* « personne »), v. isl. *ni* « nōn », v. h. a. *nī* « ne pas » (emphatique). L'italique a des formes correspondantes : lat. *nī* ; osq. *nei* « nōn », *ne* « nē » et « nisi », et l'on a neip (dans des phrases conditionnelles), *neip* ; ombr. neip, *neip* « nōn » et « nēue », « neque ». — En grec et en arménien, **ne* a même été remplacé par d'autres mots (v. aussi lat. *haud*). Le latin a formé un groupe plus expressif encore que tous ceux-ci : **ne-oinom* (v. *nōn*) ; pour le type, cf. gr. οὐδέν (gr. mod. δὲν), et le plus ancien οὐδαμός, ainsi que v. h. a. *nein*, etc. — Le hittite a *natta*.

**-ne** : particule interrogative postposée au mot sur lequel porte l'interrogation et qui est le plus souvent

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

(mais non obligatoirement) en tête de la phrase. Peut être réduite à *-n* ; *ain*, *audīn*, *uidēn* (avec abrègement iambique). *Nĕ* est la particule la plus fréquente et suppose généralement une réponse affirmative. On explique parfois ce *-ne* comme étant la négation *ne* employée dans une construction inversée marquant l'interrogation, avec le même sens que le fr. *ne... pas* dans « *ne vois-tu pas?* ». Mais ni *num*, ni *an* n'appartiennent au groupe de la négation ; il y a d'autres hypothèses possibles pour expliquer *-ne*. Il y a des particules à *n-* initial qui n'ont rien de commun avec la négation, ainsi skr. *ná* « comme », lit. *ne* « comme », v. sl. *ne-go* « que », etc., et russe *no*, v. sl. *nŭ* « mais », etc. Dans l'Avesta, il y a une particule enclitique *-na*. D'autre part, *-nĕ* s'emploie dans la langue familière avec valeur affirmative (cf. *nam*), par exemple Plt., Mi. 309, *hocine si miles sciat* ; cf. Lindsay, *Synt. of Plaut.*, p. 101 ; J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, 49-50 ; v. aussi Stolz-Hofmann, *Lat. Gramm.*[5], p. 648. Cf., du reste, le *nē* affirmatif.

*Ne* s'ajoute à *nōn* pour former *nōnne* « n'est-il pas vrai que » (cf. gr. ἆρά γε οὐ), qui implique toujours une réponse positive ; *necne*, usité dans le second membre d'une interrogation double, généralement dans une phrase de style indirect. *Nōnne* est déjà dans Plaute, cf. Lindsay, *Synt. of Plaut.*, p. 104 et 129, mais seulement devant voyelle ; cf. Lodge, *Lex. Pl.*, II, p. 131. La formation est la même que celle de *anne*. M. L. 5955.

C'est cette même particule qu'on a dans certains adverbes comme *pōne*, *superne*, *quandōne*, et sans doute dans *dēnique*, *dōnicum*.

**nē** : particule affirmative (identique au gr. νή ; la forme *nae*, refaite sans doute sur ναί, n'est pas correcte, cf. J. B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 28-29). S'emploie le plus souvent dans la langue de la conversation devant un pronom personnel, *ne ego*, *nē tū*, *ne ille*, presque toujours en tête de la phrase ou après une interjection *edepol*, *medius fidius*, *hercle*. Toutefois, après une phrase interrogative du type *egone?*, Plaute emploie l'ordre *tune*, en vue du jeu de mots, e. g. Capt. 857, *Egone?* — *Tune*, repris Epi. 575, Mil. 439 (ex coniectura), Mo. 995 (?), Persa 220, Sti. 633, Tri. 634. La quantité de ce **ne* postposé ne se laisse ordinairement pas préciser ; mais il est vraisemblable qu'il était long et se différenciait par là du *-ne* enclitique qu'on a dans la phrase du type *hocine si miles sciat*, Mi. 309, citée s. u. *nĕ*. Ne semble plus usité après Cicéron.

Comme beaucoup d'interjections, telles que *age*, *apage*, *hercle*, etc., pourrait être un emprunt de la langue familière au grec. Toutefois, on a vu ci-dessus l'enclitique *-ne* ; et l'*ē* de ce *nē* comme du *nē* prohibitif peut résulter d'un allongement normal dans un monosyllabe autonome.

**nebrundinēs** : v. *nefrendēs*.

**nebula, -ae** f. : brouillard, nuée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5865. Désigne aussi une matière transparente : *nebula linea*, un « nuage de lin » (Publilius Syrus, ap. Petr. 55), une plaque de métal très mince (Mart. 8, 33, 3) ; de là le sens de « oublie » représenté dans certains dialectes romans. M. L. 5866 ; B. W. sous *nielle* II.

Dérivés : *nebulōsus*, M. L. 5867 ; *nebulōsitās* (Arn.) ; *nebulō*, *-ās* : obscurcir (tardif) ; *nebulō*, *-ōnis* m. : qui vit dans le brouillard, *n. lūcifugus*, Lucil. ap. Non. 19, 2, « esprit fumeux ou nuageux » ; par suite « bon à rien », — *dictus est qui non pluris est quam nebula, aut qui non facile perspici possit qualis sit, nequam nugator*, P. F. 163, 2. Mot familier comme beaucoup de surnoms en *-ō*, *-ōnis* ; peut-être rattaché à *nebula* par étymologie populaire. Dérivé : *nebulor*, *-āris* : ἀχρηστῶ (Gloss. Philox.).

Cf. gr. νεφέλη « nuée » et v. isl. *niól* « obscurité », et avec *-lo-*, v. h. a. *nebul* (masculin) « brouillard », irl. *nél* (masculin, de **nebhlo-*), gall. *niwl* (de **nēbholo-?* ; v. Pedersen, *V. G. d. k. Spr.*, I 117). — Autre forme dans skr. *nábhaḥ* « nuage », gr. νέφος « nuage », v. sl. *nebo* (génitif *nebese*) « ciel ». Le hittite a*nebes-*, thème en *-es-*, avec le sens de « ciel », comme le slave. Lat. *nimbus* doit se rattacher à ce groupe, mais la forme fait difficulté ; y a-t-il eu déformation sous l'influence de *imber*? — Sur lat. *nūbēs*, v. ce mot.

**nec** : v. *nĕ* 1, fin.

**necerim** : *nec eum*, F. 158, 1 ; P. F. 159, 1. V. *is*.

**necesse, necessum, necessus** : formes employées avec les verbes *sum*, *habeō*, pour former des locutions du type *necesse est*, *habeō* « il est (« je tiens pour ») nécessaire, inévitable, indispensable », qui marquent une nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire (sur la différence avec *oportet*, v. ce mot), comme le gr. ἀνάγκη (toutefois, tandis que ἀνάγκη forme le plus souvent une phrase nominale, l'emploi de la copule est normal avec *necesse* ; cf. IF 42, 76). La forme la plus usuelle, et la seule qui soit classique, est *necesse* ; *necessum* est archaïque ou archaïsant ; *necesus ese* (l. *necessus esse*) est dans le SC. des Bacchanales ; *necessus fuit* est la leçon du Bembinus dans Tér., Eun. 998, confirmée par Donat « *necessus nomen est* » (les calliopiens ont *necesse*) ; de même, dans Haut. 360, le Bembinus a *ut sit necessus*, les calliopiens *necesse* ; dans les textes, la distinction entre *necessumst* et *necessust* (comme *opust*) est le plus souvent impossible (e. g. Lucr. 2, 725 ; 4, 1006). — *Necesse*, *necessum* sont traités comme étant les neutres d'adjectifs **necessis*, **necessus* ; *necessus esse* rappelle *opus esse*, sur lequel il a peut-être été créé par analogie, comme *necessum esse* rappelle *aequom esse*. Un substantif *necessis* a été rétabli conjecturalement par Lachmann dans Lucrèce 6, 815, où il lit *uis magna necessis* « la grande force de la nécessité » au lieu du *necesse* des manuscrits. Cette conjecture, si incertaine qu'elle soit, a servi de base à l'étymologie qui voit dans *necesse* un ancien juxtaposé *ne* + un substantif **cessis* (de *cēdō*, dont la parenté avec *necessis* apparaissait déjà aux anciens ; cf., plus bas, le texte de Festus 158, 19 sqq.) dont le premier sens aurait été « il n'y a pas moyen de reculer » ; cf. l'adverbe *recessim* « à reculons », de *recēdō*. Les groupes *necessis est*, *necessem esse* tendant à se réduire en *necessest*, *necess'esse*, la langue les aurait faussement analysés en un adjectif neutre *necesse* + *est* ; de même, *necessus* représenterait *ne* + *cessus* (substantif verbal en *-tu-*, du même *cēdō*) sur lequel se serait construit le neutre *necessum* (adjectif) ou *necessus* (substantif) ; cf. *potest*, *sat est*. D'autres explications ont été proposées (cf., entre autres, Wackernagel, Vorles., I 251), qui ne sont pas plus probantes. Pour les Latins, *necesse* est un adjectif, comme le montre la dérivation de *necessitās*, *necessitūdō* (cf. *bonus*, *bonitās* ; *fortis*, *fortitūdō*) ; mais, comme il était uniquement employé avec la valeur de neutre indéclinable, les autres emplois d'adjectif ont été réservés au dérivé : *necessārius* : nécessaire, inévitable (par opposition à *uoluntārius*) ; substantif *necessārius*, *necessāria* : proche (mais non du même sang ; diffère de *cōnsanguineus*, comme gr. ἀναγκαῖος de συγγενής), puis « ami, amie intime » ; *necessāria*, *-ōrum* n. pl. « le nécessaire » (= τὰ ἀναγκαῖα) : *necessarium ait esse Opillus Aurelius in quo non sit cessandum ; aut sine quo uiui non possit ; aut sine quo non bene uiuatur ; aut quod non possit prohiberi quin fiat. — Necessarii sunt, ut Gallus Aelius ait, qui aut cognati, aut adfines sunt, in quos necessaria officia conferuntur praeter ceteros*, F. 158, 19 sqq.

Comme on l'a vu plus haut, il existe de *necesse* deux substantifs dérivés : *necessitās* et *necessitūdō*, que la langue a différenciés, réservant plutôt le sens de « nécessité » à *necessitās* et celui de « relations d'amitié ou de parenté » à *necessitūdō* ; on trouve même à l'époque impériale *necessitūdinēs* avec le sens concret des « amis » (cf. le fr. « *relations* ») ; cf. Gell. 13, 3, 1, *plerique grammaticorum asseuerant necessitudinem et necessitatem mutare longe differreque, ideo quod necessitas sit uis quaepiam premens et cogens ; necessitudo autem dicatur ius quoddam et uinculum religiosae coniunctionis, idque unum solitarium significet.* Enfin, dans les Didasc. Apost. et chez Fortunat apparaît un verbe *necessō*, *-ās* : rendre nécessaire.

Quelques formes romanes, en partie de caractère savant, remontent à *nĕcĕsse*, *nĕcĕssĭtās*, *nĕcĕssārius* ; cf. M. L. 5870-5872.

**neclegō** (*neg-*) : v. *legō*.

**necne** : ou non ; v. *ne*.

**necnōn** : particule composée de deux négations, employée d'abord pour donner plus de force à une affirmation. Les deux négations sont encore souvent séparées dans la langue de Cicéron ; à l'époque impériale, elles tendent à se souder, et le sens du composé ainsi formé s'affaiblit au point qu'il devient synonyme de *quoque*, *etiam*, e. g. Col. 8, 15, 6, *gratissima est et esca panicum et milium, nec non hordeum*. Cf. gr. οὐδὲ οὐ.

**necō** : v. *nex*.

**nectō, -is, nexuī** (quelquefois *nexī*, les deux formes sont rares), **nexum, nectere** : enlacer ; d'où lier, attacher, nouer. Synonyme de *ligāre*, cf. F. 160, 14 : *nectere*, *ligare* ; P. F. 207, 21 : *obnectere*, *obligare*. Ancien, classique. S'emploie au sens propre comme au sens figuré. Mais le sens propre ne se trouve guère qu'en poésie. La prose connaît le mot surtout dans son sens figuré et juridique. Quelques rares traces de *nexa* demeurent dans les langues romanes, cf. M. L. 5902 ; mais partout *nectere* a été supplanté par *ligāre*, *nōdāre* et leurs dérivés. Les grammairiens attribuent aussi aux *antīquī* un doublet avec l'*s* du désidératif *nexō*, *-is*, ainsi Priscien, GLK II 469, 12, qui cite de Liv. Andr. (ap. W. Morel, Fragm., 22] *nexebant multa inter se flexu nodorum dubio* ; cf. Acc., Trag. 130 R[3], où *neximus* est attesté par le mètre. Mais la forme *nexō*, *-ās* (qui serait à *nectō* ce que *amplexor* est à *amplector*) également citée par Priscien paraît reposer sur une fausse lecture du vers de Virgile, Ae. 5, 279, où la véritable leçon est *nixantem*.



De même, la forme de glossaire *noxae : colligatae* (cf. Lowe, Prodr. 371) doit être corrigée en *nexae*, comme *obnoxae* d'Accius, Trag. 257, en *obnexae*.

Dérivés et composés : *nexus*, *-ūs* m. : enlacement ; lien, étreinte ; se dit spécialement en droit, à côté de *nexum* (Lex XII Tab. 6, 1), pour désigner l'obligation *per aes et libram*, acte solennel de prêt, comprenant l'usage de la balance (*lībra*) et l'échange de paroles sacramentelles qui lient (*nectō*) le débiteur au créancier et qui sans doute se sont substituées à l'emploi d'un lien plus matériel ; cf. *uinculum iūris*, *obligātiō solūtiō*. Celui qui était ainsi engagé s'appelait *nexus*, cf. Varr., L. L. 7, 105 ; *nexiō* (tardif) ; *nexilis* (*-litās*) et *nexālis* ; *nexibilis* ; *nexuōsus* (tardif) ; *nexābundē* (id.).

*adnectō* (*an-*) : attacher à, M. L. 480 ; *annexus*, *-ūs* m. : annexion (Tac.) ; *annexiō* (bas latin) : liaison ; dans la langue de la grammaire, traduit ζεῦγμα « mauvaise coupe des mots » ; *circumnectō* ; *cōnectō* : attacher ensemble, συμπλέκω (*cō-* d'après *cōniueō*?), d'où *cōnexum*, *-ī* et *cōnexiō* traduisant en logique συμπλοκή et συνημμένον ἀξίωμα ; *cōnexĭuus* (Gram.) ; *in-*, *inter-*, *prō-*, *re-*, *sub-nectō*. Pour *obnoxius*, v. ce mot.

Pour la formation, cf. *plectō*, en face de gr. πλέκω, et *flecto*, *pectō*. En considération du présent skr. *náhyati* « il attache », on est tenté de partir d'une racine **neg'h-*. Mais, à part *nectō* et *náhyati*, cette racine n'est appuyée par aucune forme. Or, en latin même, on a *nōdus* à côté de *nectō* et, en sanskrit, *naddhaḥ* « attaché » à côté de *náhyati*. Ceci conduit à poser une racine **nedh-* ; et, en effet, l'irlandais a *naidm* « lien », etc. Comme skr. *náhyati* ne peut représenter phonétiquement un ancien **nadhyati*, ce présent ne saurait s'expliquer que comme dénominatif d'un substantif **nah-* issu de **nadh-* ; or, la racine ne fournit guère que ce présent, ce qui indique une origine dénominative. Il ne devait pas y avoir de présent ancien ; car l'irlandais n'a qu'un présent dérivé *nascim* « je lie » (bret. *naska*), sur lequel a été fait un parfait *nenaisc*. Un substantif skr. **nah-* n'est pas attesté ; mais on a *akṣā-náh-*, *upā-náh-* « sandale », *parī-náh-* « ce qui enclôt » (pour lesquels les grammairiens enseignent les nominatifs *upānát*, *parīṇát*). Le vocalisme *ō* de *nōdus* ne peut venir que d'un ancien thème radical athématique. Dès lors, un présent ancien n'ayant pas existé, *nectō* serait une forme nouvelle créée d'après *plectō* et sur laquelle aurait été fait le perfectum. On peut se représenter, par exemple, qu'un ancien **nessus* aurait été remplacé par *nexus* d'après *plexus* et que *nectō* aurait été fait sur *nexus*. Tout ceci est hypothétique. Les formes germaniques sont difficiles à interpréter ; elles supposeraient un élargissement *-t-* ou *-d-* précédé de sifflante, soit **ned-s-t* : v. isl. *nisti* « agrafe », *nista* « agrafer » ; v. isl. *nesta* « fixer » et v. h. a. *nestilo* « lien » ; v. h. a. *nusta* « liaison » ; cette dernière forme a le même vocalisme que irl. *nascim* ; cf. v. h. a. *nusca* « agrafe ». Cf. lat. *nassa*?

**nēdum** : négation renforcée, qui surenchérit généralement sur une négation précédemment exprimée « à

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

plus forte raison ne pas ; encore moins » ; cf. *uixdum, quīdum, nōndum*. C'est là l'usage ancien (non dans Plaute, cf. Lindsay, *Synt. of Pl.*, p. 102, qui emploie seulement *nē*, e. g. Amp. 330, qu'on retrouve dans Sall., Cat. 11, 8) ; cf. Tér., Hau. 454, *satrapa si siet | amator, numquam sufferre eius sumptus queat ; | nedum tu possis*. Ce n'est pas une négation « subordonnante » ; mais, comme le mot exprime une impossibilité, il est souvent accompagné du subjonctif. *Nēdum* s'est ensuite employé sans négation précédemment exprimée, d'abord après des négations atténuées telles que *aegrē, uix*, cf. T.-L. 24, 4, 1, *puerum uixdum libertatem, nedum dominationem modice laturum* ; ou encore dans des phrases dont le sens, sinon la forme, était négatif, e. g. Cic., Fam. 7, 28, 1, *erat enim multo domicilium huius urbis aptius humanitati tuae quam tota Peloponnesus, nedum Patrae* (entendez « le Péloponèse ne te convenait pas, à plus forte raison, Patras »). Par là s'explique qu'à l'époque impériale *nēdum*, dont les éléments n'étaient plus séparés dans l'esprit du sujet parlant, ait perdu son caractère négatif pour devenir une particule de renforcement affirmative ; e. g. T.-L. 7, 40, 3, *Quintius quem armorum etiam pro patria satietas teneret, nedum aduersus patriam*, où *nēdum* renchérit non plus sur *nōn*, mais sur *etiam*, et signifie « à plus forte raison ».

**nefās** : v. *fās*.

**nefrendēs** : — *arietes dixerunt, quod dentibus frendere non possint. Alii dicunt nefrendes infantes esse nondum frendentes, i. e. frangentes. Liuius* (Trag. 38) : « *quem ego nefrendem alui, lacteam immulgens opem* ». *Sunt qui nefrendes testiculos dici putent, quos Lanuuini appellant nebrundines, Graeci* νεφρούς, *Praenestini nefrones*, P. F. 157, 9.

La glose confond deux mots distincts : 1° un adjectif *nefrēns* (*nefrendis*) qui signifie « sans dents, qui ne peut mordre encore », cf. Varr., R. R. 2, 4, 17, *porci... amisso nomine lactantes dicuntur nefrendes, ab eo quod nondum fabam frendere possunt, i. e. frangere* ; et Gloss. Scal. V 605, 16, *nefrenditium, annuale tributum quod certo tempore rustici dominis uel discipuli doctoribus afferre solent, dumtaxat sit carneum, ut porcellus* ; 2° un substantif désignant, dans certains parlers latins, « les reins », cf. Fest. 342, 35, *rienes quos nunc uocamus, antiqui nefrundines appellabant, quia Graeci* νεφρούς *eos uocant*, dont l'*f* dénonce le caractère non romain. C'est de la confusion de *nefrōnēs* et de *nefrendēs* que résulte la glose de Fulgence, Expos. Serm. Antiq., p. 559, 32, *coeperunt efferre porcum castratum quem nefrendem uocabant, i. e. quasi sine renibus*.

Au sens de « reins », cf. gr. νεφρός « rein » et v. h. a. *nioro*, v. isl. *nýra* (même sens). Ce mot indo-européen n'a qu'une petite extension ; lat. *rēnēs* n'a pas d'étymologie. La formation de *nebrundinēs* (*nefrun-*) rappelle celle de (*h*)*arundō* ; *nefrōnēs* en face de gr. νεφροί a le même élargissement que *cōleō* en face de *cōleus*.

**nefrōnēs** : v. *nefrendēs*.

**neglegō** : v. *legō* et *nec-, neg-*.

**negō, -ās, -āuī, -ātum, -āre** (avec un participe *negibundus* de forme analogique (d'après *queribundus*?) dans P. F. 162, 11, *negibundum antiqui pro negante dixerunt*) : 1° dire non, nier ; opposé à *aiō* ; par suite : refuser, se refuser ; 2° nier l'existence de, ne pas reconnaître. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5876.

Dérivés et composés : *negātiō* (Cic.), *-tor* (Tert., par opposition à *confessor, martyr*), *-trīx*, *-tōrius* ; *negātīuus* (tardif) ; *negantia* f. (Cic., Top. 14, 57) ; *negātus, -ūs* (tardif).

*negantinummius*, « qui refuse de payer », Apul., Met. 10, 21, 2, en antithèse avec *poscinummius*.

*negumō, -ās* ; dans P. F. 162, 5, *negumate in carmine Cn. Marci uatis significat negate*. Fait d'après *autumō* ; *negitō, -ās* (fréquentatif familier, Plt.).

*abnegō* (non attesté avant Vg.) : refuser, nier, dénier ; usité surtout dans la langue de l'Église pour traduire ἀρνεῖσθαι, ἀπαρνεῖσθαι « refuser de reconnaître, renoncer à » ; *abnegātiō* (bas latin) : 1° dénégation ; 2° terme de grammaire traduisant ἀπόφασις « négation » ; *abnegātīuus*.

*dēnegō* : nier (sens rare) ; refuser ; dénier, M. L. 2554 ; *pernegō* : nier ou refuser jusqu'au bout ; *subnegō* (très rare : un exemple de Cic., Fam. 7, 19 init.) ; conservé en portugais, M. L. 8385) ; cf. aussi **renegō* ; renier, M. L. 7207, fait comme *renuō* ; *innegātus* = ἀνεξάρνητος (langue ecclésiastique).

Dérivé d'une forme *neg* de la négation *nec*. Cf. ce mot sous *ne*. On a de même *negōtium* et *neglegō*.

**negōtium, -ī** n. : *quod non sit otium*, P. F. 185, 5. Substantif tiré de phrases telles que *mihi neg* (ou *nec?*) *ōtium [est]* ; cf. Plt., Poe. 858, *fecero | quamquam haud otiumst* : occupation, affaire ; par suite « difficulté, embarras », et aussi dans la langue parlée, comme le gr. πρᾶγμα « chose, affaire », cf. Plt., Mo. 458, *quid est negoti?*, qui reprend en le renforçant un *quid est* précédent (cf. *facinus, rēs, causa*). S'emploie aussi par euphémisme pour désigner des choses ou des actes qu'on ne veut pas expressément nommer. Quelquefois, comme πρᾶγμα, s'applique à une personne (Cic., ad Quint. fr. 2, 11, 4). Ancien, usuel. M. L. 5881. Britt. *neges* (emprunt récent).

Dérivés : *negōtior, -āris* : faire des affaires, du commerce, trafiquer ; *negōtiātor*, M. L. 5880, *-trīx, -tiō, -tōrius* ; *-tīuē* adv. = ἐμπορικῶς (Novell. Iustin.) ; *negōtiāns* m. : négociant ; *negōtiālis* (opposé à *iūridiciālis*, Cic., de inu. 1, 11, 14 ; = πραγματικός, Quint. 3, 6, 58, rare et technique) ; *negōtiōsus* : qui a ou qui donne de l'occupation (= gr. ἄσχολος) ; *negōtiōsitās* = πολυπραγμοσύνη, Gell. 11, 16, 3 ; *negōtiolum*. V. en dernier lieu Benveniste, Sur l'histoire du mot lat. *negōtium* (Ann. d. Sc. Norm. Super. di Pisa, XX, I-II, p. 1-7), qui y voit une traduction du gr. ἀσχολία. Cf. m. h. a. *unmuoze* « manque de temps, occupation ». V. *nec*.

**negumō** : v. *negō*.

**nēmō, -inis** (*ō* dans Hor., S. 1, 1, 1 ; *ŏ* dans Mart. 1, 40 ; Juv. 2, 83 ; 7, 17 ; pas de pluriel ; le génitif et l'ablatif sont évités par la langue classique, qui leur substitue les cas correspondants de *nūllus* ; par contre, le datif est rare, mais classique, v. Neue-Wagener, *Formenl.*, 3e éd., I 745, II 524 sqq. ; sur les raisons de cette répartition, v. Wackernagel, Vorles., II 270 sqq. Certaines formes sont bannies de la poésie dactylique) : pas un homme, personne. L'étymologie **ne-hemō* était connue des anciens, cf. Fest. 158, 14, *nemo compositum uidetur ex « ne » et « homo » ; quod confirmatur magis quia in persona semper ponitur, nec pluraliter formari solet, quia intellegitur pro nullo*. Comme *homō*, est encore, à l'époque archaïque, employé en parlant de femmes, Plt., Cas. 182, *uicinam neminem amo merito magis quam te*. Mais le rapport avec *homō* s'est effacé au point que *nēmō* est souvent renforcé par *homō* dans la langue familière (cf. le type *au jour d'aujourd'hui*) : Plt., Pe. 211, *nemo homo umquam arbitratust*. Peut être également accompagné d'un indéfini : *nēmō quisquam, nēmō ūnus*. Ancien, usuel ; mais tend à être remplacé par *nūllus*, parce qu'il n'était plus analysable en latin. Rare dans les langues romanes (roumain, dialectes italiens). M. L. 5886 ; remplacé par **necūnus, *ne ips'ūnus*.

V. *ne* et *homō*.



**nempe** : particule affirmative « certainement, sans doute, assurément ». Se place toujours en tête de la phrase, pour accompagner une affirmation, ou une interrogation dont la réponse est sûre. Comme *scīlicet*, peut avoir une valeur ironique. Un doublet *nemut* est dans P. F. 159, 3, *nemut, nisi etiam, uel nempe*. Fréquent dans la langue parlée (Plt., comiques), où *nempe* est souvent réduit à *nemp'*. Attesté à toutes les époques. Non roman. Cf. *enim* (v. ce mot).

Pour le *-pe* final de *nem-pe, quip-pe*, cf. peut-être lit. *kaĩ-p*. Le *p* de osq. i-p « ibi » est ambigu ; s'il repose sur *k*$^{w}$-, on pourrait songer à une origine dialectale? V. Meillet, MSL 20, 91.

**nemus, -oris** n. : bois (sacré) ; en particulier « bois sacré de la Diane d'Aricie » ; de là *Nemorēnsis, rēx Nemorēnsis*. Attesté depuis Ennius. Terme surtout poétique et affectif ; cf. P. F. 159, 2, *nemora significant siluas amoenas*. Déjà rapproché de gr. νέμη par Varr., L. L. 5, 36, *haec etiam Graeci* νέμη, *nostri nemora* ; cf. Fest. 158, 2 sqq.

Dérivés et composés (tous poétiques ou de la prose impériale) : *nemorālis* ; *nemorōsus* (*-a Zacynthos*, Vg., Ae. 3, 270, traduisant l'homérique ὑλήεσσα Ζάκυνθος I, 9, 24) ; *nemoreus* (Ennod.) ; *Nemestrīnus deus* (Arn.) ; *nemoricultrīx* ; *nemoriuagus*.

Le caractère religieux du mot a un parallèle en celtique : irl. *nemed* « sanctuaire » et gaul. νεμητον (peut-être emprunté par le germanique : v. fris. *nimidas* « sacra siluārum »), *Nemeto-dūrum, Medio-nemetum* « sanctuaire du milieu » ; le sens initial doit être « clairière où se célèbre un culte ». En grec, la forme correspondante, νέμος, n'a dans les textes que le sens de « bois » ; car la seconde partie de la glose d'Hésychius : νέμος· σύνδενδρος τόπος καὶ νομὴν ἔχων, καὶ τὸ γυναικεῖον αἰδοῖον (cf. κῆπος : hortus muliebris), καὶ νάπος, καὶ τὸ τοῦ ὀφθαλμοῦ κοῖλον doit être altérée. On ne saurait déterminer s'il y a un rapport avec le sens, aussi religieux, de skr. *námaḥ* (thème en *-es-* comme *nemus* et νέμος) « inclination, hommage » = av. *nəmō*, en face de skr. *námati*, av. *nəmaiti* « il se plie, il s'incline ». Cf. Benveniste, BSL 32, 79 sqq.

**nemut** : v. *nempe*.

**nēnia** (*nae-*), **-ae** f. : *est carmen quod in funere laudandi gratia cantatur ad tibiam*, P. F. 157, 5 ; chant funèbre, thrène et mélopée ; incantation ; chanson enfantine, et au pluriel « bagatelles, futilités » (cf. notre « chansons ! »). Mot rare, de couleur populaire. Au premier sens se rattache sans doute le nom propre *Nēnia*, déesse des lamentations funèbres, conservé dans P. F. 157, 5 : *Neniae deae sacellum extra portam Viminalem fuerat dedicatum*. Employé plaisamment par Plaute au sens de « fin » dans l'expression *facere naeniam* = *f. finem*. L'expression *soricina nenia* dans Plt., Ba. 889, est obscure.

Dérivés attestés dans les gloses : *nēnior* « uāna loquor » ; *nēniōsus* (*ni-*).

Peut-être forme à redoublement ; en tout cas, mot expressif. Un emprunt n'est pas exclu. Cicéron le dérive de νηνία (Leg. 2, 24, 62), non attesté ; mais le grec a νηνίαστον « sorte de chant phrygien ».IV. en dernier lieu l'article de John L. Heller : *Nenia* « παίγνιον », dans Trans. of Amer. Philol. Aon, LXXIV, 1943, p. 215-268.

**neō, nēs, nēuī, nētum, nēre** : filer ; par extension, « tisser, entrelacer ». Attesté depuis Plaute (Mer. 519). N'a pas survécu dans les langues romanes, sans doute en raison de son caractère monosyllabique ; a été remplacé par le dénominatif de *fīlum, fīlāre*.

Dérivés et composés : *nēmen, -inis* n. : fil, trame (très rare ; un exemple dans une inscription et sans doute fait d'après *stāmen* ; Tertullien, Marcien, le Digeste emploient la forme grecque νῆμα ou sa transcription ; conservée en espagnol, cf. M. L. 5884) ; *nētus, -ūs* m. (Mart. Cap.) ; *perneō* : tisser jusqu'au bout (poétique ; Mart., Sid.) ; *reneō* (id.).

Cf. irl. *sní-* « filer », etc. (v. les formes chez H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 663) ; gall. *nyddu* « filer », gr. νῶντα (participe accusatif, Hes.), νῆν (pour **sn-* initial, cf. hom. ἐύννητος) et νήθω, lette *snāju, snāt* « tordre de façon lâche, filer » ; skr. *snāyati* « il vêt » n'est pas attesté dans les textes. En germanique, le sens est différent : v. h. a. *nāan* « coudre », got. *nepla* « aiguille ». Les formes nominales sont nombreuses et claires : irl. *snáthe* « fil », v. h. a. *snuor* « cordon » et got. *snorjo* « corbeille », skr. *snā́yu* et *snā́yuḥ* « lien, tendon ». Le latin a remplacé ce groupe nominal par *fīlum* (v. ce mot), ce qui a finalement entraîné la disparition de *neō*.

A côté de **snē-/*snō-*, il existe des formes de type **sneu-, *senu-*, dans skr. *snā́va* « lien, tendon, cordon », av. *snāvarə* (même sens), tokh. B *ṣñaura* « nerfs », gr. νεῦρον « fibre, corde, nerf », νευρᾶ « corde d'arc », v. h. a. *senawa* « tendon » et v. isl. *snúa* « tordre, tortiller », v. sl. *snujǫ, snovati* « ourdir », lette *snaujis* « lacet, lacs ». — V. *neruus*.

**nepa, -ae** (*nepās, -ae*, Col.) m. : scorpion, animal et constellation. Mot africain d'après Festus, cf. P. F. 163, 12.

**nepeta, -ae** f. : cataire, herbe aux chats (Cels., Plin.) ; synonyme de *menta montāna*, καλαμίνθη ὀρεινή (Ps.-Diosc., Vind. 3, 35, p. 47, 17). Il est à noter qu'une ville d'Étrurie porte exactement le même nom. M. L. 5889. Germanique : ags. *nepte, nefte*.

**nepōs, -ōtis** m. (commun à l'époque archaïque ; cf. Ennius, A. 55, *Ilia dia nepos*, sans doute d'après *sacerdōs, custōs*) ; **neptis, -is** f. (doublets vulgaires et tardifs *lepos, leptis*) : petit-fils, petite-fille » ; et « neveu, nièce ». Désigne, d'une manière plus générale, le « descendant »

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

(surtout au pluriel : *magnanimos Remi nepotes*, Cat. 58, 5) ; en arboriculture, le « rejeton » (Col.). A aussi le sens péjoratif de « dissipateur d'héritage, prodigue, débauché » (cf. Cic., Cat. 2, 4, 7) ; d'où sont issus, à l'époque impériale, *nepōtor*, *-āris* « faire le prodigue » ; *nepōtālis*, *nepōtātus*, *-ūs*, *-tiō* ; *nepōtīnus* (?) ; M. Niedermann compare notre « fils à papa ». Toutefois, ce glissement de sens, admis par les anciens (P. F. 163, 6), repose peut-être sur une étymologie populaire. Peut-être y a-t-il eu deux mots différents à l'origine : le texte de Festus, malheureusement lacunaire, semble indiquer la provenance étrusque de *nepōs* « débauché » ; cf. F. 162, 18 sqq.

Diminutifs : *nepōtulus* (Plt.), *-a* ; *nepōtellus* ; *nepōtilla* ; *nepticula* ; *neptilla*. Conservé dans les langues romanes ; cf. M. L. 5890, *nepcs* ; 5893 a, *neptis* (rare, remplacé comme *nurus*, *socrus* par des formations féminines en *-a* : *nepta*, *nepōta* ; *neptia* ; *nepōtia*, *nepōticia*, CIL V 4616, cf. M. L. 5891-5893). Composés : *abnepōs*, *abneptis* « arrière-petit-fils, petite-fille » ; *pronepōs* (d'après *proauos*, comme, inversement, *ab-auos* d'après *ab-nepos*?) ; *proneptis* ; *trinepōs* comme *tritauus*.

Terme indo-européen désignant la parenté indirecte : descendant autre que le fils, donc petit-fils ou neveu (ou même descendant d'une sœur) : skr. *nápāt* (acc. *nápātam*), v. perse *napā*, av. *napā* (acc. *napātəm*), gâth. *nafšū* (au locatif pluriel) avec un féminin skr. *naptīḥ*, av. *napti-* ; v. lit. *nepùotis*, *nepotis*, avec un féminin *neptė*. — En germanique occidental, v. angl. *nefa* et v. h. a. *nevo* « neveu » et v. h. a. *nift*, *niftila* « nièce ». L'irlandais a *nia* (gén. *niath*) « fils de la sœur » et *necht* (cf. gall. *nith*) est glosé par lat. *neptis*. — Il y a un dérivé en **-iyo-* dans gr. ἀνεψιός « fils de la sœur » et v. sl. *netiji* « neveu » (s. *nětjāk* « fils de la sœur »), av. *naptya-* « descendant », *nava-naptya* « neuvième génération », alb. *mbesɛ* « nièce » (peut-être emprunté à un lat. **nepōtia*?). — Lat. *pronepōs* est à rapprocher de skr. *pranaptar-* « arrière-petit-fils ». Emprunts étrusques *nefts* « nepōs », *prumts* « pronepōs ».

**Neptūnus, -ī** m. : Neptune ; dieu marin. Usité de tout temps ; conservé partiellement dans les langues romanes, avec un sens dérivé (fr. *lutin*) ; M. L. 5894. De là : *neptūnius*, *-a*, *-um* ; *neptūnia* f. : nom d'une plante « mentha puleium » (Ps.-Apul., Herb. 57) ; *Neptūnicola* (Sil.) ; *Neptūnālis*, *-lia*, *-icia*.

Le rapport avec av. *napta-* « humide » est vague. Bien que la dérivation de *Neptūnus* ne s'explique pas par là, on ne peut s'empêcher de penser à l'importante figure religieuse indo-iranienne de véd. *apā́m nápāt*, av. *apąm napā* « descendant des eaux » ; cf. *fortūna* à côté de *fortuītus*, en face de *fors* ; le mot relèverait du vocabulaire religieux commun à l'indo-iranien et à l'italo-celtique. D'autre part, *Neptūnus* serait formé comme *tribūnus* et *dominus* s'il avait existé un **neptu-* « substance humide ». Emprunt étrusque *Neθuns*? V. en dernier lieu Brandenstein, Frühgesch. u. Sprachwissens., 1948, p. 151.

**nepus** (ū?) : *non purus*, P. F. 163, 15. Si la glose est exacte, *nepus* pourrait être un ancien terme de rituel, issu de **ne* + *pūt-s*, cf. skr. *pūtaḥ*, d'une racine **pewə-/pū-*, qu'on a dans *pūrus*. Le second terme du composé n'aurait pas de voyelle thématique, ce qui représente l'état ancien ; cf. *compos* en face de *potis*, etc. V. *ne*.

***nequālia** (ē?) : *dētrīmenta*, F. 160, 2. Sans autre exemple. V. *nex*. Sans rapport avec *nēquam*.

**nēquam** : mot invariable composé de la négation *ne-* et de la particule indéfinie *quam*, cf. *per-quam*, *quisquam*, l'indéfini pouvant s'employer ainsi avec négation, cf. *neuter*, etc., *nēquāquam*, *nēquīquam*. S'est employé d'abord comme adverbe avec *esse*, comme *bene male esse*, avec le sens de *nihilī esse* « ne rien valoir », cf. Plt., As. 178, *quasi piscis itidemst amator lenae : ne quamst nisi recens*. Est devenu une épithète opposée à *frūgī bonae* : Plt., Ps. 468, *cupis me esse nequam ; tamen ero frugi bonae* ; mais l'emploi adverbial a subsisté chez Plaute dans des locutions comme *nēquam facere*, Plt., Poe. 159, *nēquam habēre*, Tru. 161, expressions dans lesquelles Cicéron substitue à *nēquam* son dérivé *nequiter*, cf. Tu. 3, 17, 36, *turpiter et nequiter facere*. Comme *frūgī*, *nēquam* a été muni d'un comparatif et d'un superlatif *nēquior*, *nēquissimus*. Il en a été dérivé un adverbe *nēquiter* et un substantif *nēquitia* (*-tiēs*).

Sur *nēquior*, *nēquissimus*, la langue populaire a rebâti un positif *nēquus* attesté dans les gloses (cf. aussi *nequo* : ἀπὸ μηδενός) que confirment les représentants romans du mot, M. L. 5895. Cf. encore *nēquula*, *demutuum est a nequam*, CGL V 524, 14 ; 573, 22, formation populaire en *-a*.

**neque** : v. *ne*.

**nequeō** : v. *queō*.

**nēquāquam** : d'aucune manière, nullement. Négation renforcée (cf. gr. οὐδαμῶς), à valeur affective, assez rare, mais attestée à toutes les époques.

**nēquīquam** : adverbe avec le sens de *frustrā* « en vain », composé de *nē* et de l'ancien ablatif en *-ī* du neutre de *quisquam*. N'a pas proprement de valeur négative ; mais un souvenir de son origine persiste dans le fait qu'il n'est jamais employé avec une négation. Rare dans la bonne prose (deux exemples de César contre dix de *frūstrā*), évité également par les juristes. Comme *nēquāquam*, a disparu assez tôt de la prose impériale et n'a pas subsisté dans les langues romanes.

**Nerō, -ōnis** m. ; **Neriō, -ēnis** f. : mots sabins, conservés à Rome en tant que noms propres, le premier comme cognōmen dans la *gens Claudia*, le second comme nom d'une vieille divinité guerrière, qui était la femme de Mars ; cf. Plt., Tru. 515 ; Gell. 13, 23. *Nerō* est le synonyme de *fortis* (cf. Suét., Tib. 1, 2 et CGL II 133, 43, *Nero* : ἀνδρεῖος ; IV 124, 22 ; V 468, 2, *neriosus* : *resistens*, *fortis*) ; *nēriō*, de *fortitūdō*. Lydus, Mens. 4, 42 cite, en outre, une forme νερίκη, féminin d'un adjectif avec le sens de ἀνδρία. La flexion alternante *Neriō*, *-ēnis* (cf. *Aniō*, *-ēnis*) a été altérée de diverses façons pour en faire disparaître le caractère anomal. *Nerō* est une formation en *-ō(n)* du type *capitō*, etc., indiquant la qualité portée à un haut degré.

Dérivés : *Nerōnius* (*-neus*), *-niānus*, *-nēnsis*.

L'indo-européen avait, pour désigner l'homme mâle, le guerrier, deux mots, l'un qui le désignait purement et simplement, **wḗro-* (v. lat. *uir*), l'autre qui le désignait en évoquant sa qualité, **ner-*. Le latin de Rome a gardé que *uir*, d'où il a tiré *uirtūs*, alors que le celtique a irl. *nert*, gall. *nerth* « force », suivant la valeur ancienne de **ner-*, cf. gr. ἠνορέη ; skr. *sūnáraḥ* signifie « généreux » et *sūnṛtā* « générosité ». *Neriō* conserve le souvenir de cette valeur indo-européenne. Le mot **ner-* a survécu en osco-ombrien : osq. niir « uir, princeps » (avec génitif pluriel *nerum*), ombr. *nerf* (accusatif pluriel) « principēs, optimātēs », à côté de *uiro* « uirōs » ; la différence de sens entre ombr. *nerf* « principēs » et *uiro* « uirōs » illustre la valeur ancienne des deux mots ; le représentant de *ner-* a disparu en latin parce qu'il ne servait qu'à exprimer une qualité, ce que souligne l'emploi de la dérivation dans *Nerō* et *Neriō*. Le mot **ner-* est bien conservé dans véd. *nar-* (souvent appliqué aux dieux) : accusatif *náram*, instrumental pluriel *nṛ́bhiḥ*, etc. ; av. *nar-* (souvent opposé à « femme ») ; et, avec prothèse nouvellement développée, dans gr. ἀνήρ, ἀνδρός et arm. *ayr*, *aṙn* (de **anre/os*).

L'osco-ombrien **nertro-* « sinister » est généralement rattaché au gr. νέρτερος « inférieur », mais peut s'expliquer, comme un euphémisme, par la racine **ner-* et désigner « la main forte » ; cf. ἀριστερά.

**nervus, -ī** m. : 1° tendon, ligament, nerf ; au pluriel *nerui* « muscles, nerfs » : *nerui quos τένοντας Graeci appellant*, Cels. 8, 1 ; et aussi « membrum uirīle », d'où « force, virilité » ; 2° tout objet fait de tendons : corde d'arc, d'instrument de musique ; instrument de supplice servant à entraver les criminels (d'abord fait de cordes, puis de chaînes de fer) : *neruum appellamus etiam ferreum uinculum quo pedes uel etiam ceruices inpediuntur*, P.F. 161, 12. Tous ces sens se retrouvent dans gr. νεῦρον et ont pu lui être empruntés, au moins partiellement. Ancien (Loi des XII Tab.), usuel. M. L. 5898.

Dérivés et composés : *neruia*, *-ōrum* n. (sur l'origine, v. Niedermann, N. Jahrb. f. kl. Alt. 29, 235) et *neruiae* f. : cordes d'un instrument de musique ; nerfs = gr. νευρίον et νευρία (Sept.) ; cf. M. L. 5897, *nĕruium*. Les formes romanes se partagent entre *neruus* et *neruius*, v. B. W. *nerf* ; *neruulus*, *-ī* m. ; *neruālis* (*n. herba*, Scrib. Larg., « plantain », cf. τὸ πολύνευρον, τὸ νευροειδές, Diosc. 4, 16) ; *neruicus* (Vitr.) ; *neruiceus* (Vulg.) ; *neruīnus* (Vég.) ; *neruōsus* (seul classique et usité) : tendineux, plein de nerfs ; et vigoureux, musclé ; d'où *neruōsē* ; *neruōsitās* ; *neruicōsus* (Gloss.), contamination de *neruicus* et *neruōsus* ; *ēneruis* (*-uus*) et *ēneruō*, *-ās* avec ses dérivés ; *inneruis* (= ἄνευρος) ; *subneruō* (tardif) : couper les jarrets, trad. de νευροκοπεῖν. Cf. aussi sans doute *Nerua*, prénom de type populaire (= gr. νευρά) ; *Neruolāria* (fābula), titre d'une comédie perdue de Plaute.

Le sens et l'aspect général du mot indiquent un rapprochement avec gr. νεῦρον, νευρά et avec av. *snāvarə* (v. sous *neō*) ; le sens explique que le genre « animé » ait été admis. La forme gr. νευρο- est ce que l'on attend ; mais, si un *w* consonne a été rétabli par quelque analogie, en partie parce que le radical est *snē-*, avec *ē*, il a pu y avoir un **snēwro-* qui, dans la langue populaire, aura été inversé en **nerwo-* ; cf. *aluus* en face de αὐλός, *paruus* en face de *paucus* et celt. **tarwo-* en face de lat. *taurus*. Ces inversions semblent être le fait du vocabulaire « populaire ».

**nespula** : v. *mespilum*.

**nēue, neu** : négation composée « et ne pas ». Généralement employée après un *ut* ou un *nē* précédent, dans des propositions prohibitives au subjonctif ou à l'impératif. De *nē* + *ue* ; cf. *sīue*, *seu*. On trouve aussi dans l'ancienne langue *nīue*, de même que l'osque et l'ombrien ont *nei-p* « nēue ».

**neuter, -tra, -trum** : aucun des deux, ni l'un ni l'autre ; οὐδέτερος. Dans la langue de la grammaire, « neutre », *neutra nōmina*, traduction du gr. οὐδέτερα ; de là, à l'époque impériale, *neutrālis*, *neutrāliter*, termes savants passés en celtique : irl. *neutur*, britt. *neodr*. Ancien, usuel ; mais manque dans les auteurs vulgaires de basse époque, qui lui substituent *nūllus*. Non roman. De *ne* + *uter* ; encore trisyllabique dans Plaute. Un doublet *necuter* est également attesté ; cf. *neque ūnus*, dans M. L. 5896.

Composé : *neutrubi* (rare) : ni dans un endroit, ni dans l'autre. Pour l'union de *ne* avec un indéfini, cf. *nequis*, *neutiquam*.

L'*e* subsiste dans *neuter*, *neutiquam*, à la différence de *nūllus*, etc., parce que, devant l'*u* de *uter*, *uti-*, il a dû persister pendant un temps une trace du *qu-* de *quis* etc. ; v. sous *uter*, *ut*, etc. L'*h* de *hemō* n'a pas eu la même action dans *nēmō*. L'indéfini peut s'employer avec négation, comme on a en slave *ni-kŭto* « personne », *ni-čĭ* « rien », etc.

**ne-utiquam** : nullement (cf. *nēquāquam*). Surtout archaïque. N'est plus attesté après Tite-Live. — V. *neuter*.

**nex, necis** f. : mort (donnée, violente, cf. Cic., Mil. 4, 10), meurtre ; par opposition à *mors* ; le sens de « mort naturelle » n'apparaît qu'à l'époque impériale. Mot racine désignant une activité (par opposition à *mors*, qui désigne plutôt un état) ; de là le genre animé et féminin (comme *lux*, *prex*, etc.). D'après Festus, *nex* désignerait spécialement la mort donnée sans blessure (pour différencier le mot de *caedēs*) : *neci datus proprie dicitur qui sine uolnere interfectus est, ut ueneno aut fame*, F. 158, 17 ; *occisum a necato distingui quidam, quod alterum a caedendo atque ictu fieri dicunt, alterum sine ictu*, F. 190, 5. Cette restriction de sens n'apparaît pas dans les textes ; cf., par exemple, Enn. ap. Cic., de Or. 3, 58, 218, *mater terribilem minatur uitae cruciatum et necem*, etc. Mais on rapprochera le sens roman « noyer » de *necāre*. Ancien, classique, usuel. Conservé dans quelques dialectes italiens ; cf. M. L. 5901.

Dérivés et composés : *necō*, *-ās*, *necāuī*, *necātum* (et *necuī*, sans doute d'après *nectus*, cf. *ēnectus*, formé directement sur la racine **nek-* ; *ēnecium*, Gloss.) : tuer, mettre à mort. Ancien, usuel. Panroman ; le verbe s'y est spécialisé dans le sens de « faire périr par l'eau, noyer », cf. M. L. 5869 ; B. W. s. u. ; sens vers lequel acheminent des emplois comme *ore necaturas accipiemus aquas*, Ov., Tr. I 2, 36 ; *salsi imbres necant frumenta*, Plin. 31, 52 ; *aquae flammas necant*, id. 31, 2. L'évolution est achevée dans Sulp. Sev., Hist. 1, *deducti ad torrentem necati sunt*. Cf. Bonnet, Le lat. de Grég. de Tours, p. 286. Tardifs : *necātor*,

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

*-trīx*. Sur *necātiō* et *ēnec(ā)tiō*, v. Isid., Or. 5, 26, 17.

*ēnecō* (*-nicō*) : M. L. 2873 (sur *ēnecō* « noyer », v. Thes. V 2, 563, 12 sqq.) ; *internecō* : tuer jusqu'au dernier (conservé dans les dialectes italiens, M. L. 4493) : *internecatis hostibus* (Plt.) ; pour le préfixe, cf. *intereō*, *interficiō* ; *internecīda* (Isid.) ; de là *interneciō* f. (*-cium* n.) : massacre ; puis, avec idée de réciprocité développée par *inter*, « massacre mutuel » ; *internicies* (*-ne-*) ; *internecīuus* ; *pernecō* (St Aug.) ; *perniciēs*, *-ei* f. : meurtre, massacre, et simplement « perte, ruine ». De *perniciēs* : *perniciōsus* (classique) ; *pernicialis*, *perniciābilis* (rares et non classiques, cf. *exitiābilis*).

*dēnicālis*, adjectif usité seulement au pluriel *dēnicālēs* f. (scil. *fēriae*) ou *dēnicālia* : Cic., Leg. 2, 55, *... denicales, quae a nece appellatae sunt, quia residentur mortuis*, et P. F. 61, 23, *denicales feriae colebantur, cum hominis mortui causa familia purgabatur. Graeci enim νέκυν mortuum dicunt*. Formation obscure : dérivé de *dē nece*? Cf. *parentālis*, *lustrālis*.

**noceō, -ēs, -uī, -itum, -ēre** (une forme en *-s-*, *noxit* chez les archaïques, cf. Lex XII Tab. 12 2 a ; *ne boa noxit*, Lucil.) : causatif en *-eye/o-* avec vocalisme *o* de la racine **nek-* dont le sens était d'abord « causer la mort de, préparer la mort à » (de là la construction avec le datif), cf. encore Cic., Caec. 21, 60, *arma alia ad tegendum, alia ad nocendum* ; Luc. 8, 305, *uolnera parua nocent* (« causent la mort »), et s'est affaibli au point de ne plus être dans la langue courante que « nuire [à] », le sens de « tuer » ayant été réservé entre autres au dénominatif de *nex*, *necāre*. Ancien, usuel et classique dans ce sens. Panroman, sauf roumain. M. L. 5938 et B. W. s. u. De *nocēns* « qui nuit à, coupable » : *innocēns* « incapable de nuire, innocent » et *nocentia* (Tert.), reformé sans doute sur *innocentia*, qui est classique ; *nocuus*, *innocuus*, qui se substitue dans la poésie dactylique à l'amétrique *innocēns* et pénètre dans la prose impériale. M. L. 444 ; celtique : irl. *ennac* ; *nocīuus* (depuis Phèdre).

Tardifs : *nocibilis*, *-bilitās* ; *nocumentum* = βλάβη ; *renoceō* = ἀνταδικῶ (Didasc. Apost.).

**noxa** ‖ : faute, dommage causé ; cf. la formule du fétial dans T.-L. 9, 10, 9, *ob eam rem noxam nocuerunt* ; et Dig. 50, 16, 238, § 3, *noxae appellatione omne delictum continetur*. Puis, à l'époque impériale, le sens de « faute » ayant été réservé à *noxia*, *noxa* a désigné le « coupable », et aussi le « châtiment » : cf. Just., Inst. 4, 8, 1, *noxa est corpus quod nocuit, i. e. seruus ; noxia ipsum maleficium, ueluti furtum, damnum, rapina, iniuria*, et Fest. 180, 25, *noxia, ut Ser. Sulpicius Rufus ait, damnum significat in XII. Apud poetas autem et oratores ponitur pro culpa ; at noxa peccatum, aut pro peccato poenam*.

De *noxa* dérivent *noxius* (pour la formation, cf. *anxius*) « qui fait le mal, coupable », d'où *noxia* f. (scil. *causa*), qui s'est confondu avec *noxa* ; *noxia* avec le sens de « dommage » est déjà dans la loi des XII Tables, 12, 2 a : *si seruos furtum faxit noxiamue noxit*, cf. Fest. 180, 25 ; Pline et Térence emploient *noxia*, non *noxa* ; *noxālis*, *-e* (terme de droit : *n. actiō*) ; *noxitūdō* (Acc.). De *noxius* : *noxiālis* (Prud.), *noxietās* (Tert.) ; *noxiōsus* ; *innoxius* (cf. aussi *innox*, Isid., Or. 10, 125, et Inscr., refait sur *noxa*) : qui ne fait pas de mal, innocent ; qui n'éprouve pas de mal ; *innoxius ā* « à l'épreuve, à l'abri de », cf. Sall., Ca. 39, 2 et 40. Joint par Plaute à *innocēns*, Cap. 665.

Pour *obnoxius*, v. ce mot.

Le nom radical *nex* n'a pas de correspondant sûr hors du latin ; gr. νέκες · νεκροί (Hés.) est surprenant ; νάρ « engourdissement léthargique » est dérivé de **nek-* ; ainsi que νέκας « monceau de cadavres » et νεκρός « mort » (adjectif). *Per-niciēs*, *inter-niciēs* sont des dérivés de thèmes radicaux comme *prō-gen-iēs*, *spec-iēs*, etc. Le gr. νέκυς « mort, cadavre » a un correspondant dans av. *nasuš* « cadavre » ; cf. lat. *nequālia* (que, toutefois, certains dérivent de *nēquam*). Lat. *ē-nectus* est à rapprocher de skr. *naṣṭáḥ*, av. *naštō* « péri ». La racine ne fournissait pas de présent thématique ; le présent indo-iranien est skr. *náçyati* = av. *nasyeiti* « il périt, il disparaît ». Skr. *nāçayáti* « il fait périr » est formé comme lat. *noceō* ; cf. v. perse *nāθaya-*. Le causatif *noceō*, le substantif de type désidératif *noxa* et *nequālia* offrent un affaiblissement de sens qui ne s'observe ni en indo-iranien ni en grec ; mais cf. ‖ tohk. B *naksentr* « ‖ blâment ». — Si l'on peut admettre une forme **nek'u-* à côté de **nek'ū*, on rapproche irl. *éc* « mort », gall. *angheu* (même sens). Cf., enfin, v. isl. *Nehalennia* « déesse de la mort » et *Nagl-far* « [bateau] des morts ». Sur *obnoxius*, v. une réserve sous ce mot.

**nī** : v. *ne*, 5°.

***nibulus*** : vautour (CGL V 570, 2, *nibuli id est aues*). Sans autre exemple, mais confirmé par le témoignage des langues romanes ; cf. ital. *nibbio*, v. fr. *nièble*, etc., M. L. 5904. Comme l'a vu M. Niedermann, *Contributions à la crit. et à l'explic. des gloses lat.* (Neuchâtel, 1905), p. 32, *nibulus*, dont existe un doublet *nilbur* glosé *miluus*, CGL V 468, 8, est une forme dissimilée de *miluus* (prononcé *milbus*) ; cf. *nèfle* en face de *mespila* et *nappe* de *mappa*.

**nictiō, -īs, -īre** : *-it canis in odorandis ferarum uestigiis, leuiter ganniens... unde ipsa gannitio*, F. 184, 3. Mot technique. Un exemple d'Ennius, A. 342. Les gloses ont *nicto* : *latro* ; mais *nictō* est invraisemblable, tous les verbes indiquant un cri étant en *-iō*. Peut-être y a-t-il là confusion de *nictiō* et *nictō*.

**nictō,- ās, -āre** (*nictor*, *-āris*) : cligner des yeux ; clignoter. A pour synonyme rustique *cennō* ; cf. CGL V 621, 39, *nicto est quod rustice dicitur cenno*. Fréquentatif intensif d'un simple disparu, dont le substantif verbal *nictus* est encore attesté (Caecil., Labér.) ; cf. *cōniueō*, *nītor*. D'après Festus, 182, 30, le verbe se serait employé à l'origine dans le sens de « s'appuyer » : *nictare et oculorum et aliorum membrorum nisu saepe aliquid conari, dictum est ab antiquis, ut Lucretius in lib. III* (6, 836) : « *hic ubi nexari* (*nixari* codd. Lucr.) *nequeunt insistereque alis* ». *Caecilius in Hymnide* (72) : « *garrit sine dentes iactent, sine nictentur perticis.* » *Nouius in Macco Copone* (47) : « *actutum scibis cum in nerue nictabere* ». *Vnde quidam nictationem, quidam nictum. Caecilius in Pugile* (193) : « *tum inter laudandum hunc timidum tremulis palpebris percutere nictu : hic gaudet et mirarier* ». Ancien ; non roman.



Dérivé : *nictātiō* (Plin.). Composé : *adnictō* (Naevius).

V. *cōnīueō*. Il est curieux que le slave ait un groupe **mignǫti* « nictāre », avec *m-* initial (v. Trautmann, *Balt. sl. Wört.*, p. 174), aussi M. Benveniste, BSL 1937, 98, p. 280, dérive-t-il *nictō* de **mictō*, itératif issu d'une racine **meig-*.

**nictus, ūs** m. : v. le précédent.

**-nīdeō** : v. *renīdeō*.

**nīdor, -ōris** m. : fumet, odeur qui s'échappe d'un objet qui cuit ou qui brûle, graillon. Ancien (Plt.) ; technique. M. L. 5912.

Dérivés tardifs : *nīdōrōsus* (Tert.) ; *nīdōrō* (Not. Tir.).

Cf. att. κνῖσα, hom. κνίση « odeur de graisse brûlée », v. isl. *kniss* n. « vapeur de la cuisson ». ‖

**nīdus, -ī** m. : nid, nichée. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5913.

Dérivés et composés : *nīdulus*, diminutif de tendresse, d'où *nīdulor*, *-āris* ; *nīdāmentum* (d'un **nīdō*, non attesté, remplacé par *nīdulor* et *nīdificō*) ; *nīdificus*, *-ficium* (Apul., d'après *aedificium*), *-ficō*, M. L. 5911 (mais le fr. *nicher* s'explique mieux par **nīdicāre*). Cf. aussi M. L. 5910, *nīdiculāre* ; 5908, **nīdāle* ; 5909, **nīdax* « niais ».

Mot indo-européen **ni-zdo-*, dont le premier terme est le préverbe *ni-* et le second une forme à vocalisme zéro de la famille de *sedeō*. Au sens de « nid », on a de même irl. *net* (irl. mod. *nead*), v. h. a. *nest*, et, avec des altérations sans doute voulues, lit. *lizdas*, v. sl. *gnězdo* (neutre) ; le sens général de « lieu où l'on s'établit » apparaît dans arm. *nist* et skr. *nīḍáḥ*. En tant que préverbe, **ni*, indiquant mouvement de haut en bas, existe en indo-iranien et en arménien ; la racine **sed-* y était souvent jointe : skr. *ni-sīdati* « il s'assied », av. *nišhiδaiti*, v. perse *niy-ašādayam* « j'ai établi », arm. *n-stim* « je m'assieds ». De **ni-* le slave et le germanique n'ont gardé que des dérivés : v. sl. *nicĭ* « penché en avant », *nizŭ* « en bas », v. h. a. *nidar* « vers le bas ». ‖

**niger** (*-gra*, *-grum*, Orib. 495, 22), **-gra, -grum** : noir. S'oppose à *albus*, *candidus*. Au sens moral « funèbre, qui évoque une idée de mort ou de malheur » ; s'emploie en parlant du caractère, comme le gr. μέλας ; cf. Cic., Caec. 27 ; Hor., S. 1, 4, 85 (par opposition à *candidus*). Sur la nuance de sens qui le sépare de *āter*, v. ce mot. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5917.

Dérivés et composés : *nigror* m. (poétique) ; *nigrēdō* f. (postclassique) ; *nigritia* (*-tiēs*) f. (Plin., Cels.), M. L. 5921 ; *nigritūdō* (Plin.) ; *nigraster* (Firm.) ; *nigellus*, d'où *nigella* « nielle, nigelle » (Gloss.), M. L. 5915 et 5916 ; *Nigelliō* ; *nigridius* (Not. Tir.) ; *nigricolor* (= μελάγχροος), et les composés tardifs et artificiels *nigri-formis*, *nigro-gemmeus*, *-rubēns* ; les surnoms *Nigrīnus*, *Nigrīna* ; *nigrō*, *-ās* : noircir (transitif et absolu) ; *nigreō* ; *nigrēscō*, *-is*, M. L. 5919 ; *nigricō*, M. L. 5920 ; *nigrificō*, *-ās* ; *nigrē-faciō*, *-fiō* (tardifs) ; *dē-nigrō*, *-ās* (intensif ; cf. gr. ἀπομελαίνω ; sens propre et figuré : *d. honorem famamque*, Firmicus, Math. 5, 10 fin) ; *dēnigrēscō* et *innigrō*, *innigrēscō* (tardifs) ; *internigrāns* (Stace) ; *per-*, *sub-niger*.

Étymologie inconnue. ‖ Du reste, il n'y a pas d'adjectif indo-européen commun attesté pour « noir ». ‖

**nihil** (*nīl*), **nihilum** : v. *hīlum*. M. L. 5922 a.

**nimbus, -ī** m. : nuage chargé de pluie ; pluie ; puis « nuage, nuée » en général, et spécialement « nuage doré qui enveloppe les dieux, nimbe, auréole » : *proprie nimbus est qui deorum uel imperantium capita quasi clara nebula ambire fingitur*, Serv., Ae. 3, 585. Au sens figuré « pluie » (de traits, tombant dru comme la pluie, puis s'est dit de toute espèce d'objets), *n. tēlōrum*, *peditum*, etc. Ancien, surtout poétique. Conservé en italien. M. L. 5924. Irl. *nimb*.

Dérivés et composés : *nimbōsus* ; *nimbātus* (Plt.) ; *nimbifer*, *-uomus*.

V. *nebula* et *nūbēs*.

**nīmīrum** : v. *nī* et *mīrus*.

**nimis** adv. : très, trop. D'abord employé avec la valeur d'un superlatif, sens encore usuel chez les auteurs archaïques et dans la langue familière ; cf. Plt., Mo. 511, *nimis quam formido* ; Enn. ap. Cic., Fin. 2, 13, 41, *nimium boni est cui nil est* [*in diem*] *mali*, où *nimium bonī* traduit κεῖνος ὀλβιώτατος d'Eurip., Hec. 2 ; *hominem nimium lepidum et nimia pulchritudine*, Plt., Mi. 998 ; de même, *nīmiō* devant un comparatif a encore le sens de *multō* comme *nimis*, *nimium* (ce dernier rare à l'époque classique) = *multum* dans *nimis quam*, *nimium quantum*. *Nimis* s'est ensuite spécialisé dans le sens de « trop » (comme gr. ἄγαν, λίαν), qui est le plus fréquent, souvent avec une négation *nōn*, *haud nimis*. Ancien, usuel ; toutefois, à basse époque, dans la langue populaire, reparaît le sens de « beaucoup, très » ; cf., par exemple, Vulg., Ezech. 37, 10, *exercitus nimis grandis ualde* (= πολλὴ σφόδρα). Conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 5925, mais a subi la concurrence d'une forme nouvelle **troppus*. M. L. 8938 ; B. W. sous *trop*. Composé : *praenimis* (Gell.).

Dérivés : *nimius* ; d'où *nimium* n. : excès (opposé à *parum*) ; *nimietās* (époque impériale), cf. *satietās* ; adv. *nimiē* (tardif) ; *nimiopere* (Cic.), cf. *magnopere* ; *praenimis*, *-mium* (Gell., Charis.).

L'hypothèse d'un **ne-mis* > *nimis*, avec le sens de « pas plus petit », cf. le groupe de *minus* (osq. *mins*), est aventurée. On n'en a, du reste, pas de meilleure.

**ninguis ; ninguit** : v. *nix*.

**ningulus** : « nūllus », dans Fest. 184, 17, qui cite des exemples d'Ennius (A. 130) et du devin Marcius (2). Formation analogique d'après *singulus* ; non attestée en dehors de ces deux exemples.

***ninnium*** ‖ : mot de forme et de sens incertains (les manuscrits palatins ont *nimium*) qu'on lit dans l'Ambrosianus de Plaute, Poe. 371. Rappelle par l'aspect certains mots enfantins du type grec νίννιον « poupée », etc., dont le sens, du reste, ne convient pas au passage de Plaute. V. Walde-Hofmann, *Lat. Etym. Wört.*, s. u. ‖

**nisi** (*nisei*, SC Bac. ; *nise*, Lex Rubria ; *nesi* (?), Festus 164, 1) : particule de sens conditionnel composée de *nĕ* + *sī* abrégé par l'effet de la loi des mots iambiques, « non pas si ; à moins que... ne ; sauf le cas

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

où » ; et par suite « si... ne... pas », cf. gr. εἰ μή, ἐὰν μή. *Nī-*, toujours scandé bref dans Plaute, cf. Lindsay, *Early lat. verse* 208, ne peut résulter d'un abrègement de *nī* malgré l'osque *nei suae* « nī sī », à moins d'admettre un abrègement proelitique, comme dans *siquidem*. Dans l'usage familier, la valeur de *-si* dans *nisi* s'est oblitérée et *nisi* n'a plus qu'un sens restrictif et équivaut à « seulement, sauf, sinon » ; de là l'emploi de *nōn nisi* « non pas... si ce n'est » qu'on trouve accompagnant un ablatif absolu, de *nisi ut*, *nisi quod*, *nisi quia* ; ou de *nisi* après *nihil*, *nihil aliud*, *nōn aliter*, où il joue le rôle de *quam*, et même quelquefois sans qu'une négation soit précédemment exprimée, e. g. Sall., Iug. 75, 3. La condition s'est alors exprimée par un *sī* surajouté : *nisi sī* (fréquent dans Plaute, par exemple Am. 825, Cap. 530, Cu. 51, etc.). Le même fait s'est produit pour *quasi* renforcé en *quasi sī* et, en grec, pour εἰ μὴ εἰ. Inversement, comme on l'a vu, *nī* a pris le sens de *nisi*. *Etsī*, *etiamsī* sont, au contraire, restés inchangés. Ancien, usuel. Non roman.

**nītēla** (*nītella*), **-ae** f. : lérot ; écureuil ; mulot (Plin., Mart.). M. L. 5927.

Dérivé : *nītēdula* : même sens (Cic.). La forme *nītēl(l)īnus*, dans Pline 16, 177, doit sans doute se lire *uitellīnus* « jaune d'œuf » (André).

Cf. *mustēla*. — *Nītēdula* rappelle pour la forme *fīcēdula*.

**niteō, -ēs, -uī, -ēre** : briller, être luisant, éclatant. Se dit souvent de l'éclat de la santé, de la propreté, de l'embonpoint, de l'aspect riant ou plaisant d'un corps ou d'un objet, maison, paysage, etc. Ancien, classique. Non roman.

Dérivés et composés : *nitor*, *-ōris* m. : brillant, éclat (sens physique et moral) ; conservé en campidanien, M. L. 5930 ; *nītēla* (Apul.. cf. *candēla*) ; *nitidus*, M. L. 5929 ; B. W. sous *net* ; *nitiditās* (Acc.) ; *nītidiusculus* (Plt.) ; *nitidulus* (Sulp. Sév.) ; *nitidō*, *-ās* (remplacé dans les langues romanes par **nitidiāre*, M. L. 5928), qui a déjà le sens de « nettoyer » dans Enn. ap. Non. 144, 12, *eunt ad fontem, nitidant corpora* ; *nitēscō*, *-is* (déjà dans Enn.) ; *ēnitēscō*, d'où *ēniteō* ; *inter-*, *per-*, *prae-*, *re-niteō* (tardif) ; *nitefaciō* (Gell.).

Irl. *niam* « éclat » férait penser à une racine **nei-* « briller » qu'on retrouve peut-être dans *renīdeō* (avec un morphème de présent *d* ou *dh*) ; *niteō* serait bâti sur un adjectif **nītos*, comme *fateor* ; sur le groupe en celtique, cf. Vendryes, Rev. celt., 46, 245-267. Hypothèse incertaine.

**nītor** (ancien *gnītor* ; la gutturale initiale est conservée dans P. F. 85, 21, *gnitor et gnixus a gen[er]ibus prisci dixerunt*), **-eris, nīxus**, puis **nīsus, sum, nītī** : s'appuyer sur (sens physique et moral), se pencher avec effort, d'où « faire effort, s'efforcer (*nītibundus*, Gell.) », « être en travail » (d'une femme qui accouche). Le participe ancien est *nīxus*, la racine présentant, en effet, une gutturale **kneigh*$^{w}$- ; cf. *cōnīueō* et *nictō*. Cette gutturale est conservée dans *nixi di* : *appellantur tria signa in Capitolio ante cellam Mineruae genibus nixa, uelut praesidentes parientium nixibus*, F. 182, 23, et Ov., M. 9, 294, *Magno Lucinam Nixosque patres clamore uocabant*. La forme récente *nīsus* est analogique de *ūtor*/*ūsus* ; elle résulte de ce que le sentiment de l'existence de la gutturale ancienne a disparu.

Dérivés et composés : *nīxus*, *-ūs* m. : travail de l'accouchement, le sens de « appui, effort » s'exprimant plutôt par *nīsus* ; *ēnītor*, *ēnīxus* : accoucher, enfanter ; *nīxuriō*, *-īs*, glosé φιλοτοκέω (Gl. Philox.) en dehors du sens plus large que lui donne Nigidius ap. Non. 144, 19, *-it qui niti uolt et in conatu saepius aliqua re perpellitur*. Ancien, usuel et classique. Non roman. Sur *nixa* « coccymela », v. Isid., Or. 17, 7, 10.

*nīxor*, *-āris* (poétique, Lucr., Vg.), intensif de *nītor* ; *ad-*, *cō-* (v. *cōnor*), *ē-*, *in-*, *ob-*, *re-* (langue impériale = *resistō*, *aduersor*), *sub-nītor* ; *praenīsus* (Gl.).

**nitrum, -ī** n. : nitre. Emprunt latinisé au gr. νίτρον, lui-même emprunté à l'égyptien. Dérivés latins : *nitrāria* f. ; *nitrātus*, *nitreus*, *nitrōsus*.

**nix** (*niuis*, Orib.), **niuis** (ĭ) f. : neige. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5936.

**nīuit** (ī) : ap. Pac., Paul. 4 (Non. 507, 29), *sagittis niuit, plumbo et saxis grandinat* « il neige ». Fréquentatif : *niuitor* : χιονίζομαι (Gl.). Remplacé dans les langues romanes par **niuāre*, M. L. 5930 b, et **niuicāre* (*-gā-*), M. L. 5934 ; B. W. *neiger*.

Dérivés et composés : *niuālis* : de neige ; *niuārius*, usité surtout dans *niuārium cōlum*, *niuārius saccus* « filtre à neige » ; M. L. 5931, *niuāria* ; *niuātus* : *-a aqua* ; *niueus*, cf. M. L. 8386, *subniueus* ; *niuōsus* ; neigeux, M. L. 5935 ; *niuēscō*, *-is* ( tardif) : devenir blanc de neige ; *niuifer* (Salu., G. D. 6, 2).

A côté de *nix*, *nīuit* existent des formes à infixe nasal : *ninguit* (cf. ombr. *ninctu* « ninguitō »), *ninxit*, qui a supplanté *nīuit* et a subsisté dans certains dialectes romans, M. L. 5926 ; *ninguis*, *-is* f. (Lucil., Lucr.) ; *ninguidus* ; *ningor* (Apul.) : chute de neige.

Une trace du thème racine de *nix*, nom d'action féminin, se retrouve dans l'accusatif νίφα chez Hésiode (à côté de hom. νιφάς « neige », νιφόεις « neigeux » ; le grec ayant pour la « neige » d'ordinaire χιών répondant à arm. *jiwn*), cf. sans doute gall. *nyf* « neige » (v. J. Loth, Mél. L. Havet, p. 237), tandis qu'il y a un thème en *-o-* masculin dans deux groupes voisins : got. *snaiws*, lit. *sniẽgas*, v. pruss. *snaygis*, v. sl. *sněgŭ*.

Le type thématique de présent v. lat. *nīuit* se retrouve exactement dans av. *snaēžaiti* « il neige » (mais le nom iranien de la « neige », av. *vafra-*, est isolé), gr. νείφει, v. h. a. *snīwit*, lit. orient. *sniẽga* ; il représente sans doute un ancien athématique, car l'irlandais a le vocalisme radical zéro dans *snigid* « il neige » (et « il pleut »).

La forme à infixe nasal *ninguit* ne se retrouve que dans un groupe où, comme en latin, ce type s'est particulièrement développé, en baltique : lit. *sniñga* « il neige », inf. *snĩgti*.

**nixa, -ae** f. : *coccymela quam Latini ob colorem prunum uocant, alii a multitudine enixi fructus nixam appellant*, Isid. 17, 7, 10. Sans doute corruption tardive et populaire de *myxa*, v. Sofer, p. 100. Passé en arabe marocain : *nis* « abricot ». V. André, *Lex.*, s. u.

**nō, nās, nāuī, nāre** : nager, flotter (sens physique et moral). Attesté depuis Ennius. — *Nō*, en raison de son caractère monosyllabique, a tendu à être remplacé par *nātāre* bâti sur un adjectif **nāto-s* (cf. *fateor*) et confondu avec les fréquentatifs par les Latins, d'où la définition : *natare : saepius nare, ut dictitare, factitare*, F. 168, 2. *Nātāre* apparaît dès Ennius et devient de plus en plus fréquent sous l'Empire. Lucrèce dit *nant oculi*, les écrivains qui le suivent *natant oculi* (e. g. Ov., F. 6, 673 ; Quint. 4, 3, 76). *Natāre* seul est représenté dans les langues romanes (avec une variante obscure **notāre*). M. L. 5846 ; B. W. *nager*.

De *natāre* dérivent : *natātor* (M. L. 5847) ; *-tiō*, *-tilis*, *-ticius*, *-tōrius*, d'où *natātōrium* n. et *natātōria* f. « emplacement pour nager » ; *innātōria* « piscine » (Ital.) doit provenir d'une haplologie ; *natātūra* (Gloss.) ; *natātus*, *-ūs* (poétique, époque impériale) ; *natābulum* ; *natābilis* ; *natābundus*. De *nāre* il ne semble pas qu'il y ait de dérivés, en dehors d'un adjectif composé *innābilis*, *d. λ.* dans Ov., M. 1, 16, de caractère artificiel (= ἄπλευστος). Du reste, *innātābilis* était exclu de l'hexamètre dactylique.

Par contre, *nō* et *nātō* ont fourni, chacun, des composés à l'aide des préverbes ordinaires : *ad-*, *ē-*, *in-*, *re-*, *super-*, *trāns-* (*trā-*)*nō* ; *ab-*, *ad-*, *dē-* (Hor., C. 3, 7, 28 = κατανήχομαι), *ē-*, *in-* (M. L. 4443), *prae-*, *sub-*, *super-*, *super-ē-*, *trāns-*(*trā-*)*nātō* ; *inēnatābilis* (Tert.).

Le présent indo-européen, de type athématique, est conservé dans véd. *snáti* « il se baigne » ; à ce présent ont tendu à se substituer des dérivés divers : *snāyate* en sanskrit classique, av. *snayeite* « il se lave » (et un causatif *snāδayon* « qu'ils lavent »), gr. νήχω (qui doit être un ancien *νᾱ́χω) « je nage », tokh. *nāskem* « ils baignent » ; le latin a aussi un verbe de type dérivé *nō, nās*. — Le sens du verbe latin est « nager » ; ce sens se retrouve dans irl. *snám* « fait de nager », gall. *nawf*, comme dans gr. νήχω. — On traduit ombr. snata, asnata par *ūmecta*, *nōn ūmecta*. — Au second terme d'un composé, le védique a *ghṛta-snā́* « plongé dans le *ghṛta* ».

**nōbilis** : v. *nōscō*.

**noceō** : v. *nex*.

**noctua** : v. *nox*.

**nōdus, -ī** m. : nœud ; et toute saillie en forme de nœud : nœud d'un arbre, bourgeon, nodosité, renflement, chignon ; nœud formé par une articulation (κόνδυλος) ; partie dure (d'un métal, d'une pierre, etc.) ; nœud qui retient chaque maille dans un filet ; par suite, point d'intersection du Zodiaque et de l'Équateur. S'emploie aussi au sens moral, soit dans le sens de « nœud(s), liens » (*n. amīcitiae*, *relligiōnis*), soit dans celui de « complication, difficulté qui arrête » : *incidēramus in difficilem nodum*, Cael. ap. Cic., Fam. 8, 11, 1. Ancien, usuel. Panroman. M. L. 5948.

Dérivés et composés : *nōdō*, *-ās*, M. L. 5942 ; *nōdōsus*, M. L. 5946 ; *nōdōsitās* (St Aug.) ; *nōdābilis* et *inēnōdābilis* (déjà dans Acc.) ; *nōdāmen* (bas latin) ; *Nōdōtus* (*-ūtus*?), nom d'une divinité rustique citée par St Aug., Ciu. D. 4, 8, *praefecerunt ergo... geniculis nodisque culmorum deum Nodotum* (*-dutum*) ; aussi *Nōdutis*, *Nōduterēnsis*, Arn. 4, 7 ; *nōdulus*, M. L. 5947 ; cf. aussi M. L. 5943, *nōdĕllus* (bret. arm. *nozelenn*?, emprunt savant ou récent), Gl. ; 5944, *nōdīcāre*, et



482, **annōdicāre* ; 483, **annōdulāre* ; 5945, **nōdiculus*.

*abnōdō* : enlever les nœuds des arbres (Col.) ; *ēnōdō* ; *ēnōdis*, *-e* ; *innōdō* (bas latin, M. L. 4445) ; *internōdium* ; *renōdō* (Hor., Epod. 11, 28 = ἀναδέω) ; *renōdis* ; *obnōdō* (Script. rust.).

*centenōdia* (plante) « aux cent nœuds » (Marcel.).

V. *nectō*.

***noegeum, -ī*** n. : *quidam amiculi genus praetextum purpura ; quidam candidum ac perlucidum... ut Liuius in Odyssia* (21) : « *simul ac lacrimas de ore noegeo detersit* » *i. e. candido*, F. 182, 18. Cf. CGL V 33, 27, *noegeum, nigrum pallium tenue*. Sans explication.

**nola, -ae** f.? : clochette. Avien., Fab. 7, 8, *iusserat* (*canem*) *in rabido gutture ferre nolam*. Leçon douteuse ; certains lisent *notam* ; toutefois, cf., pour la quantité, *Nŏlānus* dans Prud., στέφ. 11, 208, et, pour le sens, *campāna*.

**nōla, -ae** : épithète appliquée à Clodia, tirée de *nōlō* « je ne veux pas », équivoquant avec *Nōla*, nom d'une ville de Campanie : *in triclinio Coam* (cf. *coeō*, *coitus*), *in cubiculo Nolam*, Cael. ap. Quint. 8, 6, 53.

**nōlō** : v. *uolō*.

**nōmen, -inis** n. : 1° nom donné à une personne ou à une chose : *n. proprium*, *commūne* ; *n. Latīnum* (dans *socii nominis Latini*, cf. en ombrien Turskum, Naharkum numem, Iapuzkum numem, T. Eug. 1 b, 17). Distingué de *uerbum* par les grammairiens (comme ὄνομα de ῥῆμα) : *in nōmine* « au nom de », *nōmen Dominī* périphrase de la langue de l'Église équivalant à *dominus* ; 2° renom ; 3° en droit « nom d'un accusé » : *nōmen dēferre*, *accipere* ; « nom d'un débiteur », d'où « titre de créance » : *tituli debitorum nomina dicuntur praesertim in iis debitis, in quibus hominum nomina scripta sunt, quibus pecuniae accommodatae sunt*, Asc. ap. Cic., Verr. 2, 1, 10, § 28. En tant que le nom s'oppose à la chose (cf. gr. ὄνομα et ἔργον), *nōmen* peut désigner « un vain nom », d'où *nōmine*, *sub nōmine* « sous le prétexte de ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5949.

Composés : *agnōmen*, *cognōmen*, *praenōmen* : les deux derniers sont seuls usités ; *agnōmen* semble une création des grammairiens faite en vue de distinguer (*agnōscere*) les surnoms individuels des surnoms communs à tous les descendants d'une *gens* ; cf. Diom., GLK I 312, 3, *propriorum nominum quattuor sunt species : praenomen, nomen, cognomen, agnomen : praenomen est quod nominibus gentiliciis praeponitur, ut Marcus, Puplius ; nomen proprium est gentilicium, i. e., quod originem gentis uel familiae declarat, ut Porcius, Cornelius ; cognomen est quod uniuscuiusque proprium est et nominibus gentiliciis subiungitur, ut Cato, Scipio ; agnomen uero est quod extrinsecus cognominibus adici solet, ex aliqua ratione uel uirtute quaesitum, ut Africanus, Numantinus, et similia*. Il n'y a pas dans *nōmen* de *g* initial étymologique ; *agnōmen*, *cognōmen*, et plus tard *agnōmentum*, *cognōmentum*, sont des formes analogiques faites sur le modèle *nōscō*/*agnōscō*, *cōgnōscō* (cf. Isid., Or. 1, 6, 4, *cognomentum uolgo dictum eo quod nomini cognitionis causa superadicitur, siue quod cum nomine est*), dont *nōmen* était originairement indépendant (il est peu vraisemblable de supposer que *cognōmen* n'est pas appa-

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

renté à *nōmen* et doit être rattaché à *cognōscere*, représentant *co-gnōmen* « signe de reconnaissance », avec un *-gnōmen* équivalant à γνῶμα). Mais, à l'époque historique, les Latins ne séparaient pas *nōscō* de *nōmen* (cf. P. F. 179, 13, *nomen dictum quasi nouimen, quod notitiam facit*), et Plaute emploie *ignōbilis* au sens de « homme sans nom » (et non « inconnu »), Amp. 440, *ubi ego Sosia nolim esse, tu esto sane Sosia;* | *nunc, quando sum, uapulabis nisi hinc abis, ignobilis.* A basse époque, on trouve confondus *adnōminō* et *agnōminō* pour traduire ἐπ- et προσεπ-ονομάζω. Il y a eu là une étymologie populaire toute naturelle.

Autres dérivés et composés : *nōminālis* ; *nōminālia* n. pl. : « jour où l'enfant recevait son nom » ; *nōmināliter* ; *nōminōsus* = *glōriōsus* (Gl.) ; *nōminārii* « qui savent lire les noms » (par opposition aux *syllabārii*).

*nōminō*, *-ās* : nommer (ὀνομάζω, ὀνομαίνω), panroman, M. L. 5950, et ses dérivés *nōminātim*, *nōminātiō*, *-tor*, *-tōrius*, *-tus*, *-ūs* ; *nōminātīuus* (terme de grammaire *n. cāsus* = ἡ ὀνομαστική [πτῶσις] ; *nōminitō*, *-ās* (Lucr., pour éviter le crétique formé par les formes de *nōmĭnō*) ; *innōminābilis* (Apul., Tert.) ; *nōminātus* « célèbre » (Tert., d'après ὀνομαστός) ; *innōminātus* (Don.) = ἀνονόμαστος ; *nōminōsus* : *fāmōsus* (Gl.) ; *innōminis* (Ps.-Ap.).

*nōmenclātor* : esclave chargé d'appeler les noms des clients ; *nōmenclātiō*, *-clātūra*. Cf. *calāre* ; *adnōminatiō* : = παρονομασία ; *āgnōmentum* (Apul.) = *āgnōmen* ; *cognōminō*, ἐπονομάζω ; *cognōmentum*, *-minātiō*, etc. ; *cognōminis* : qui a le même nom (= ὁμώνυμος), M. L. 2030 a.

*dēnōminō* (Rhet. Her.) : désigner par un nom, dénommer (= κατονομάζω) ; *dēnōminātiō* (= κατονομασία, παρωνυμία, παρονομασία) ; *dēnōminātīuus* (terme de grammaire) : dérivé ; *praenōminō* : donner un prénom, nommer en première ligne (bas latin).

*prōnōmen* : terme de grammaire « pronom », d'après gr. ἀντώνυμος ; *prōnōminālis*, *-nātīuus* ; *prōnōminō* ; *prōnōminātiō* : figure de rhétorique par laquelle on remplace un nom propre par une épithète, périphrase (traduction de gr. ἀντονομασία).

*supernōminō* (= ἐπονομάζω) (Tert.).

*ignōminia* : v. ce mot. — V. aussi *nūncupō*.

Le mot se retrouve exactement en indo-iranien (skr. *nā́ma* (inst. sing. *nā́mnā* « par le nom », av. *nāma* ; de même ombr. *nome*, abl. *nomne*. Même *ō* dans v. fris. *nōmia* « nommer » et sans doute aussi dans arm. *anun* (gén. *anuan*), avec prothèse. Formes à vocalisme *o* dans gr. ὄνομα (avec prothèse, d'où ὀνομαίνω « je nomme »), got. *namo* (pluriel *namna* ; le mot est masculin en germanique occidental : v. h. a. *namo*, etc.). Le hittite a *lāman* (gén. *lāmnaš*) « nom », avec une dissimilation. Formes à vocalisme zéro, irl. *ainm*, gall. *enw* et sl. **jĭmę* (v. sl. *imę*, v. tch. *jmě* (gén. *jmene*). L'*e* de v. pruss. *emmens*, etc., est surprenant.

**nōn** : ne... pas, non. Renforcement de la négation *nĕ* par l'addition du neutre de *ūnus*, ancien *oinos*, d'où **nĕ oinom*, encore reconnaissable dans les formes anciennes *noenum*, *noenu* ; cf., entre autres, Non. 143, 31 sqq. La formation de *nōn* est exactement comparable à celle de *nūllum*, ancien **ne oinolom*, ou de *nihil*, ancien **ne hīlum* ; la chute de *-um* est la même que dans ce dernier et s'explique par la même raison. Pour le passage de *oe* à *ō* entre deux *n*, cf. *nōnus* de **noenos*. *Nōn* est surtout la négation du mode de la réalité, l'indicatif, et de la proposition principale ; on la rencontre aussi devant le subjonctif à valeur conditionnelle. Son emploi dans les phrases prohibitives est enseigné comme incorrect ; cf. Quint. 1, 5, 50, *qui tamen dicat pro illo « ne feceris » : « non feceris », in idem incidat uitium quia alterum negandi est, alterum uetandi.* Toutefois, les poètes ne l'évitent pas (cf. Catul. 66, 80, *non prius tradite*). A l'époque impériale, *nōn* tend à se substituer à *nĕ* : *dummodo nōn* (Ov.), *dum nōn* (Plin. le J.), etc. *Nōn* + *ne* forme une particule interrogative qui suppose une réponse affirmative. *Nōn* se place devant certains mots négatifs : *nōn-nihil* « pas rien », *nōn-numquam* « pas jamais », *nōn nēmō*, *nōn nūllus* « pas personne » (*nōnnūllī*), litotes pour « une certaine quantité, quelquefois, quelques-uns ». *Nēmō nōn* (cf. οὐδεὶς οὐχί) au contraire, signifie « il n'y a personne qui ne... ; tout le monde ». Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5951. Sur *nōnne*, v. *-ne*.

V. *ne*.

**nōnae,** etc. : v. *nouem*.

***noneolae** : *uocantur papillae, quae ex faucibus capra-rum dependunt* (*-dent*), P. F. 179, 15. Inexpliqué.

**nonnus, -ī** m. ; **nonna, -ae** f. (latin ecclésiastique) moine, nonne. — Figure aussi dans les inscriptions de basse époque avec le sens de « nourricier, nourrice ». — Sans doute mot enfantin, qui rappelle gr. νέννος, νέννας, νάννα « oncle » et « tante », etc. Cf. M. L. 5817, *nanna*, *ninna*, *nonna*. Germanique : v. h. a. *nunna*, ags. *nunne*. Forme avec dissimilation : *monnula*, CIL VI 27009.

**norma, -ae** f. : équerre ; cf. Vitr. 7, 3, *anguli ad normam respondentes*. Terme technique, employé aussi par image au sens moral de « règle, ligne de conduite ». Souvent joint à *rēgula*. Classique. Non roman.

Dérivés et composés : *normālis* « d'équerre » ; *normātus*, d'où *normō*, *-ās* ; et *renormātus* ; *normātiō* ; *normātūra* ; *normula* f., tous termes techniques ; *abnormis* (Hor.) ; *abnormitās* (Gloss.) ; *adnormō* = τόνω (Charis.) ; *ēnormis* (latin impérial) « irrégulier » et surtout « énorme » (cf. *immēnsus*, *immodicus*) ; *ēnormitās* et *inēnormis* (Apul.) ; *dēnormō* (Hor., S. 2, 6, 9) ; *dē-normis*, *-mātiō*, *-mātūra*.

Sans doute emprunt à l'accusatif de γνώμων : γνώμονα, par un intermédiaire étrusque (cf. *fōrma*, *grūma*).

**nōs** nom. acc., *nostrum*, *nostrī* gén. (*nostrōrum*, *nostrārum*) ; *nōbīs* dat.-abl. : pronom personnel de la 1re personne du pluriel, « nous ». Peut-être renforcé de *-met*. S'emploie emphatiquement avec la valeur de *ego*. Usité de tout temps. Panroman. M. L. 5960.

Dérivés : *nōster*, également ancien et panroman, M. L. 5961 ; *nostrās* « de notre pays » (ne semble plus attesté après Pline) ; *nōstrātim* « à notre manière » (Sisenna ; cf. *tuātim* dans Plt.). — Une forme avec préfixe, *enos*, existe peut-être dans la formule initiale du Carmen Fr. Arual. : *enos Lases iuuate*, mais le texte est obscur. La brève de *nōster* est confirmée par le passage de *uoster* à *uester*.

*Nōs* représente une ancienne forme de cas régime ; cf. la forme atone skr. *naḥ*, av. *nō* qui servait d'accusatif-datif. L'*ō* de *nōs* peut résulter d'un allongement qui, en latin, est normal dans les monosyllabes autonomes ; l'*ŏ* de *nŏster* indique une ancienne brève. Pour expliquer l'*ō*, il n'est donc pas nécessaire de rapprocher les accusatifs gâth. *nā* (en face de *no*, datif-génitif), alb. *ne*, v. sl. *ny* (où, du reste, *y* peut représenter une forme à désinence d'accusatif pluriel ; cf. v. pruss. *nōumans*, où la désinence s'est introduite). Cette forme de cas régime a remplacé l'ancien nominatif appartenant à d'autres racines, du type de skr. *vay-ám*, got. *weis*, hitt. *wēš* « nous », ou du type de lit. *mēs*, arm. *mekʿ* « nous ». Cf. l'histoire de *uōs*, qui a pu servir de modèle. De même, en celtique, les formes irl. *ni* (*sni*), gall. *ni*, qui ne peuvent s'expliquer que par un vocalisme *e*, servent pour le sujet et pour le régime. — Le germanique a un vocalisme zéro : got. *uns* (accusatif-génitif-datif), d'accord avec hitt. *anz-aš*.

Le datif-ablatif *nōbīs* est formé comme v. sl. *namŭ* (datif), *nami* (instrumental).

L'adjectif dérivé *noster* est obtenu au moyen du suffixe marquant opposition de deux notions ; ce ne peut être qu'une forme nouvelle, comme gr. ἡμέτερος. Ailleurs, le suffixe a la forme **-ro-* simplement : irl. *arn*, got. *unsar*, v. isl. *várr*, arm. *mer*, toutes formes indépendantes les uns des autres. L'indo-iranien a un suffixe tout autre : skr. *asmā́kaḥ*, etc. C'est avec le possessif ainsi formé qu'a été obtenue l'expression du génitif qui n'avait pas de forme propre en indo-européen, non plus que le datif ou l'instrumental.



**nōscō** (ancien *gnōscō*, attesté par les grammairiens et les inscriptions ; *gnoscier* = *nōscī*, SC Bac. ; *gnotu*, *cognitu*, P. F. 85, 22 ; cf. aussi *gnōbilis* et les composés *a-gnōscō*, *co-gnōscō*), **-is, nōui, nōtum, nōscere**. Un participe à voyelle brève figure dans les composés : *a-gnĭtus*, *co-gnĭtus*, *incognĭtus* (quant à *nota*, v. ce mot). Inchoatif, *nōscō* signifie proprement à l'infectum « je commence à connaître, j'apprends à connaître, je prends connaissance » ; ainsi dans le SC Bac. : *eam figier ioubeatis ubei facilumed gnoscier potisit* « faites-la afficher là où il soit le plus facile d'en prendre connaissance » ; le sens de « je connais » est réservé au parfait *nōuī* : *si ego hos bene nouī*, Cic., Rosc. Am. 20, 57. Les temps de l'infectum s'emploient aussi dans la langue familière avec le sens de « reconnaître » (*agnōscō*) : *potesne* | *ex his ut proprium quid noscere?*, Hor., S. 2, 7, 89. Le participe *nōtus* a le sens de « connu » et aussi de « qui connaît » : *nouī, notis praedicas*, Plt., Ps. 996 ; le pluriel *nōtī, -ōrum* désigne les « connaissances », « les amis ». Ancien, classique, usuel. Non roman (cf. *cōgnōscō*).

Dérivés en *nōsc-* : *nōscitō*, *-ās* : chercher à reconnaître, examiner ; et « reconnaître » (Plt.) ; *nōscitābundus* (Gell.) ; *nōscentia*, *-ae* f. (Symm.) ; *nōscibilis* (Tert.).

Dérivés en *nō-* : *nōbilis* (*gnōbilis*, cf. Fest. 182, 12 : *nobilem antiqui pro noto ponebant et quidem per g litteram, ut Plautus in Pseudolo* (964) : *peregrina facies uidetur hominis atque ignobilis... Accius in Diomede* (283) : *ergo me Argos conferam, nam hic sum gnobilis. Liuius in* † *Virgo* † (3) † *ornamentu incendunt* † *nobili ignobiles*) : connu ; puis, avec restriction dans le sens laudatif (cf. *clārus*, *inclutus*), « célèbre, illustre » ; le sens péjoratif est rare. En particulier, « de noble origine », d'où *nōbilēs* ; *nōbilitās* ; *nōbilitō*, *-ās* et *innōbilitātus* (Lampr.) ; *ignōbilis* : inconnu (v. *nōmen*), obscur, de basse origine ; *ignōbilitās* ; *praenōbilis*. Cf. aussi M. L. 5937, **nobilius*. Il n'y a pas de substantif **(g)nōmen*, **(g)nōmentum*, sans doute pour éviter la confusion avec *nōmen* ; sur *cognōmen*, *agnōmen* (*-mentum*), v. *nōmen* ; *nōtiō*, *-ōnis* f. : acte de prendre connaissance, examen (sens général et technique du droit : *notiones animaduersionesque censoriae*, Cic., Off. 3, 31, 111 ; *notioni XV uirum is liber subicitur*, Tac., A. 6, 12, 3) ; dans la langue philosophique, « notiòn » : *notionem appello quod Graeci tum ἔννοιαν, tum πρόληψιν dicunt*, Cic., Top. 7, 31. Cf. *praenōtiō* même sens.

*nōtitia*, *-ae* et *nōtitiēs*, *-ei* f. : « célébrité, fait d'être connu ou de connaître » (cf. les deux sens, actif et passif, de *nōtus*) « connaissance », « notion » (doublet de *nōtiō*) ; *nōtīuus*, *-a*, *-um* (Not. Tir.).

*nōtēscō*, *-is* (poétique et époque impériale) : devenir connu ; *ē-*, *in-nōtēscō*, même sens ; *pernōtēscō* (Tac., Quint.) : impersonnel.

*nōtificō*, *-ās* : faire connaître, notifier (archaïque, rare) ; *-ficus* ; *nōtefaciō*.

*ignōtus* « inconnu » et « ignorant » (cf. *nōtus*, *ignārus* et ἄγνωστος) ; *nōtor*, *-ōris* m. (époque impériale) ; *nōtōrius*, d'où *nōtōria* f. : lettre d'avis, notice, avis ; *nōtōrium* : accusation.

Composés de *nōscō* : *agnōscō* : reconnaître (dans tous les sens du verbe français) ; *agnitiō* et (bas latin) *agnitor*, *agnitiōnālis* ; *agnoscentia*, *-cibilis* ; *adagnōscō* (Sén.) ; *cognōscō* : même sens, en général, que *nōscō*, *agnōscō*, avec indication de l'aspect « déterminé », au moins dans la langue ancienne ; cf., par exemple, Tér., Ph. 265, *unum cognoris* (var. *cum noris*) *omnis noris* « est-on parvenu à en connaître un, on les connaît (aspect indéterminé) tous ». Souvent joint à un verbe contenant aussi le préfixe *com-* : Acc., Trag. 437 : *constitit, cognouit, sensit, collocat se in locum celsum* ; Plt., Am. 441, *contemplo, cognosco* ; Asin. 879, *conspicio, cognosco*. Dans la langue du droit : *cognōscere dē* « connaître de », ou *cognōscere*, absolument « faire une enquête ». Joint à *ignōscere*, Ter. Eu., Prol. 42 ; Hec., Prol. 3, 8. Par euphémisme « avoir des relations sexuelles » (cf. γιγνώσκω). A remplacé *nōscō* dans les langues romanes ; cf. M. L. 2031 et 2030, *cognītus*.

*cognitiō* (usuel, classique) : connaissance (sens abstrait et concret ; sens juridique). Équivalant à *nōtiō*, traduit κατάληψις ; *cognitiōnālis* (*sententia*) (Cod. Just.) ; *cognitiōnāliter* (id.) ; *cognitor* : surtout terme de droit : — *est, qui litem alterius suscepit coram ab eo, cui datus est*, P. F. 49, 29 ; par suite « défenseur », « juge », « témoin d'identité » ; *cognitōrius* (Gaïus) : relatif à l'avocat ; *cognitūra* : terme de droit public « charge d'un agent du fisc » ; *cognitus*, *-ūs* m. (Apul.) ; *cognōbilis* (Gell. 20, 5, 9, traduction du gr. ξυνετός, et Caton) ; *cognōscibilis* (Boèce), *-biliter* (Vulg.) ; et *incognōscibilis* (Hilar. = ἀσύνετος) ; *incognitus* (classique) : inconnu.

*accognōscō* (depuis Varron ; cf. F. Thomas, *Recherches sur le... préverbe lat.* AD, p. 45), conservé dans le vieil italien et le vieux français, M. L. 80, ainsi que les dérivés **accognitus*, *-tiō*, M. L. 79 ; *recognōscō* (classique,

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

usuel, fréquent dans Cicéron ; ἀναγιγνώσκω), M. L. 7126 ; *recognitiō*.

*dīnōscō* (= διαγιγνώσκω, Hor., Ep. 1, 15, 29 ; époque impériale).

*ignōscō* (?) : v. ce mot ; *internōscō* (ancien, ne semble plus attesté après Cicéron).

*pernōscō* ; *praenōscō*, cf. M. L. 6710 a **praecognitāre* ; *renōscō* (doublet tardif et artificiel de *recognōscō*, Paul. Nol.), où le préverbe ne fait que préciser le sens fondamental.

La racine signifiant « connaître » était, en indo-européen, homonyme de celle signifiant « naître, engendrer ». Les diverses langues ont différencié. La forme **g'enə-* n'a subsisté que peu au sens de « connaître », par exemple dans lit. *žénklas* « signe ». Le vocalisme *o* figure dans des formes germaniques qui ont subi des réfections : got. *kann* « je connais » et *kannjan* « faire connaître ». Une forme à *g'on-* initial est établie par lit. *žinóti* « savoir » et arm. *caneay* « j'ai connu », *canawt'* « connu ». La forme **g'nē-* a subsisté en germanique : v. h. a. *ir-chnāan* « reconnaître ». La forme qui a pris le plus d'extension est celle qui servait à l'aoriste, du type gr. ἔγνων, et au parfait, du type skr. *jajñáu*, cf. gr. ἔγνωκα. En slave, *znajǫ*, *znati* « connaître » est aussi un dérivé de cet ancien aoriste. **g'nō-* a survécu dans lat. *nōuī*, qui sert de perfectum et qui peut reposer à la fois sur l'aoriste et sur le parfait sans redoublement ; l'*u* de *nōuī* est identique à l'*u* du skr. *jajñáu* et le sens est celui d'un parfait. C'est sur ce même **g'nō-* qu'est bâti le présent *nōscō*, qui a un pendant exact dans v. perse *xšnāsātiy* « qu'il prenne connaissance de », en regard de *adānā* « il connaissait » ; cf. skr. *jānáti* « il connaît » et got. *-kunnan* « connaître, pouvoir ». Un présent de ce dernier type est rendu superflu en latin par l'emploi du perfectum *nōuī* avec valeur de présent. De *(g)nōscō* il faut aussi rapprocher épir. γνωσκω et la forme grecque ordinaire γιγνώσκω. L'ancien adjectif en *-to-*, qui se serait confondu avec *nātus*, n'est pas conservé ; on a fait *(g)nōtus* d'après les formes verbales, de même que l'irlandais a *gnáth* « connu », le grec γνωτός et le sanskrit *jñātáḥ* « connu ». Le *-nə-*, qui est conservé dans lit. *pa-žintas* « connu » et got. *kunþs* « connu », apparaît dans *ignārus*, qui n'offrait aucune ambiguïté ; v. *(g)nārus* et aussi *narrāre* ; il y a, d'autre part, *ignōrāre* ; cf. gr. γνώριμος « connu » et γνωρίζω « je fais connaître ». V. aussi *(g)nāuus*. La nouveauté relative de *(g)nōtus* en latin ressort de ce que, avec préverbe, il y a une autre forme, aussi secondaire : *co-gnitus*, *a-gnitus*, thématique, en face de gr. ἀγνώς. La ressemblance de la forme tardive *nōtor* avec skr. *jñātar* est purement fortuite, — Les formes verbales de l'irlandais ne sont pas claires ; v. H. Pedersen, *V. Gr. d. k. Spr.*, II, p. 546 sqq., et Marstrander, *Prés. à nasale infixée*, p. 20 sqq. (Videnskapsselskapet skr. II [1924], nº 4).

**nota, -ae** *f.* : — *alias significat signum, ut in pecoribus, tabulis, libris, litterae singulae aut binae, alias ignominiam*, F. 182, 9 ; marque de reconnaissance, imprimée ou empreinte (souvent joint à *uestīgium*), façon de désigner. En particulier, « caractère(s) » (*notae litterārum*) et « caractère abrégé, signe sténographique » ; d'où *notārius* : secrétaire, sténographe, M. L. 5964. Dans la langue du droit, *nota cēnsōria* désigne la marque [illegible] note par laquelle les censeurs signalaient sur leur [illegible] gistres les citoyens répréhensibles ; ainsi *nota a* [illegible] sens de « infamie, ignominie ». Attesté depuis Lucilius classique, usuel. M. L. 5962. Irl. *not*, britt. *nod*, *notal*, *notaire*, mots savants.

Dérivés et composés : *notula* f. (Mart. Cap.) : petite marque, M. L. 5964 a ; *notō, -ās* (Varr., Cic.) : désigner par une marque, noter, remarquer, désigner, censurer, M. L. 5963 ; *notābilis, -biliter* ; *notātiō* 1º remarque, notation ; 2º application de la *nota cēnsōria* ; 3º terme de rhétorique « peinture de caractère » ; et aussi « argument tiré de la définition d'un mot », *cum ex ui uerbi argumentum aliquid elicitur* Cic., Top. 2, 10 ; *an-* (M. L. 483 b), *dē-* (Cic., cf. *dēnotātus*, M. L. 2555), *ē-* (Quint.), *in-* (Hyg.), *per-* (Boèce), *prae-* (Apul.), *sub-notō* (Sén.).

Aucune forme normale de la racine de *(g)nōscō* n'expliquerait l'*ŏ* de *nota*, où, du reste, rien n'indique la présence d'un ancien *g* initial. Pas d'étymologie claire.

*Notāmen* est une création de grammairien pour expliquer *nōmen* ; *notāculum* « signe distinctif » (Min. Fel.) est fait sur *signāculum*.

**notia, -ae** f. : « fuitis alba ». Emprunt au gr. νῶτα ; Pline, H. N. 24, 175, qui la définit *herba coriariorum*. Sur les déformations diverses du nom, v. André, s. v. La graphie *nautia* provient d'un faux rapprochement avec *nautea* (v. *nāuis*).

**nouācula, -ae** f. (*-c(u)lum*, Lampr.) : 1º coutelas, rasoir (= ξυρόν) ; 2º poisson de mer (le rason?). Attesté depuis Cicéron (Diu. 1, 17, 32). Conservé dans les langues hispaniques, M. L. 5965. Semble tiré, à l'aide du suffixe des noms d'instrument, d'un verbe **nouāre*, qui aurait disparu par suite de son homonymie avec le dénominatif de *nouus*, ou, suivant l'hypothèse de F. Muller, rattaché à *nouāre* « renouveler » par étymologie populaire.

Dérivé : *nouāculārius* « coutelier » (Gl.).

La racine **kes-* « gratter » fournissait un présent radical athématique, supposé par lit. *kàsu*, *kàsti* « creuser » (avec *kasaũ*, *kasýti* « gratter doucement ») et v. sl. *česati* « peigner, étriller ». On a rapproché irl. *cír* « peigne » qui serait dérivé d'un thème **kēs-*, supposant un type athématique, et, avec *-ss-*, irl. *cass* « bouclé, frisé » ; cf. v. sl. *kosa* « chevelure »? De **kes-* il a été tiré des élargissements : **ks-es-* dans gr. ξέω (aor. ξέσαι) « je racle, je gratte » et ξαίνω « je carde, je peigne ». Un élargissement **-eu-* est attesté par gr. ξύω « je racle », ξυρόν « rasoir » et skr. *kṣuráḥ* « rasoir », ou, avec métathèse, par lit. *skùsti* « raser ». Il y a une forme à double élargissement dans skr. *kṣnáuti* « il émonde », *kṣnótram* « pierre à aiguiser » et c'est sur cette forme que doit reposer lat. *nouācula* (de **ksnouā-tlo-*).

**nouālis** : v. *nouus*.

**nouem** indécl. ; neuf. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5968.

Dérivés et composés : *nōnus, -a, -um* : neuvième ; *nōna* f. : la neuvième heure (qui marquait la cessation des affaires à Rome), cf. M. L. 5952, *nōna*, irl. *nóin*, britt. *nawn* ; et les dérivés, M. L. 5954, **nōnāre* « déjeuner » ; *nōnārius* « de la neuvième heure » ;



*nōnāria* f. (sc. *meretrīx*) : prostituée (qui n'avait le droit de paraître en public qu'après la neuvième heure) ; *Nōnae* (acc. *nounas*, CIL X 2381), *-ārum* f. pl. : division du mois romain, *appellatae aut quod ante diem nonum idus semper*, Varr., L. L. 6, 28 ; d'où *Nōnālia* (*sacra*) ; *nōnānus* : adjectif de la langue militaire, *n.* (*mīles*), soldat de la 9e légion. Cf. encore *Nōna* (*Neuna*, cf. Vetter, *Hdb.*, nº 364), nom d'une des trois Parques, à côté de *Decuma* « a partus tempestiui tempore », cf. Gell. 3, 16, 10 ; *Nōnius*, pél. *Nounis*, et *Noniar*. L'ombrien a une forme à suffixe *-mo-* dans l'adverbe nuvime « nōnum » (cf., toutefois, Vetter, *Hdb.*, p. 197).

*nouiēs* adv. : neuf fois (ombr. nuvis) ; *nouēnī* : neuf par neuf ; *nouēnārius* : formé de neuf ; *nōncuplus* : qui vaut neuf fois (Boèce, d'après *decuplus*).

*Nouember* (*mēnsis*) ou *Nouembris* adj. : mois de novembre (le neuvième de l'ancienne année romaine), M. L. 5969 ; britt. *nouimber*, germ. *november* (récent).

*nūndinus* (*noundinum* dans le SC Bac., CIL I² 581 ; *nondin[um]*, CIL I² 582, 31) : adjectif composé de *nouem* + *din-* « qui a lieu tous les neuf jours », substantivé dans : 1º *Nūndina*, déesse présidant à la purification des nouveaux-nés, qui avait lieu le neuvième jour après la naissance pour les garçons et le huitième pour les filles ; 2º *nūndinum* : espace de neuf jours, intervalle entre deux marchés ; 3º *nūndinae* (sc. *fēriae*) : jour de marché, et « marché », proprement « chômage (*fēriae*) du neuvième jour », M. L. 5996. De là *nūndinor, -āris* (*nūndinō*) « fréquenter les marchés ; trafiquer ; acheter ou vendre » (*ēnūndinō* Tert.) ; *nūndinālis* ; *nūndinārius* ; *nūndinātor, -tīcius*.

*nouendiī*, Mar. Vict. VI, 26 K ; *nouendiālis, -e* : adjectif du rituel, « du neuvième jour », *-e sacrum, sacrificium* ; en particulier, sacrifice offert au mort le neuvième jour après on décès : *nouendiale dicitur sacrificium quod mortuo fit nona die quam sepultus est*, Porphyr. ad Hor., Epod. 17, 49 ; subst. *nouendial* n. ; *nouennis, -e* adj. : de neuf ans (Lact.) ; *nōnuncium* : *n. et teruncium dicitur quod nouem unciarum sit, siue trium*, P. F. 179, 11 : *nōnussis, -is* m. : neuf as, Varr., L. L. 5, 169.

*Nouem* fournit aussi le premier terme des multiples : *nōnāgintā* : quatre-vingt-dix, M. L. 5953, qui a donné de nombreux dérivés : *nōnāgēnārius, nōnāgēnī, nōnāgēsimus, nōnāgessis, nōnāgiēs* ; *nōngentī, -ae, -a* (*nōningentī*) : neuf cents ; d'où *nōngenārius, nōningentenārius*, etc.

*Nouem* (*neuen* dans *neuen* : *deiuo* « nouem deōrum », Vetter, *Hdb.*, nº 364) répond exactement à irl. *nóin*, got. *niun*, skr. *náva*, av. *nava*, et, avec prothèse et altération secondaire, à gr. ἐννέα. L'ordinal *nōnus* a *n*, à la différence de *decimus* ; ceci montre que la nasale finale du nom de nombre « neuf » était *n* et non *m* ; et, en effet, le vieux prussien a *newīnts* « neuvième » en face de *dessimts* « dixième » ; l'*m* du celtique (irl. *nómad*, etc.) et de l'indo-iranien (skr. *navamáḥ*, etc.) est analogique. Comme la formation de *septimus*, *octāuus*, *decimus*, le type de l'ordinal *nōnus* est plus ancien que les formes à suffixe *-to-* des dialectes de la région centrale, v. pruss. *newints*, got. *niunda*, hom. ἔν(ϝ)ατος.

Sur le second élément de *nūndinus*, v. *diēs*.

**Nouensidēs, Nouensilēs** : épithète appliquée à une catégorie de dieux, qu'on oppose aux *dī Indigetēs*, et qui, d'après Varron, L. L. 5, 74, serait d'origine sabine : *Feronia, Minerua, Nouensides a Sabinis* ; cf. le marse *nouesede*. *Nouensidēs* est peut-être un composé de *nou-* (v. *nouus*) + **enses, -idis* (cf. *insideō* et *obses, praeses*) ; le changement de *d* en *l*, que l'on donne souvent comme « sabin », est peut-être simplement dû à l'influence du suffixe en *-ilis* et des adjectifs en *-ēnsilis*. La forme la plus ancienne est en *-idēs* (Varr.) ; *Nouensilēs* n'apparaît qu'à partir de Tite-Live. Comme on ignore l'origine et les attributs et fonctions de ces dieux, toute explication reste douteuse. Cf. Vetter, *Hdb.*, nº 364, qui les assimile aux *nouendiī*, v. *nouendiālis*.

**nouerca, -ae** f. : seconde femme prise par un veuf, belle-mère, marâtre. Attesté depuis Plt. (Ps. 314). Conservé seulement en macédonien *nuercă* ; cf. M. L. 5970, *nŏvĕrca*. La graphie tardive *nouarca* a subi sans doute l'influence de mots grecs comme *monarca*.

Dérivés : *nouercālis* (postclassique) ; *nouercor, -ārī* : se conduire en belle-mère (Sid.).

L'étymologie qui suppose *nouerca* formé sur un imaginaire **māterca* tiré de *mātercula* est invraisemblable, *mātercula* étant dérivé directement de *māter* avec le suffixe de diminutif *-colo-* ; et jamais les sujets parlants n'ont pu concevoir l'idée d'un mot **materca*. Cf. *lupercus* ; et peut-être *uītricus*.

V. *nouus*.

**nouīcius** : v. le suivant.

**nouus, -a, -um** : nouveau, neuf ; au superlatif, *nouissimus* « le dernier », souvent substantivé ; *nouissimē* « en dernier lieu ». Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5972.

Dérivés et composés : *nouitās* ; *nouō, -ās* « innover, et « renouveler », puis « changer » dans la langue politique *n. rēs*, ou simplement *nouāre* « changer de régime » ; dans la langue rustique : *nouātus ager* « champ labouré de nouveau », cf. gr. νεάω, νεατός ; dans la langue de la rhétorique : *nouāre uerba* « créer de nouveaux mots ». Composés : *innouō* ; *innouātiō* ; *renouō*, M. L. 7212 ; *renouātiō, -tor, -tīuus* ; *renouāmen* (Ov.) ; *nouilūnium* = νεομηνία (Vulg.).

*Nouius*, *-ī*, prénestin *Nouios*, CIL I² 561, m. : nom propre, surtout suditalique. Les langues romanes supposent aussi un nom commun **nouius* « nouveau marié » et « fiancé », M. L. 5971.

*dēnuō*, de *dē nouō*, cf. gr. ἐκ καινῆς « de nouveau ». e. g. Plt., Mo. 117, *aedificantur aedes totae denuo*, puis « une seconde fois » et, comme *rūrsus*, « en sens inverse ». Souvent joint explétivement à des verbes en *re-* : Plt., Poe. 79, *reuortor rursus denuo Carthaginem*.

*nouālis* adj. : terme de la langue rustique (cf. *aruālis, rīuālis, ōuālis*) ; cf. Varr., L. L. 5, 39, *ager restibilis qui restituitur ac reseritur quotquot annis ; contra qui intermittitur, a nouando, noualis* : subst. *nouālis* (*terra*) f. ou *nouāle* (*solum*) n. : novale, jachère ; cf. gr. νειός et ses composés. Demeuré dans les langues romanes, M. L. 5966. Une parenté avec *nouācula* est peu vraisemblable (cf. *nouātus*).

*nouellus* : diminutif usité surtout dans la langue rustique (cf. *uetulus*, dans Plt., As. 340, *asinos... uetulos* ;

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

Cic., Lael. 67, *equis… uetulis* ; Fin. 5, 39, *uetula arbor* opposé à *nouella*), où il s'applique aux animaux et aux plantes : *n. capra*, Varr., R. R. 2, 3, 2 ; *nouellae uīneae*, id., ibid. 1, 31, 1 ; *nouella*, *-ae* (sc. *uītis*) « nouvelle vigne », cf. roumain *nuia* « jeune branche ». Ce n'est qu'à basse époque sous l'Empire que *nouellus* a commencé à s'employer avec le sens de *nouus*, d'où le titre de *Nouellae* (scil. *cōnstitūtiōnēs*) et la création de *nouellitās* par Tertullien ; de *nouella* provient le britt. *nuall*. *Nouellus* a conservé son premier sens dans certains dialectes romans, ainsi logoud. *noeḍḍu* « jeune bœuf », à côté du sens général de « nouveau », qu'atteste le français par exemple ; cf. M. L. 5967. Les dérivés ont tous un sens technique : *nouellāster* (*-trum uīnum* « vin nouveau »), *nouellētum* : plant de vignes nouvelles = νεοφυτεῖον ; *nouellō*, *-ās* : planter de nouvelles vignes ; et *renouellō* (Col.).

Cf. aussi le nom propre osque Núvellum « Nouellum », à côté de *Nōla* et de Núvlanús = Nōlānī.

*nouīcius* : novice. Autre terme technique ; se dit surtout des esclaves nouvellement acquis. Renforcement de *nouus* au dire d'Alfénus ap. Gell. 7, 5, 1. Substantivé *nouīcium* (sc. *uerbum*) n. : innovation dans le langage, nouveauté. M. L. 5970 a ; *nouīciolus* (Tert.).

*Nouīcius* est à *nouus* comme *emptīcius* (qui s'emploie également d'esclaves, cf. Pétr., Sat. 47, 12), *suppositīcius* sont à *emptus*, *suppositus* ; sur cette formation, v. Stolz-Leumann, *Lat. Gr.*[5], p. 194.

*Nouus* répond à gr. νέος (de νέϝος), hitt. *newaš*, skr. *návaḥ*, av. *nava-*, v. sl. *novŭ*, lit. *navas*. Le nom propre *Nouius* répond à irl. *núe*, gall. *newydd* (gaul. *Novio-*), got. *niujis*, lit. *naūjas*, skr. *návyaḥ*, gr. ion. νεῖος. Dans *nouerca*, il y a un dérivé d'un dérivé en *-ro-*, marquant opposition de deux ; on a de même gr. νεαρός et, en arménien, *nor* (gén. *noroy*) est l'adjectif signifiant « nouveau ». Le dérivé νεότης est fait comme *nouitās*. Cf. *num*, *nunc*. Pour *nūper*, v. ce mot.

**nox, noctis** f. : nuit ; déesse de la nuit. La déclinaison de *nox* est le résultat de la confusion d'un thème consonantique **noct-*, cf. gr. νύξ/νυκτός, et d'un thème en *-i-* **nocti-* : l'ablatif est toujours *nocte* (*nocte dīēque*), mais le génitif pluriel est *noctium*. A l'époque archaïque existe une forme adverbiale *nox* « de nuit », qui peut être un locatif sans désinence ou un génitif à finale abrégée **noct(e)s* ; cf. gr. νυκτός « de nuit » ; cet usage est ancien ; de même got. *nahts* « de nuit ». Ce *nox* a d'ailleurs été remplacé par *nocte* et par un ablatif-locatif *noctū*, employé en corrélation avec *diū* et qui s'emploie surtout comme adverbe « nuitamment », cf. O. Skutsch, Gl. 32, 307 ; *diū noctūque*, et sous l'influence de *diū*, tandis que *diurnus* doit avoir été fait d'après *nocturnus*. Usité de tout temps ; panroman. M. L. 5973.

Dérivés et composés : *nocturnus* : cf. *diurnus*, et *nocturnālis* (tardif) ; *noctua* : chouette. Sans doute féminin d'un adjectif *noctuus*, *-a auis* ; cf. *annus/annuus*, etc., M. L. 5941 (et **noctula*) ; *noctuīnus* (Plt.) ; *noctuābundus* (Cic., Att. 12, 1, 2) ; *noctūuigilus* (Plt.) ; *noctēscō*, *-is* (rare, fait d'après *lūcēscō*) ; *noctanter* (Cassiod.), M. L. 5939.

Composés : 1° en *-noctium* : *bi-noctium* (cf. *biduum*) ; *aequinoctium* n. : équinoxe (cf. gr. ἰσημερία, *-ινός*, ἰσονύκτιον) ; 2° en *nocti-* : *-fer*, *-cola*, *-color*, *-colus*, *-lūca*, *-surgium*, *-uagus*, *-uidus*, dont la plupart sont des créations littéraires sur le modèle des composés grecs en νυκτι-, νυκτο-, e. g. νυκτιλαμπής, *-φαής*. Cf. aussi **nŏctĭuolus*, M. L. 5940. La forme *noctipuga* (var. *noctiuga*, *-nuga*) est très incertaine ; v. P. F. 181, 1 L.

*pernox*, *-noctis* adj. : qui dure toute la nuit (cf. *pernis*). Non attesté avant Virgile ; sans doute tiré de *pernoctem*, comme le verbe correspondant *pernoctō*, *-āre* « passer la nuit » (cf. *peragrō*) et ses dérivés, pour lequel aucun simple **noctō* n'est attesté. *Pernoctō* a survécu dans quelques langues romanes, M. L. 6421.

Cf. aussi britt. *neithwyr* « hier au soir », de **nacti-*, v. J. Loth, o. c., p. 190.

Dès l'indo-européen, le mot, nom d'une force active, qui est féminin, comme *lux*, *nix*, comporte un thème en *-t-* et un thème en *-ti-* : véd. *nák* (nom. sing.) *náktā* (nom. m. duel) et *náktīḥ* (nom. plur.) [le nom courant de la « nuit » en indo-iranien est **kšap-*]. — En germanique, thème en *-t-* : got. *nahts*, etc. En baltique et en slave, thème élargi en *-i-* : v. sl. *noštĭ*, lit. *naktìs* ; mais trace du thème en *-k-* dans lit. *nak-výnė* « auberge pour coucher », *nak-vóti* « passer la nuit » ; le génitif pluriel lit. *naktų̃* subsiste. L'irlandais a l'adverbe *in-nocht* « cette nuit », et le celtique en général se sert des formes de **nokt-* pour indiquer les temps : gall. *peu-noeth* « chaque nuit », *he-no* « cette nuit », etc. Ceci concorde avec l'emploi du groupe de skr. *nakt-* (qui est une simple survivance), ainsi skr. *naktamcarah* « qui circule de nuit ». — *Nocturnus* est dérivé d'un thème en *r/n* attesté par gr. νύκτωρ, νύκτερος, νυκτερινός et par véd. *naktū-* dans instr. pl. *naktábhiḥ*, ce qui rappelle le groupe de hom. ἦμαρ, arm. *awr* « jour (durée) », opposé à *tiw* « jour (lumière) », et le type véd. *áhar* « jour » (loc. *áham*), instr. pl. *áhabhiḥ*. — L'élargissement *-ti-* (d'où les élargissements en *-ti-* et en *-ter/ten-*) est ajouté à un thème à gutturale aspirée, conservé seulement dans gr. νύχα· νύκτωρ et ἔννυχος « nocturne », αὐτο-νυχί « dans la même nuit ». C'est à ce νυχ- (de **nºgh-*, avec timbre *u* de la voyelle réduite) qu'est emprunté l'u de νύξ, νυκτός. — Dans toutes les formes du mot anciennement connues, sauf cette forme grecque, le vocalisme était *o* ; le hittite fournit le vocalisme *e* avec *nekuz* « le soir ».

**noxa ; noxius, -a** : v. *nex*, *noceō*.

**nūbēs** (et *nūbis* ; *nūbs* dans Liv. Andr., d'après Serv. Ae. 10, 636 ; cf. *trabs* et *trabēs*, *-bis*, *plēbs* et *plēbēs*), **-is** f., et m. à l'époque archaïque : nue, nuage (sens propre et figuré). Ancien, usuel. M. L. 5974 ; B. W. *nue*.

Dérivés et composés : *nūbēcula* : petit nuage ; *nūbilus* : nuageux, M. L. 5975 ; *nūbilus* et *nībulus* (confirmé par britt. *niwl* ; l'irl. a *nyfel*, de *nūbila*) ; n. *nūbilum* : temps couvert ; *nūbila* n. pl. : nuage(s) ; de là, à basse époque, *nūbilōsus* ; *nūbilārium* n. : hangar pour protéger la moisson contre la pluie ; *innūbis* ; *innūbilus* : sans nuages (= ἀνέφελος) ; *ob-*, *sub-nūbilus* ; *nūbilō*, *-ās* (*nūbilor*, Caton) : 1° être nuageux ; surtout employé comme impersonnel *nūbilat* « il y a des nuages » ; 2° couvrir de nuages ; de là : **annūbilō*, M. L. 486 a, *ēnūbilō* (Tert.), *innūbilō* (bas latin, M. L. 4447) et *obnūbilō* ; *nūbi-fer*, *-ficus*, *-fugus*, *-gena*, *-ger*, *-uagus*, tous poétiques et tardifs.



Pour *obnūbō*, v. le suivant.

Cf. gall. *nudd* « nuage », baluči *nōd* « nuée » et peut-être l'ἄπαξ av. *snaodō*, Vd II 22, qui peut s'interpréter par « nuée ». — V., d'autre part, l'article *nūbō*. On partirait de la notion de « couvrir » ; irl. mod *snuad* « teint du visage » s'expliquerait par « couverture » comme skr. *várṇaḥ* « teint du visage ». Hypothèse pure. — La coexistence de *nebula* (v. ce mot), de *nimbus* et de *nūbēs* suggère l'hypothèse que la forme du mot aurait été variée intentionnellement ; cf. gr. δ-νόφος et γ-νόφος en face de νέφος.

**nūbō, -is, -psī, nūptum, -ere** : se marier à (*alicuī*), épouser. Se dit d'abord de la femme ; ce n'est que dans la langue vulgaire (Pomponius, R[3] 87) ou tardive (Tert., St Jér., Vulg.), ou par dérision (comme γαμέω en grec, en parlant de la femme), que le verbe s'est employé en parlant de l'homme, pour lequel l'expression propre est *domum dūcere* ; cf. *nupta* « la mariée » (avec *ŭ*, cf. M. L. 5998), *nuptula* (Varr. ap. Non. 357, 2), *nupta esse* ; *dare*, *locāre nuptum*. Usité de tout temps. Non roman.

Dérivés et composés : *nūbilis* (Vg., Ae. 7, 53) ; *nuptus*, *-ūs* m. (rare) ; *nŭptiae* « les noces » (pluriel collectif désignant l'ensemble des rites du mariage, cf. gr. γάμοι) ; M. L. 5999, **nŭptiae* et **noptiae* (panroman, sauf espagnol et portugais) ; *nŭptiālis*, *-liter* ; *nŭptiābilis* (Not. Tir.) ; *nŭptiātor* (St Jér., Gloss.) ; *nŭptālīcius* (Dig.) ; *nŭptō*, *-ās* (Tert.) ; *nŭpturiō*, *-īs* (Mart., Apul.) ; *nuptōrium* : chambre nuptiale (Gloss.). De **noptiālia* est issu le britt. *neithawr*. *Noptiae* a subi l'influence de *noct-em* ; cf. en dernier lieu Ernout, Philologica II, p. 230.

Composés (de l'époque impériale) : *dēnūbō* : quitter sa maison pour se marier (d'après *dēdūcō*) ; *ēnūbō* : se marier hors de sa classe (rare, seulement dans T.-L.) ; *innūbō* (rare) ; *obnūbō?*, cf. plus bas ; *renūbō* (Tert.) ; *innūbus*, usité au féminin *innūba* « non mariée » (Ov. = ἄνυμφος) ; *prōnūbus* (= gr. παράνυμφος), usité surtout au féminin ; en particulier épithète de Junon, qui préside aux mariages ; substantivé : *pronubae adhibentur nuptiis quae semel nupserunt, causa auspicii, ut singulare perseueret matrimonium*, P. F. 283, 15. A *prōnuba* se rattache *prōnubāre*, dont un exemple de participe présent se trouve dans St Jérôme.

*subnuba*, *-ae* f : Ov., Her. 6, 153 ; *bi-*, *multi-*, composés tardifs imités du gr. δι-, πολύγαμος.

*Cōnŭbium*, *-ī* : la longue qu'on trouve, par exemple, dans Vg., Ae. 9, 600, *en qui nostra sibi bello conubia poscunt*, ou Ov., F. 3, 195, *extremis dantur conubia gentibus* : *at quae*, où *-nūbia* forme le dactyle cinquième ou quatrième, est due sans doute à un allongement artificiel de la poésie dactylique. Souvent aussi le mot est scandé comme trisyllabe par synizèse (*cōnūbjum* avec *ū* par position) ; cf. Thes. IV 814, 55 sqq. Mais, là où la forme du mot ou du vers le permet, il semble qu'on trouve l'u scandé bref, ce qui est la quantité attendue ; *cōnŭbiō* (Vg., Ae. 7, 253 ; Ov., M. 6, 428), *cōnŭbiālis*, etc. ; cf. Thes., loc. cit., 70 sqq., 34 sqq. (la synizèse est moins vraisemblable).

*Cōnŭbium*, dans la langue juridique, désigne le « droit de contracter mariage » ; cf. Ulp. reg. 5, 3, *c. est uxoris iure ducendae facultas* ; 3, 4, *c. habent ciues Romani cum ciuibus R., cum Latinis et peregrinis autem ita si concessum est*. Dans la langue commune, il désigne seulement le « mariage » ; c'est un synonyme, surtout poétique, de *coniŭgium*, sur lequel il a été formé. — Les gloses ont aussi *connubs*, *connubis*, σύγγαμοι.

Les anciens rattachaient *nūbō*, *nŭpta* à gr. νύμφη, e. g. P. F. 173, 2, *nuptam a Graeco dictam. Illi enim* ⟨*nouam*⟩ *nuptam* νέαν νύμφην *appellant*. Mais ils établissaient aussi un rapport entre *nūbō* et *nūbēs*, et Varron cite un mot *nuptus* « opertiō », L. L. 5, 72 : *Neptunus, quod mare terras obnubit, ut nubes caelum, ab nuptu, i. e. opertione, ut antiqui, a quo nuptiae, nuptus dictus* ; comme Donat, ad Hec. 656, explique *nubere* par *operiri tegique* (cf. la glose obscure *nuit* : *operuit*, *texit*, CGL V 122, 29, où *nuit*, si la leçon est correcte, doit représenter un parfait **nūbī* > **nūuī*, comme *obnūbō*) ; cf. Festus 174, 20, *nuptias dictas esse ait Santra ab eo quod* νυμφεῖα *dixerunt Graeci antiqui* γάμον… *Aelius et Cincius, quia flammeo caput nubentis obuoluatur, quod antiqui obnubere uocarint*, et P. F. 201, 4, *obnubit, caput operit ; unde et nuptiae dictae a capitis opertione*. Cf. aussi Serv. in Ae. 4, 374. Or, *obnūbō* n'a d'autre sens que « voiler [la tête] », et il semble difficile de le séparer de *nūbō*. L'objection émise par Solmsen contre ce rapprochement, Glotta 2, 78, est que le parfait attesté de *obnūbō* est *obnūbī* ; mais les exemples de ce parfait sont trop rares et trop tardifs (Ennodius, Cassiodore) pour être probants. Si le rapprochement est exact, *nūbere maritō* voudrait proprement dire « prendre le voile à l'intention du mari », et l'acte du mariage aurait été désigné par la cérémonie la plus importante du rituel, celle de la prise du voile (*flammeum*) qui symbolisait la perte de la liberté pour l'épouse et la réclusion dans la demeure du mari. *Nūbō* serait ainsi à *nūbēs* comme *caedō* à *caedēs*, etc. ; cf. Benveniste, *Origines*, p. 157.

Le rapprochement souvent proposé avec v. russe *snubiti*, pol. *snębić'* « rechercher en mariage » fait difficulté parce que ce terme s'applique au prétendant, non à la femme. Limité à deux langues, le rapprochement, si séduisant qu'il soit, n'a du reste qu'une valeur limitée.

Si l'on écarte le rapprochement avec v. russe *snubiti*, il reste à considérer les rapprochements qui ont été proposés pour *nūbēs* ; ceux-ci sont bornés à l'indo-iranien et à l'italo-celtique.

Sur *conŭbium* et son groupe, v. l'article de J. Wackernagel, Festschr. Kretschmer, 289 sqq.

**nucleus** : v. *nux*.

**nudiŭs** : usité seulement dans les groupes *nudiŭs tertius*, *quartus*, *quintus*, etc. ; cf. P. F. 173, 1, *nudius tertius compositum ex nunc et die tertio*. Composé de *nu* (cf. *nunc*) et du nominatif ancien *diūs*, qui, au sens de « jour », a été remplacé par *diēs*. *Nudius tertius* est une ancienne phrase nominale : « [C'est] maintenant le troisième jour », employée adverbialement, comme *nīmīrum*, etc.

Dérivé tardif : *nudius tertiānus*, glosé τριθημερινός. Conservé dans quelques dialectes romans, dont les formes supposent un *ŭ* de la syllabe initiale : *nŭdius tertius*. M. L. 5987.

V. *num* et *diēs*.

**nūdus, -a, -um** : nu, dénudé. Avec l'ablatif, « dénué de, dépouillé de ». Quelquefois aussi, comme gr. γυμνός,

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

et peut-être à son imitation, « légèrement vêtu » ; cf. Vg., G. 1, 299, *nudus ara, sere nudus*. Sens dérivé : sans ornement, simple ; *nūda uēritās*. Ancien, usuel. Panroman, sauf roumain. M. L. 5988.

Dérivés et composés : *nūdulus, -a, -um* (tardif) ; *nūditās* ; *nūdō, -ās*, M. L. 5985 ; *nūdātiō* ; *dēnūdō* (depuis Enn. jusqu'à la Vulg., cf. ἀπογυμνόω) ; *ēnūdō* (rare, tardif) ; *nūdipēs* (= gr. γυμνόπους) ; *nūdipedālia* n. pl. ; *renūdō* (époque impériale).

Tout se passe comme s'il y avait eu un adjectif radical, représenté par le dérivé thématique à vocalisme radical long v. sl. *nagŭ*, lit. *nūgas* « nu », et par des dérivés pourvus de divers suffixes : **-no-* dans skr. *nagnáḥ* et **-eno-* dans v. isl. *nakinn*, **-e/oto-* dans v. isl. *nøkkuiðr*, got. *naqaps* et **-to-* dans irl. *nocht*, gall. *noeth*, **-edo-* dans lat. *nūdus* (pour la coexistence de **-to-* et **-do-*, cf. lit. *tvirtas* et v. sl. *tvrŭdŭ* « ferme ») ; forme à *e* radical dans hitt. *nekumanza* « nu », de **negʷants*. Il y a des formes aberrantes, comme av. *maγnō* et gr, γυμνός (et λυμνός, Hés.), dont la théorie fait difficulté. L'arménien même, avec *m-* initial comme dans la forme avestique, a un autre mot : *merk*, qui se laisse concilier avec les précédents. V. Vendryes, Rev. celt., 49 (1932). p. 299.

**nūgae** (*nōgae, naugae?*), **-ārum** f. pl. : bagatelles, plaisanteries, sottises, riens ; *nūgās agere* « plaisanter, perdre son temps ». Ancien mot de la langue parlée, populaire ou familier, dont la forme est mal fixée.

Dérivés : *nūgor, -āris* ; *nūgātor, -trīx, -tōrius* ; *nūgāmenta* (Apul.) ; *nūgāx* ; *nūgācitās* ; *nūgālis* (tardif), M. L. 5989 ; *nūgālitās* (Gloss.) ; *nūgō, -ōnis* (Apul.).

Composés plautiniens : *nūgi-uendus, -gerulus, -epiloquidēs* (Per. 703) ; *nūgiparus* (Gloss.).

Dans quelques dialectes italiens se trouve un représentant d'un dérivé **nūgīna, *nogina*, cf. M. L. 5990, qui a le sens de « pépin de melon ou de citrouille ». Il est possible que ce soit là le sens ancien de **nūgae* et que le mot ait été pris dans le sens imagé, comme *naucus, naucum* (auquel il est joint par Ennius : *illic nugator nīli, non nauci'st homo*), *hīlum*, etc.

Pas d'étymologie.

**nūllus, -a, -um** adj. et pron. : nul, aucun. De *ne* + *ūllus*. Cf. *ūnus*. Se substitue, dès les plus anciens textes, à *nēmō* à certains cas et tend à l'éliminer dans la langue parlée. Le neutre *nūllum* au sens de « aucune chose » est rare ; la forme qui le remplace est *nihil(um)*, *nīl*, S'emploie quelquefois en guise de négation renforcée. De même que *nūllus sum* veut dire « je ne suis plus rien du tout, je suis bien mort », *nūllus* peut se joindre comme une sorte d'apposition à un sujet exprimé ou non et au verbe de la phrase, e. g. Plt., As. 408, *Libanum in tostrinam ut iusseram uenire, is nullus uenit* (= il n'est pas venu du tout) ; Cas. 795, *qui amat, tamen hercle, si essurit, nullum essurit* (= il n'a faim pour rien, il n'a pas faim du tout). Ancien, usuel. Panroman sauf en roumain, où est conservé *nēmō*. M. L. 5992. Une forme renforcée **ne ipse ūnus* est attestée par it. *nessuno*, v. fr. *nesun*, prov. *neisun* ; cf. M. L. 5883.

Composés : *adnūllō, -ās* : dénominatif tardif, formé sur le modèle du gr. ἐξουδενῶ, fréquent surtout dans la langue de l'Église ; *nūllātenus* « en aucune façon » (tardif, d'après *quātenus*) ; *nūllibi* (id., glosé οὐδαμοῦ) ; *nūllificō, -ās* et ses dérivés (langue de l'Église). Les gloses ont aussi *nūllātus* et *nūllidignus*.

**num** : alors, maintenant. Particule temporelle qui dans ce sens, n'existe plus que postposée à *etiam* ou renforcée de la particule *-ce* dans *nunc, nuncine, nuncin de *num-ce-ne, nunciam* de **num-ce-iam*. *Num* est usité surtout dans les phrases interrogatives qui comportent une réponse négative : *num quid uis?* proprement « maintenant (alors) désires-tu quelque chose? ». Peut être suivi de *nam* ou de *ne*, qui le renforcent, dans des interrogations qui marquent la surprise ou l'anxiété (*num nōn* se rencontre aussi dans *num non uis*, e. g. Plt., Au. 161) et surtout de *quid*, dans *numquid*, d'abord familier, qui, à l'époque impériale, dans la langue écrite et notamment dans la Vulgate, a remplacé le simple *num* ; cf. J.-B. Hofmann, *Lat. Umgangsspr.*, p. 42 ; cf. gr. μητί. *Num* ayant développé ce sens interrogatif, le sens temporel a été réservé à *nunc*, qui a servi à marquer le temps présent, par opposition à *tum, tunc*. Le rapport entre *num* et *nunc* s'est à ce point effacé que Plaute peut écrire, Tru. 546, *nunc tu num neuis me uoluptas mea, | quo uccatus sum, ire ad cenam? Nunc*, étant donné son sens actuel, a pu, comme νῦν δὲ, ramener d'une hypothèse invraisemblable à la réalité présente. On le trouve quelquefois, avec des temps du passé ou du futur, pour mettre la chose immédiatement sous les yeux.

*nunciam* : toujours trisyllabique, a le même sens que *nunc*, en insistant sur l'instantanéité du procès envisagé. Ancien, usuel et classique. Non roman.

Au sens de « maintenant », *num* et *nunc* sont évidemment apparentés à gr. νυ, νυν et νῦν, νῦν-ί, got. *nu*, v. irl. *nú*, v. h. a. *nu* « maintenant », lit. *nù* et *nūnaĩ*, v. sl. *nynĕ*, skr. *nū́*, *nūnám* « maintenant », hitt. *nu* « donc, alors ». Le latin a *nŭ-* dans *nŭ-dius*. V. aussi *nūper* (?). Cet adverbe indo-européen **nŭ*, tonique ou atone, avec nasale finale ou non, est sans doute apparenté au groupe de *nouus*.

On peut concevoir que l'emploi interrogatif de *num* soit dérivé du sens de « maintenant » (v. Hofmann, *Lat. Umgangssprache*, p. 41 sqq.). Mais on peut aussi penser à quelque particule apparentée au groupe de *ne, nem-pe, enim*, etc., et qui serait de la forme de *tum, cum*, etc. Alors *num* aurait deux origines.

**numella, -ae** f. (employé surtout au pluriel) : sorte d'entrave ou de carcan, destinée à immobiliser des hommes ou des animaux pendant un châtiment ou une opération. Ancien (Plt.), rare et technique.

*numellātus, -a, -um* : *numella ligatus, i. e. uinculo quo quadrupedes alligantur*, CGL Plac. V 34, 2.

Étymologie inconnue.

**nūmen** : v. *nuō*.

**numerus, -ī** m. : partie de l'ensemble classée à son rang, catégorie, compte et « nombre ». *Numerus* peut se dire de choses qui ne se comptent pas, comme de choses qui se comptent : *magnus numerus frumenti*, Cic., Verr. 2, 2, 72, 176, et *magnus piratarum numerus* id., ibid. 2, 5, 28. *Esse in numerō* ne veut pas dire exactement « être au nombre de », mais « être dans la catégorie de » ; cf. aussi *parentis numerō alicui esse*, Cic., Diu. in Caec. 19, 61 sqq., *numerum alqm obtinēre* « occuper un certain rang », par opposition à *nūllō numerō esse* ; *numerīs omnibus* « dans toutes les parties ». A l'époque impériale, *numerī* désigne les divisions d'une armée marquées par un numéro d'ordre, les « unités ». En outre, *numerus* a servi à rendre toutes les acceptions techniques du gr. ἀριθμός « nombre oratoire, mesure, rythme », « nombre grammatical », « la foule, le nombre » (par opposition à la qualité). Le pluriel *numerī* traduit ἀριθμοί « la science des nombres ». Ancien (Liv. Andr.), usuel, classique. Panroman, sauf espagnol et portugais (de même *numerō*). M. L. 5994. Celtique : irl. *(n)umir*, britt. *nimer, nifer*.

L'ablatif *numerō* s'emploie à l'époque archaïque avec le sens de « exactement, précisément, à point nommé, à temps » ; et par suite « vite », et même « trop vite » par un développement de sens comparable à celui de *nimis* et de fr. *trop*. Cf. aussi le développement de sens de *mātūrus*.

Dérivés et composés : *numerō, -ās* : compter, dénombrer, M. L. 5993 ; *numerātiō, -tor, -bilis* (Hor., Ov. = ἀριθμητός, comme *innumerābilis*, du reste plus fréquent et usité dans la prose classique = ἀναρίθμητος) ; cf. aussi *innumerus* (= ἀνάριθμος) ; *innumerālis* (Lucr.) ; *innumerābilitās* (Cic.), *-biliter*, tous mots savants ; *numerālis*, terme de grammaire : *-e nōmen* (Prisc.) ; *numērārius* (tardif) : 1° calculateur ; 2° *-i uocati sunt qui publicum nummum aerariis inferunt*, Isid., Or. 9, 4, 19 ; *numerius, -a, -um* (très rare et tardif) ; *numerōsus* : 1° conforme à la mesure, rythmique ou rythmé (sens classique) ; 2° abondant, nombreux (époque impériale) ; d'où *numerōsiter, -tās* et *innumerōsus* (rares et tardifs).

*abnumerō* (Nigid. ap. Gell. 15, 3, 4) ; *ad-* (classique et usuel), *con-* (rare, tardif), *dī-* (classique), *ē-* (classique) « uis praepositionis perfectiua saepius uiget » (Thes.), *per-* (classique, mais rare), *re-* (archaïque), *super-* (bas latin), *trāns-* (Rhet. ad Herenn.) *numerō* ; *super-numerārius* : qui se trouve en surnombre (Vég.). Le nom propre *Numerius* remonte à *Numasios*, cf. prén. *Numasioi*, datif, CIL I² 3, osq. Niumsieis, et doit se rattacher au sabin *Numa*. Sans rapport avec *numerus* ; v. W. Schulze, *Lat. Eigenn.*, 164, 197.

On rapproche gr. νέμω « je distribue, je partage » ; et, pour le traitement phonétique, on rappelle *umerus*. Le tout peu clair.

**Numidae, -ārum** m. pl. : *-as dicimus quos Graeci Nomadas, siue quod id genus hominum pecoribus negotiatur, siue quod herbis, ut pecora, aluntur*, P. F. 179, 5. Emprunt oral au grec ; le nominatif *Numida* est tiré de l'accusatif Νομάδα.

**nummus, -ī** m. (gén. pl. *nummum* à côté de *nummōrum*) : monnaie, pièce de monnaie ; spécialement *n.* (scil. *sēstertius*) « sesterce ». Ancien (Caton) et se retrouve en ombr. numer « nummīs » (qui, du reste, peut être un emprunt au latin). Non roman.

Dérivés et composés : *nummārius* : relatif à la monnaie, à l'argent ; monnayable, c'est-à-dire « vénal » ; *nummātus* : bien fourni de monnaie ; *nummulus* : menue monnaie, et « mauvaise herbe », sans doute le « rhinanthe », Plin. 18, 259 ; *nummulārius* : changeur, et « vérificateur des monnaies » (époque impériale) ; *nummulāriolus* (Sén., Apocol. 9, 4) ; *neganti-, posci-nummius* (Apul.).

*Trinummus*, titre d'une comédie de Plaute ; cf. Tri. 842.

Pour les Latins, *nummus* est un mot emprunté au grec ; cf. Varr., L. L. 5, 173 : *in argento nummi, id ab Siculis*, et Festus : *nummus ex Graeco nomismate existimant dictum*, F. 176, 35. Le grec de Sicile a bien une forme νοῦμμος qu'on lit dans Épicharme et Sophron ; cf. Pollux IX 79 sqq., qui l'attribue au dorien occidental et rapporte d'après Aristote qu'elle était en usage chez les Tarentins. Mais c'est νοῦμμος qui paraît emprunté au latin, comme, du reste, un certain nombre de mots « siciliens » ; le doublet νόμος, cf. Liddell-Scott, *Lexicon*, s. u., semble une hellénisation de la forme latine. *Nummus* peut provenir de νόμιμος « légal » (scil. *sēstertius* avec syncope de *ĭ* et passage de *o* à *u* devant la labiale, comme *numerus, umerus* ; pour le sens, cf. νόμισμα. Les noms des monnaies sont souvent empruntés et sans origine claire ; cf. *as, lībra, mina, dracuma*.

**numquam** : v. *unquam*.

**nunc** : v. *num*.

**nunciam** : v. *num*.

**nuncupō, -ās, -āuī, -ātum, -āre** : proprement « prendre le nom » ; « prononcer le nom », puis « désigner par son nom, invoquer, proclamer », etc. Terme appartenant à la langue du droit et du rituel, considéré comme archaïque par Cic., De Or. 3, 153. *Nuncupata pecunia est, ut ait Cincius in lib. II de officio iurisconsulti, nominata, certa, nominibus propriis pronuntiata* (Lex XII Tab. 6, 1) : « *cum nexum faciet mancipiumque, uti lingua nuncupassit, ita ius esto* », *i. e. uti nominarit, locutusue erit, ita ius esto. Vota nuncupata dicuntur, quae consules, praetores, cum in prouinciam proficiscuntur, faciunt : ea in tabulas praesentibus multis referuntur. At Santra, lib. II de uerborum antiquitate, satis multis nuncupata conligit non directo nominata significare, sed promissa, et quasi testificata, circumscripta, recepta, quod etiam in uotis nuncupandis esse conuenientius*, Fest. 176, 3. Le mot est généralement pris dans son sens technique ; ce n'est qu'en poésie (Pac. 239, R³, cf. Varr., L. L. 6, 60) ou dans la prose impériale qu'il a été usité, avec ses dérivés, dans le sens de *appellāre*.

Dérivés et composés (époque impériale) : *nuncupātiō, -tor, -tīuus, -tim* ; *nuncupāmentum* ; *connuncupō*.

Dénominatif de **nōmi-ceps*, comme *aucupor* de *auceps*. Pour le traitement de *ō*, cf. le traitement de *ē* dans *sinciput*. Pour la forme du premier terme de composé, cf. gr. αἱμο-φόρυκτος et l'ancien thème en *-n-* αἷμα ; lat. *opi-fex* et *opus*, *homicīda* et *homō*, etc.

**nūndinae** : v. *nouem*.

**nūntius** (forme ancienne *nountios*, d'après Mar. Victor., GLK VI 12, 18 ; on trouve aussi *nontiata* CIL I² 586, cf. *noundinum* et *nondinum* ; quant au *nouentium* que Buecheler substitue au *mouentium* du manuscrit dans le *Carmen Cn. Marci uatis*, cité par Festus 162, 6 : *quamuis mouentium duonum negumate*, il n'a que la valeur d'une conjecture) : mot qui sert à la fois d'adjectif, *nūntius, -a, -um* « annonciateur », et de substantif : *nūntius, -ī* m. « messager » et « message », *nuntius et res ipsa et persona dicitur*, P. F. 179, 1 ; *nūntia* f. « messa-



BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)

gère » ; *nūntium* n. « message », d'après Servius, Ae. 11, 896, *nuntius est qui nuntiat, nuntium quod nuntiatur* ; cf. Varr., L. L. 6, 86, *ubi... de caelo nuntium erit*. L'emploi comme adjectif est le plus rare ; du reste, dans les cas où le mot est en apposition, la valeur précise en est souvent indiscernable.

Terme de la langue religieuse et officielle, et spécialement de la langue augurale : *nūntia auis*, *nūntia fibra* ; *nūntiātiō* est opposé à *spectiō*, Cic., Phil. 2, 32, 81, *non nuntiationem solum habemus, consules etiam spectionem*, et Fest. 444, 16. Cf. encore *Mercurius, nuntius Iouis*. Dans la langue du droit public, le *nūntius* est celui qui est chargé de faire connaître une décision de caractère public ou une proclamation elle-même ; cf. Cic., Fam. 12, 24, 2, *quos senatus ad denuntiandum bellum miserat, nisi legatorum nuntio paruisset* ; dans le droit civil, *nūntius* désigne spécialement la « lettre de divorce » : *nūntium uxōrī (re)mittere*. Ce sens technique se retrouve dans les composés *dēnūntiō*, *obnūntiō*, *renūntiō*. Ancien, usuel et classique. Formes romanes en partie de caractère savant. M. L. 5997.

Dérivés et composés : *nūntiō*, *-ās* (et *nontiō*, cf. *nontiata* cité plus haut) ; *nūntiātiō* (terme religieux et juridique) : annonce des auspices, déclaration au fisc ; *nūntiātor*, *-trīx* (langue ecclésiastique et Dig.) ; *adnūntiō* (époque impériale) : annoncer. Très fréquent dans la langue ecclésiastique pour *praenūntiō* ; de là *adnūntiātor*, *-tiō*, traduisant ἀγγέλλω et ses composés ; *dēnūntiō* (langue du droit et du rituel) : déclarer solennellement, faire connaître par message (*d. bellum*) ; présager ; citer en témoignage. Dans la langue commune : annoncer, déclarer (d'après *dēclāmō*, *dēclārō*) ; *dēnūntiātiō* = *dēlātiō*, Suét., Aug. 66 ; *dēnūntiātor* « policier » (époque impériale) ; *ēnūntiō* : faire connaître au dehors, dénoncer. Dans la langue de la grammaire et de la rhétorique, « exprimer, énoncer » ; *ēnūntiātiuus* = ἀποφαντικός, ἀπαγγελτικός ; *inēnūntiābilis* (Cens.) ; *internūntiō* (T.-L.) ; *internūntius* : interprète, intermédiaire ; *obnūntiō* : *-are proprie dicuntur augures qui aliquid mali ominis saeuumque uiderint*, Don., Ter. Ad. 547 ; « apporter une mauvaise nouvelle » et « s'opposer à » ; *praenūntiō* : prédire ; *praenūntius* ; *prōnūntiō* : annoncer publiquement, d'où à haute voix, rendre une sentence, se prononcer ; déclarer ; prononcer (terme de logique) ; *renūntiō* (= ἀπαγγέλλω) : 1° annoncer en réponse ; proclamer le résultat d'une élection, et *renūntius*, *-tiātor*, *-tiō* ; 2° (avec *re-* dans le sens de « rejeter, refuser ») : annoncer le retrait de, révoquer, reprendre, et « renoncer à », d'où, dans la langue de l'Église, *abrenūntiō*, *-tiātiō* (cf. *abrelictus*, Tert.).

On ne peut préciser le rapport avec *nouus* autrement que par des hypothèses incertaines. Skr. *návate* « il mugit, crie, chante des louanges » (rac. *nǎ́*), lett. *nauju* « crier, miauler », v. irl. *nūall* sont loin pour le sens.

***nuō, -is, -ere** : faire un signe de tête. Le verbe simple ne semble pas attesté en dehors des gloses *nuo*, νεύω, CGL II 375, 65, *nuit, promisit, nutum dedit*, IV 369, 30. Il a peut être disparu par suite de son homonymie avec un verbe **nuere* (également disparu) supposé par *nūtrīx*. Mais il a laissé de nombreux dérivés et composés :

*nūtus*, *-ūs* m. (classique) : 1° signe de tête, et spécialement signe de tête comme manifestation d'un ordre ou d'une volonté, *nūtus arbitriumque* ; 2° par extension ; inclinaison, attraction des corps.

*nūmen*, *-inis* n. : terme religieux, *quasi nutus dei et potestas dicitur*, F. 178, 9 ; *n. dicunt esse imperium, dictum ab nutu, ‹quod cuius nutu› omnia sunt, eius imperium maximum esse uideatur*, Varr., L. L. 7, 85. Spécialement « puissance divine », d'où le sens concret de « divinité » que le mot prend à l'époque impériale. De là *numentar* (uel *numentum*) *locus in quo numen consecrabatur pagani dicebant*, CGL V 227, 10.

*abnuō* (*abnueō* dans Ennius d'après *prohibeō*?) = ἀπονεύω « refuser d'un signe de tête, faire signe que non », opposé à *annuō*, ἀνανεύω ; cf. Nigidius ap. Gell. 10, 4, 4. A perdu rapidement son sens concret pour devenir un synonyme de *negāre*, *abnegāre*. Fréquent dans la litote *nōn abnuō*.

*adnuō* : accorder par un signe de tête ; *innuō* : faire un signe de tête à ; intimer, signifier ; *renuō* (et, tardif, *rennuō*, d'après *an-*, *in-nuō*) : rejeter la tête en arrière en signe de refus ; *renūtus*, *-ūs* (Plin. le J.).

Fréquentatif : *nūtō*, *-ās* : 1° faire des signes de tête, signifier par signes (déjà dans Plt.) ; 2° chanceler, branler (sens physique et moral). De là : *nūtā-men*, *-tiō*, *-bilis*, *-bundus* ; *ab-*, *ad-*, *re-nūtō*.

Aucune forme n'est représentée dans les langues romanes.

Cf. gr. νεύω « je fais un signe de tête » et skr. *nauti*, *návate* « il bouge, il se tourne ». L'abstrait νεῦμα est formé comme lat. *nūmen*.

**nūper** adv. : récemment, nouvellement. Ancien, usuel, classique. Non roman. Généralement expliqué comme issu de **nouo-par-os* « nouvellement acquis », cf. l'emploi adjectif dans Plt., Capt. 718, *recens captum hominem, nuperum, nouicium*, mais semble plutôt formé de **nū-* (cf. *nunc*, etc., gr. νῦν) et de *-per*, comme *semper*, et l'adjectif plautinien peut être analogique de *pauper*. Le superlatif *nūperrimē* (Cic., Rhet. ad Her.) indique que les Latins croyaient à la première étymologie (*nūperrimē* comme *pauperrimus*) ; de *nūperrimē* a été tiré à basse époque *nūperrimus* (Cod. Theod.).

**nurus, -ūs** f. : bru, belle-fille. Adaptation latine d'un mot indo-européen. Doublet populaire : *nura* (et *norus*, *nora*). *Nurus* n'est pas représenté dans les langues romanes, dont les formes remontent à *nŭra*, *nŏrus* et surtout *nŏra* ; cf. M. L. 6000. Panroman ; désuet en français.

Dérivés et composés : *nuricula* ; *prōnurus* : *nepotis uxor*.

Le nom indo-européen de la « bru » était **snusó-*, qui est conservé dans gr. νυός et arm. *nu* (gén. *nuoy*) ; à ce thème en *-o-* désignant une femme a été substitué un thème en *-ā-* dans des langues où le féminin en *-o-* n'a pas subsisté : skr. *snuṣā́*, v. h. a. *snur* et v. angl. *snoru*, alb. *nuse*. Le latin *nurus* a subi l'influence de *socrus* ; le latin populaire a *nora* (où *u* devant *r* non suivi de *u* a passé à *o* ; cf. *fore*).

**nuscitiō, -ōnis** f. ; **nuscitiōsus, -a, -um** : *nuscitiosum Ateius Philologus ait appellari solitum qui propter oculorum uitium parum uideret. At Opillus Aurelius nuscitiones esse caecitudines nocturnas. Aelius Stilo, qui plus uideret uesperi quam meridie, nec cognosceret nisi quod ad oculos admouisset*, F. 176, 15. Les gloses ont aussi *nusciosus* : *qui plus uespere uidet*. V. *luscus*.



**nūtriō, -īs, -iuī, -ītum, -īre** (et *nūtrior*, Catal. 3, 4 ; cf. *nūtrītor* dans Vg., G. 2, 425) : nourrir de son lait, nourrir. *Nūtriō* peut être une forme ancienne bâtie sur un nom **nūtrī-*, avec suffixe sans gutturale. Toutefois, *nūtriō* semble moins anciennement attesté que *nūtrīcō* ; premier exemple, semble-t-il, dans Catulle, 61, 25. Inconnu de Cicéron, qui emploie *nūtricor* et surtout *alō*, bien qu'il connaise *nūtrīmentum* ; cf. Or. 13, 42. Il est possible que *nūtriō* ait été préféré par les poètes dactyliques à *nūtrīcō*, dont l'*ī* est attesté dans Plaute, Mer. 509. L'emploi de *nūtriō* est surtout répandu dans la langue Impériale. Panroman. M. L. 6006.

Dérivés : *nūtrībilis* (Cael. Aur.) et *innūtrībilis* ; *innūtrītus*, M. L. 4447 a ; *nūtrīmen* (poétique, rare ; a été conservé dans certains dialectes romans avec le sens de « veau de lait », « jeune bétail », etc. M. L. 6005, ce qui semble attester l'emploi de ce substantif en *-men* dans la langue rustique ; cf. *laetāmen*, etc.) ; *nūtrīmentum*, *-mentālis* (bas latin) ; *nūtrītor* (non attesté avant Stace), *-tōrius* (bas latin) ; **nūtrītiō* « nourriture », M. L. 6007 ; *nūtrītus*, *-ūs* ; *nūtrītūuus* (tardifs) ; *nūtrītūra* (Cassiod.), M. L. 6007 a ; *nūtrificō* (Gl.).

Composés : *ad-* (Plin.), *ē-* (époque impériale) « ui praepos. plane euanida » (Thes. ; influence de *ēdūcō*?), *in-* (id.), *re-* (Paul. Nol.) *nūtrīre*.

**nūtrīcō, -ās** (et *nūtrīcor*, *-āris*) : nourrir (de son lait), et simplement « nourrir ». Verbe attesté surtout à l'époque républicaine, et du reste assez rare ; le verbe qui correspond ordinairement à *nūtrīx*, c'est *alō*, *-is*, et le nourrisson se dit *alumnus*. *Nūtrīcāre* est conservé surtout dans les dialectes italiens ; cf. M. L. 6002.

Dérivés : *nūtrīcātus*, *-ūs* m. ; *nūtrīcātiō*, tous deux archaïques ou repris par les archaïsants ; *nūtrīcātōrius*. Cf. encore M. L. 6003, **nūtrīcārius*.

*Nūtrīcō* avec son *ī* ne peut être un dérivé de *nūtrīx*, *-īcis*. C'est sans doute une formation populaire qui est à *nūtriō* comme *fodicō* à *fodiō*, etc.

**nūtrīx** (*noutrix* sur une vieille inscription de Némi, CIL I² 45 ; scandé avec première syllabe longue chez les poètes dactyliques ; mais les formes romanes remontent à *nūtrix*, etc. ; v. M. L. s. u.), **-īcis** f. : nourrice (sens propre et figuré). Ancien, usuel. S'emploie quelquefois, dans Plaute, joint à un substantif masculin, e. g. Cu. 358, *inuoco almam meam nutricem Herculem* ; cf. Tri. 510, où *nūtrīx* se rapporte à un champ, *ager*. Le sens de « mamelle », dans Catulle, 64, 18, rappelle le gr. τιτθός en face de τίτθη. M. L. 6008.

Dérivés et composés : *nūtrīcula* diminutif de tendresse ;

*nūtrīcius* : nourricier ; subst. *nūtrīcius* « père nourricier, tuteur » ; *nūtrīcia* « nourrice » (bas latin), M. L. 6003 a ; *nūtrīcium* « soins nourriciers », conservé dans quelques dialectes romans, M. L. 6004 ; *nūtrīciō* (Inscr. tardive) « père nourricier », différent de **nūtrītiō*, de sens abstrait, cité plus haut.

La chronologie des faits latins montre que *nūtrīx* ne saurait être issu par haplologie de **nūtrītrīx*, féminin de *nūtrītor*. Ce dernier, de beaucoup postérieur à *nūtrīx*, est formé sur *nūtriō* et ne peut avoir pris naissance qu'à partir du jour où du sens de « allaiter », qui est primitif, le verbe était passé à celui plus général de « nourrir ». *Nūtrīx* est formé directement sur une racine **sneu/snŭ-* « allaiter », avec le même suffixe qu'on a dans *genetrīx*, *meretrīx*, *obstetrīx*. La rencontre de **nuō* « j'allaite » (de la racine **sneu-*) et de **nuō* « je fais un signe de tête » a eu pour conséquence la disparition de l'un et l'autre verbes.

La racine doit être celle de skr. *snauti* « il sort goutte à goutte », qui se dit en particulier du lait de la mère. Le grec a avec degré *o* : νόα· πηγή. Λάκωνες ; avec degré zéro : ἔννυθεν· ἐκέχυντο (Hes.), qui a chance d'être aussi une forme dorienne.

**nŭx, nŭcis** f. : noix ; et généralement tout fruit à amande. Souvent accompagné d'une épithète *n. abellāna* (*auel-*), *gallica, graeca, grandis, minor, pīnea*, d'où CGL Plac. V 35, 1, *nucispineum est quod rustici nuclipineum dicunt*. Cf. encore *nux amāra* « amande amère », *castaneae nucēs* « châtaignes ». Le pluriel *nucēs* désigne le « noyer » ; cf. Plin. 16, 97, *inter primas germinant ulmus, salix, nuces*. Ancien, usuel. M. L. 6009.

Dérivés et composés : *nuculeus, nucleus* m., diminutif, cf. *acus/aculeus* ; *equus/eculeus*, etc. : amande de la noix, Plt., Cu. 55, *qui e nuce nuculeum esse uolt, frangit nucem* ; et « amande » de toute espèce de fruit, « noyau », M. L. 5983 ; *nucleō* ; *nucleātus* ; *nucleolus* (tardifs) ; *ēnucleō* « enlever le noyau », employé au sens moral comme synonyme de *ēnōdāre*, *extricāre* (classique, Cic.) ; *ēnucleātus* : pur, dépouillé de tout accessoire ou de toute souillure ; *ēnucleāta*, *-ōrum* « essentiel d'une chose » (Vég.) ; *ēnucleātē* (cf. Non. 60, 3) ; *innucleātus* ; *nucula, nucella*, M. L. 5984 et 5979 ; *nucētum* « plant de noyers », M. L. 5981 ; *nucāmentum* (usité au pluriel par Pline) : fruits ou fleurs en forme de noix ; *nuceus* ; *nucinus* : de noix ; *nucālis* : en forme de noix (Cael. Aur.) ; cf. M. L. 5977, B. W. *noyau*, et 5976, **nūcāliāre* « dénoyauter ».

Composés en *nuci-* : *nucifrangibulum* (Plt.) ; *nuciprūnum* (Plin.) ; *nucifolia* (Gloss.), calque de καρυόφυλλον, etc. ; v. André, *Lex.*, s. u.

Cf. aussi M. L. 5978, **nūcārius*, *-a* (germanique : m. b. all. *noker*) ; 5982, *nucicula*, qui ne semblent pas attestés dans les textes, mais figurent dans les gloses, Thes. Gloss. emend. s. u. ; Isid., Or. 17, 7, 23, a *nucicla* ; 5980, *nuceola* « noisette ».

Cf. irl. *cnú* « noix » et les formes galloises correspondantes. Tandis que le latin, ou **kn-* initial s'est réduit à *n-*, a un élargissement *-k-*, le germanique a un élargissement **-d-* : v. isl. *hnot*, etc. ; v. Vendryes, MSL 21, 41. Le mot n'apparaît pas hors des parlers occidentaux.

**nyma** : nom d'une plante indéterminée (Plin. 27, 106). Cf. peut-être gr. νύγμα « piqûre »?

**nympha, -ae** f. : nymphe. Emprunt savant ancien au gr. νύμφη, poétique. Formations hybrides tardives : *nymphālis*, *nymphigena*. V. *lympha*.

BDD-B178-N © 1932; 1939; 1951; 2001 Klincksieck
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-01 21:30:56 UTC)